



Nations Unies

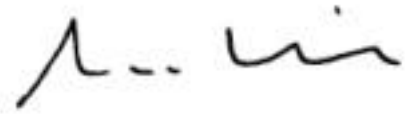
**Plan cadre des Nations Unies
pour l'aide au développement (UNDAF)
Mauritanie**

Nouakchott, avril 2002

Nouakchott, Avril 2002

Equipe de pays

Michel de La Taille
Représentant du PNUD
Coordonnateur résident des Activités
Opérationnelles du Système des Nations Unies



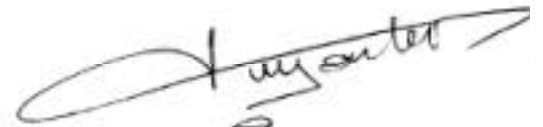
Ute Deseniss-Gros
Représentant
UNICEF



Claude Paulet
Représentant
FNUAP



Philippe Guyon Le Bouffy
Représentant
PAM



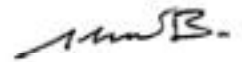
El Hadi Benzerroug
Représentant
OMS



Adnan Al Fares
Représentant
FAO



Hamdi Bukhari
Chef du Bureau de liaison
HCR

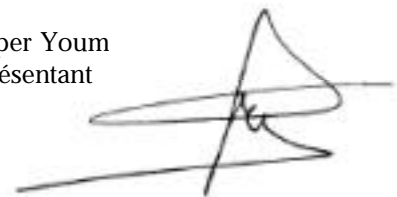


Institutions de Brettons Woods représentées en Mauritanie

Yves Duvivier
Représentant
Banque mondiale



Prosper Youm
Représentant
FMI



Agences non résidentes ayant des programmes en Mauritanie

OIT, ONUDI, UNESCO, PNUCID, UNIFEM, FIDA, CEA, OMI

SOMMAIRE

	Pages
Préface	4
1. Tableau synoptique de l'UNDAF et liaison avec les MDGs et le CSLP	5
2. Résumé analytique	8
3. Processus d'élaboration de l'UNDAF – Mauritanie	9
3.1. Les étapes du processus	9
3.2. Les principales caractéristiques du processus	10
4. Principaux défis et enjeux du développement du pays	11
5. Priorités nationales et stratégies de développement	14
6. Principales conclusions du CCA	16
7. Principales leçons tirées de l'assistance antérieure des Nations Unies à la Mauritanie	18
8. Contenu de l'UNDAF: réponse du système des Nations Unies aux priorités nationales	19
8.1. Contexte général de l'UNDAF en Mauritanie	19
8.2. Axes stratégiques de l'UNDAF	19
Axe 1 : Gouvernance et Droits de l'Homme	21
Axe 2 : Lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile	29
Axe 3 : Education/Formation	38
Axe 4 : Combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources	45
8.3. Prise en compte des cinq thèmes transversaux	52
8.4. Ciblage géographique	55
8.5. Esquisse du cadre indicatif de ressources programmatiques	57
9. Stratégie de mise en oeuvre et mécanismes de suivi-évaluation	58
9.1. Concertation partie nationale/système des Nations Unies	58
9.2. Concertation inter-agences	58
9.3. Mécanismes de suivi-évaluation	59
9.4. Risques	60
Annexes	
Annexe 1. Articulation de la préparation du CCA/UNDAF et des programmes de pays des agences	62
Annexe 2. L'approche transversale Genre	67
Annexe 3. Institutions ayant pris part à l'atelier de pré-validation	69
Annexe 4. Equipe de préparation du document UNDAF	70
Annexe 5. Sigles et abréviations	71

Le Sommet du Millénaire d'une part, et l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) d'autre part, ont, dans le monde en général et en Mauritanie en particulier, créé un contexte nouveau. L'adhésion des autorités nationales et des partenaires au développement à la poursuite de mêmes objectifs de développement (les « Millenium Development Goals », ou MDGs), l'élaboration participative d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté se référant à ces MDGs et servant de plateforme commune pour l'identification des stratégies nationales et des programmes d'appui à la Mauritanie, et, enfin, les ressources nouvelles issues de la réduction de la dette, qui devraient être affectées à la lutte contre la pauvreté, sont en effet trois données nouvelles qui modifient complètement les cadres programmatique, financier et opérationnel de la lutte contre la pauvreté en Mauritanie : l'ensemble des acteurs du développement doivent désormais s'organiser et se fédérer pour une lutte efficace contre la pauvreté.

Le présent Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (UNDAF), élaboré sur la base du Bilan Commun de Pays (CCA), s'inscrit dans cette dynamique. Il constitue le cadre commun à partir duquel sont élaborés les programmes de pays des agences des Nations Unies (2003-2008), en liaison étroite avec le Gouvernement. Fondé sur les MDGs, l'UNDAF est ancré dans le CSLP et constitue le programme cadre de soutien du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement que s'est fixée la Mauritanie.

La cohérence entre l'UNDAF d'une part et le CSLP et les MDGs d'autre part, a été largement facilitée par le fait que le CSLP a été conçu, à la fois comme un cadre stratégique à long terme (2015) et comme un programme à moyen terme (2005) : son objectif ultime est de ramener la proportion de Mauritaniens vivant sous le seuil de pauvreté de 46% en 2000 à 17% en 2015. La participation active des agences du système des Nations Unies aux douze groupes thématiques mis en place par le Gouvernement pour la préparation du CSLP a permis d'assurer un lien étroit entre les objectifs du Millénaire et le CSLP. Elle a aussi été l'occasion de compléter l'information disponible par la réalisation de cinq études sectorielles et d'une enquête qualitative sur la pauvreté, cette dernière ayant permis d'affiner les données quantitatives issues des vastes enquêtes réalisées au plan national en 2000.

La participation du Gouvernement, des agences non résidentes et des partenaires au développement au processus d'élaboration de l'UNDAF a été effective au sein des quatre groupes techniques mis en place pour la préparation de l'UNDAF et lors de l'atelier de pré-validation de novembre 2001, qui a porté tant sur le CCA que sur l'UNDAF.

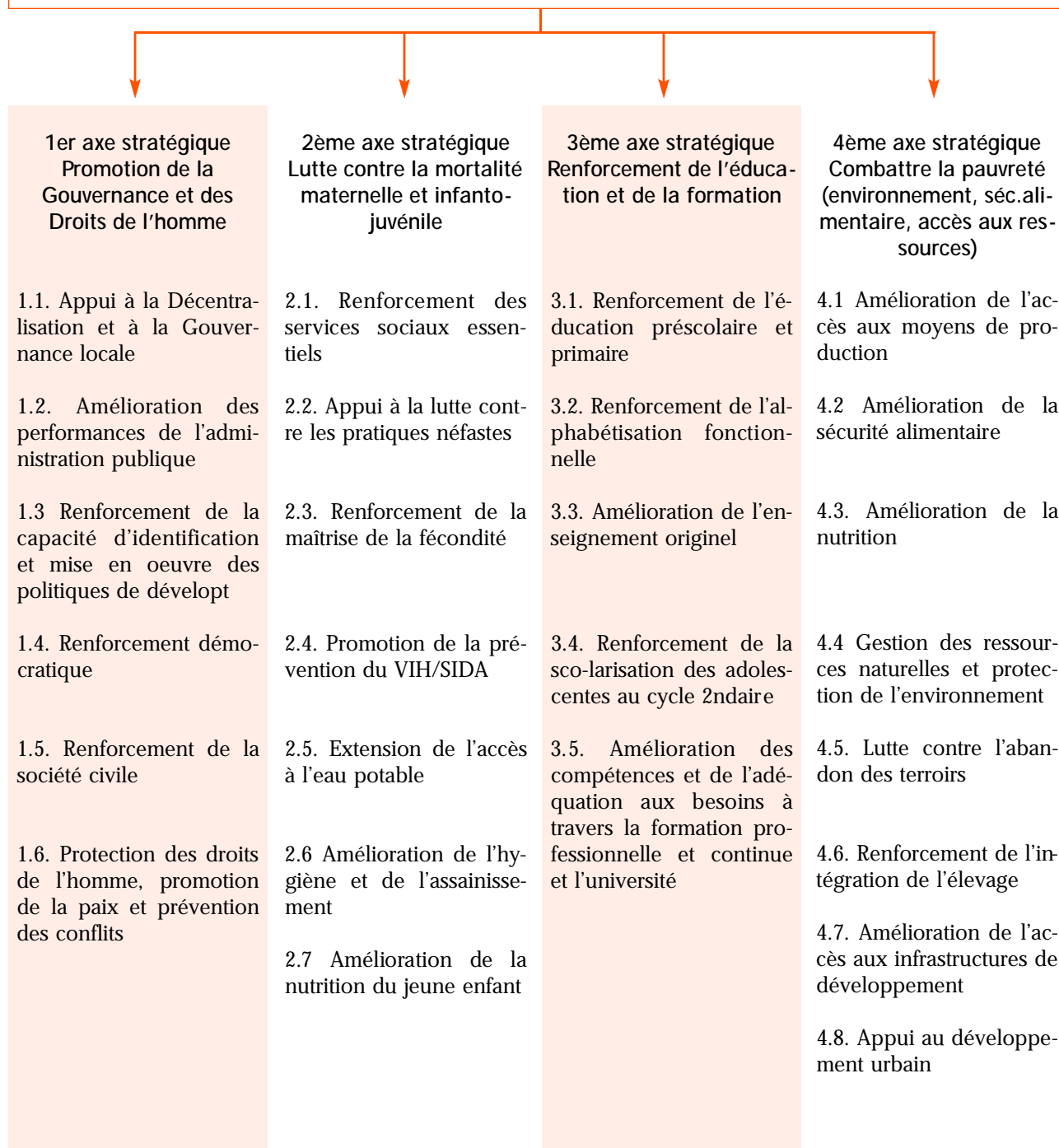
La Mauritanie bénéficie d'une conjoncture économique globale favorable qui se trouve renforcée par son éligibilité au mécanisme de réduction de la dette dont elle devrait atteindre le point d'achèvement en mai 2002. Cependant, les transformations rapides qu'elle a entreprises l'ont conduite aujourd'hui à une étape critique de son développement puisqu'elle doit désormais surmonter plusieurs défis majeurs pour continuer à progresser au rythme qu'elle s'est fixé pour objectif. L'UNDAF précise, sur la base d'une analyse de ces défis, de la capacité de réponse nationale, des stratégies prévues ou en cours et des secteurs clés sur lesquels doit se concentrer la lutte contre la pauvreté, les axes stratégiques de l'appui des agences, en prenant en considération également les appuis des autres partenaires et les avantages comparatifs de chacun. C'est dans cette perspective d'une implication large et coordonnée de tous les acteurs, nationaux et internationaux, que les agences ont conçu l'UNDAF et qu'elles soutiendront les efforts du Gouvernement pour renforcer la coordination de l'aide.

Que toutes les agences ayant participé à ce processus soient vivement remerciées et trouvent ici le fruit d'un effort commun, qui permettra d'augmenter l'impact de l'appui apporté à la lutte contre la pauvreté et au-delà, à l'atteinte des objectifs issus du Sommet du Millénaire.

Michel de La Taille, Coordonnateur Résident

1. TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'UNDAF EN MAURITANIE

Le système des Nations Unies en Mauritanie appuie la priorité nationale de lutte contre la pauvreté en contribuant au renforcement des capacités des pouvoirs publics et de la société civile, à la gouvernance, à la promotion des droits, à la couverture des besoins essentiels, et à l'instauration du développement humain durable, concourant ainsi à l'atteinte des objectifs internationaux du développement (MDGs).



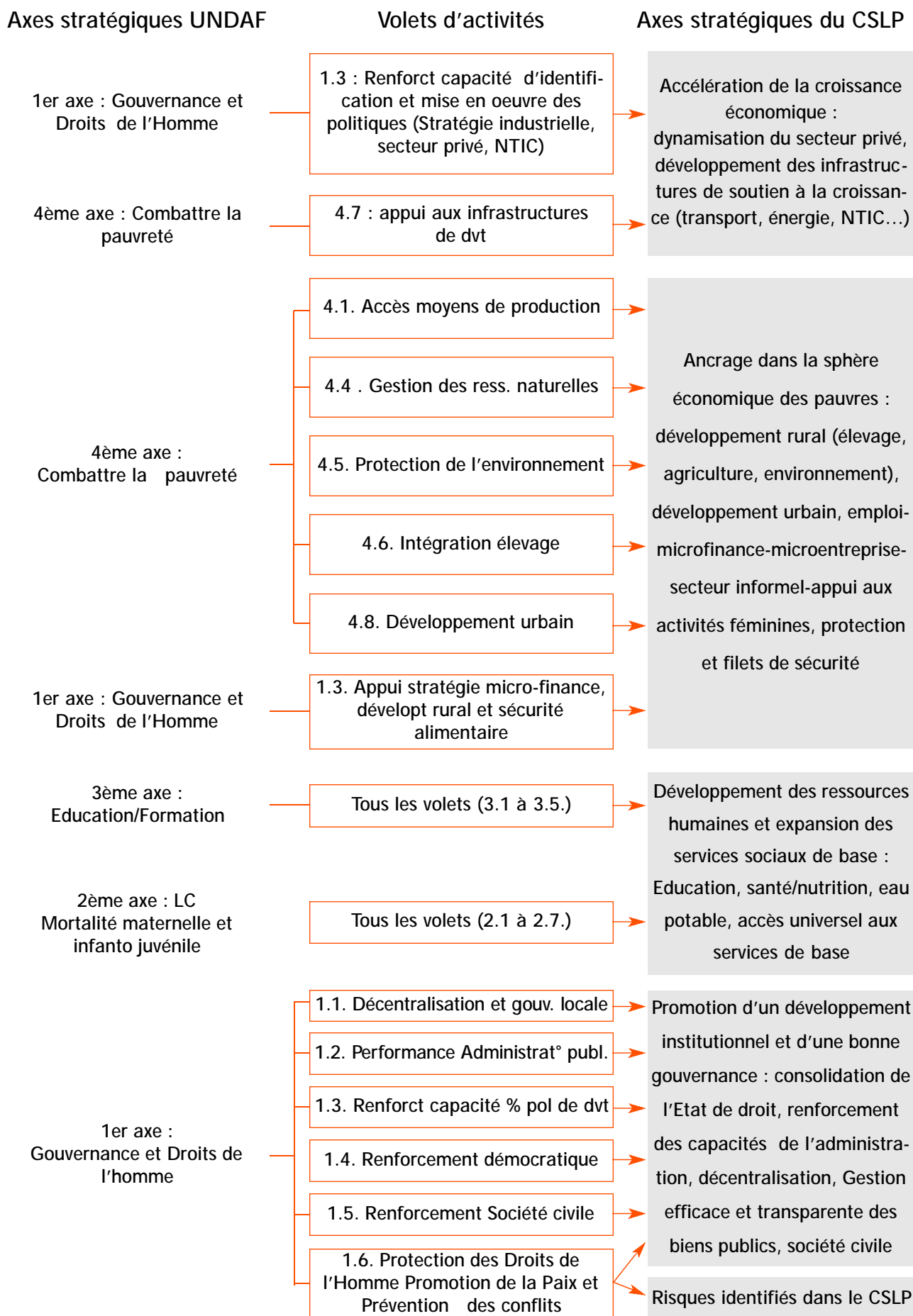
Axes stratégiques transversaux

La protection des groupes vulnérables, la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion de la dimension Genre, et la prise en compte des besoins spécifiques des adolescents et des jeunes seront recherchées à travers chacun des programmes et activités. Ceux-ci développeront la dimension de la communication pour le changement et favoriseront l'accès aux NTIC.

Coordination – Suivi et évaluation

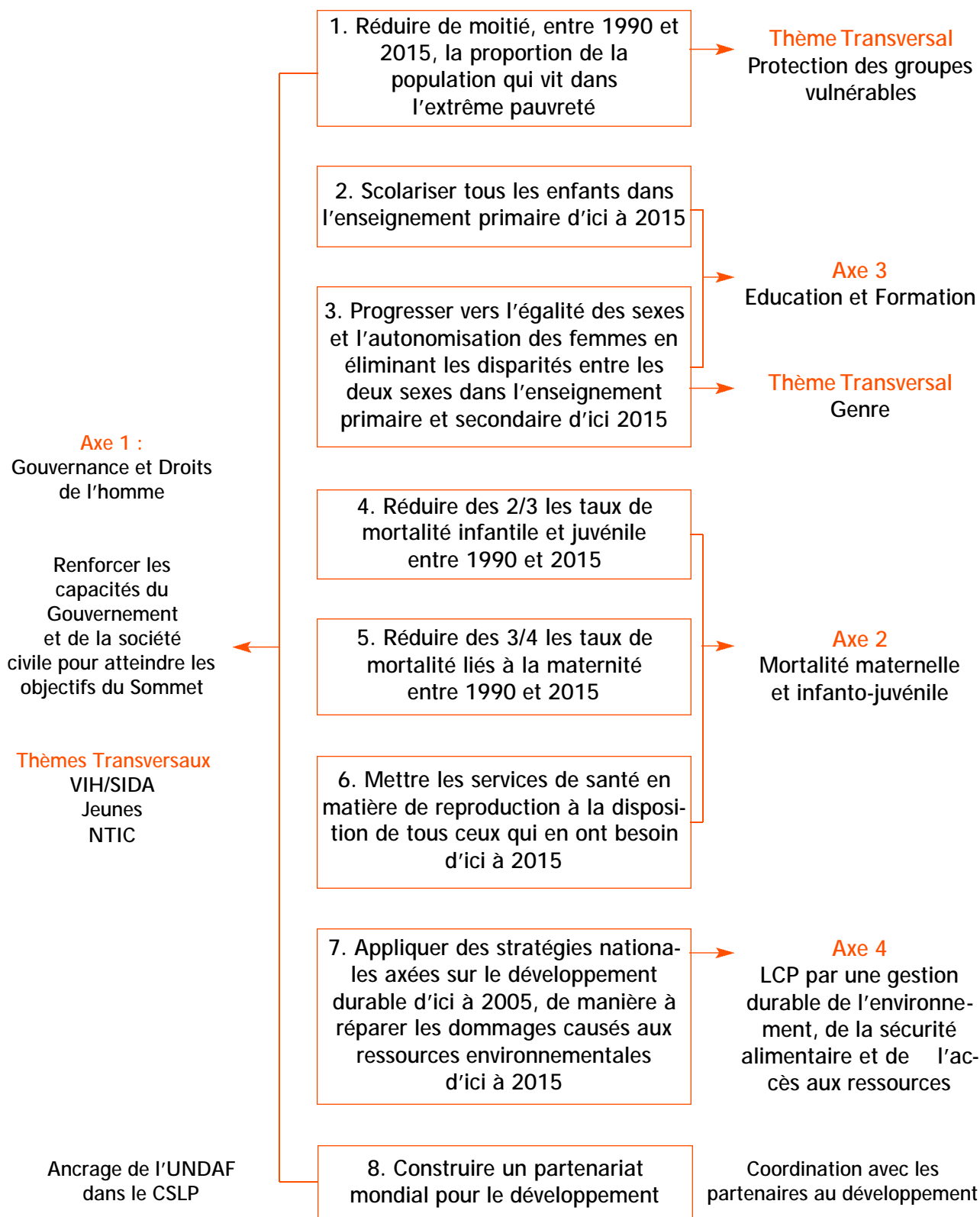
Des mécanismes de coordination et de suivi/évaluation efficaces pour accroître la performance des programmes et améliorer la coopération au sein du SNU, avec la partie nationale et avec les autres partenaires au développement du pays sont définis et mis en place.

Contribution de l'UNDAF au CSLP



Contribution des axes et des thèmes transversaux de l'UNDAF à la réalisation des objectifs de développement issus du Sommet du Millénaire

Objectifs de la déclaration du Millénaire



2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le contexte général des interventions du système des Nations Unies en Mauritanie est marqué par la ferme volonté des autorités mauritaniennes d'engager une lutte efficace contre la pauvreté et de promouvoir l'Etat de droit et la bonne Gouvernance, confirmée dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) élaboré en 2000 et dont la mise en oeuvre a démarré en 2001. Le CSLP comporte un cadre d'objectifs à long terme dont les éléments sont cohérents avec les MDGs. Ainsi en est-il de l'objectif de réduire de moitié la pauvreté rurale d'ici 2015. Le présent UNDAF est élaboré en référence aux MDGs et au CSLP, qui est leur transcription au niveau national. Aussi, le système des Nations Unies en Mauritanie appuiera la priorité nationale de lutte contre la pauvreté en contribuant au renforcement des capacités des pouvoirs publics et de la société civile, à la bonne gouvernance, à la promotion des droits, à la couverture des besoins essentiels, et à l'instauration d'un développement humain durable, concourant ainsi à l'atteinte des objectifs du plan d'action issu du Sommet du Millénaire.

L'UNDAF dresse le cadre dans lequel s'inscriront les futurs programmes de pays des agences des Nations Unies intervenant en Mauritanie. Les programmes de pays du FNUAP, du PAM, du PNUD et de l'UNICEF seront finalisés au cours de l'année 2002, en sorte que le nouveau cycle commun de programmation en Mauritanie démarre au 1er janvier 2003, pour une durée de six années, conformément à la décision prise par l'équipe de pays le 13 octobre 1999, en application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale.¹ Tout au long de ce cycle 2003-2008, les interventions non encore identifiées des agences non résidentes ou des agences techniques n'ayant pas adopté ce cycle de programmation seront, lors de leur identification et avant validation par les Sièges, examinées par l'équipe de pays en vue d'assurer leur cohérence avec le cadre de l'UNDAF.

L'élaboration de l'UNDAF s'est faite selon une approche inter-sectorielle et participative impliquant fortement chacune des agences, et avec le souci d'une articulation étroite avec la préparation des programmes des agences et avec les exercices nationaux en cours. La participation du Gouvernement a été effective à partir de juin 2001 avec la constitution de quatre groupes thématiques. La contribution des agences non représentées dans le pays, réelle dans le cas de l'OIT ou de l'ONUDI, est restée globalement limitée, en dépit des efforts menés par l'équipe de pays. Les institutions de Bretton Woods, ainsi que les autres coopérations au développement, présentes à l'atelier de pré-validation, ont peu participé. Les ONGs, très actives lors de cet atelier, ont cependant regretté que leur implication ait été limitée à celui-ci.

L'UNDAF est basé sur les résultats du bilan commun de pays (CCA) effectué en 2000-2001 par l'équipe de pays et sur les orientations nationales figurant notamment dans le CSLP, en sorte qu'il réponde aux besoins et aux priorités nationales. Il intègre l'analyse de la situation actuelle concernant la mise en oeuvre des MDGs en Mauritanie et prend également en compte les leçons tirées du passé, tant au niveau de l'identification des domaines d'appui avec l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales et l'amélioration de la gouvernance, qu'au niveau de sa mise en oeuvre, avec une insistance accrue sur la nécessaire implication de la société civile et l'amélioration des mécanismes de coordination pour la mise en oeuvre des programmes.

Ces analyses, partagées avec la partie nationale et avec les autres partenaires au développement, ont permis de mettre en évidence **les défis majeurs** auxquels doit faire face la Mauritanie, à savoir la **lutte contre la pauvreté**, la **maîtrise de la pression démographique**, la **protection de l'environnement**, et l'**amélioration de la gouvernance**. Elles ont également permis de confirmer la pertinence des priorités nationales qui, telles qu'exprimées dans le CSLP, sont la réduction de la pauvreté, l'atteinte des objectifs de développement social définis sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux, et la réduction des disparités sociales et spatiales. Quatre objectifs stratégiques ont été identifiés par le Gouvernement pour atteindre ces objectifs: la croissance économique, l'ancrage de cette croissance dans la sphère des pauvres, le développement des ressources humaines et de l'accès aux infrastructures essentielles et le développement institutionnel pour une meilleure gouvernance. Ceci est en phase avec les MDGs et coïncide largement avec les conclusions opérationnelles du CCA, qui mettent en avant la nécessité, au niveau des ménages, d'accroître la couverture des besoins essentiels et l'accessibilité aux moyens de production, au niveau des pouvoirs publics, l'impératif d'une amélioration de la capacité institutionnelle et de la gouvernance, et plaide pour le nécessaire renforcement démocratique et la promotion des droits de l'homme, pour l'accès à l'éducation et à l'information, et enfin pour l'implication plus forte des acteurs de terrain.

¹ Cette décision a été validée par chacun des Sièges des agences concernées à l'issue des revues à mi-parcours des programmes, au cours de l'année 2000.

Ainsi, afin d'appuyer les efforts du pays, les agences du système des Nations Unies ont retenu comme thème central de leurs interventions la lutte contre la pauvreté. Quatre **axes stratégiques** d'intervention ont été identifiés. Le premier axe stratégique concerne **la promotion de la Gouvernance et des Droits de l'Homme**. Il comporte six volets, qui sont l'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale, l'amélioration des performances de l'administration publique, le renforcement de la capacité d'identification et de mise en oeuvre des politiques de développement, le renforcement démocratique, le renforcement de la société civile, et la protection des Droits de l'Homme, la promotion de la paix et la prévention des conflits.

Le deuxième axe stratégique vise la **lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile**, appréhendée à travers sept volets : le renforcement des services sociaux essentiels, l'appui à la lutte contre les pratiques néfastes, le renforcement de la maîtrise de la fécondité, la prévention du VIH/SIDA, l'extension de l'accès à l'eau potable, l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement, et l'amélioration de la nutrition du jeune enfant.

Le troisième axe porte sur le **renforcement de l'éducation et de la formation**, et comporte six volets : le renforcement de l'éducation préscolaire et primaire, le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle, l'amélioration de l'enseignement originel, le renforcement de la scolarisation des filles en milieu secondaire, et l'amélioration des compétences et de l'adéquation des besoins du développement au niveau de la formation professionnelle et de l'Université.

Le quatrième axe stratégique vise à **combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources**. Huit volets ont été définis : l'amélioration de l'accès aux moyens de production, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, l'appui à la protection de l'environnement, le renforcement de l'intégration de l'élevage, l'appui au renforcement des infrastructures de développement et l'appui au développement urbain.

La protection des **groupes vulnérables**, y inclus les personnes victimes de handicaps, la lutte contre le **VIH/SIDA**, la promotion de la dimension **Genre**, et la prise en compte des besoins spécifiques des adolescents et des **jeunes** seront recherchées à travers chacun des programmes et activités, et la mise en oeuvre de programmes et d'actions de plaidoyer conjoints dans ces secteurs sera privilégiée. Les programmes développeront également la dimension de la **communication** pour le changement et favoriseront l'accès aux **NTIC**.

Pour chacun de ces axes, et volet par volet, l'UNDAF précise les objectifs des agences en appui aux priorités nationales, décrit la stratégie qui sera mise en place et identifie les activités programmées ainsi que les agences et les partenaires impliqués et le ciblage géographique. Le cadre indicatif de ressources programmatiques a été esquissé. Toutefois, le montant exact des enveloppes financières par axe stratégique et par volet sera précisé lors de la finalisation des programmes de pays des agences.

Le suivi-évaluation se basera sur les indicateurs qui seront identifiés pour chacun des volets, lesquels feront explicitement référence aux MDGs. Ils seront déterminés à partir des indicateurs retenus lors de la préparation des programmes des agences et seront arrêtés par l'équipe de pays avant le 01/01/03. Des mécanismes de coordination et suivi/évaluation visant à accroître la performance des programmes et améliorer la coopération au sein du SNU, avec la partie nationale et avec les autres partenaires au développement du pays sont proposés, qui reposent sur les mécanismes existants ou prévus par le Gouvernement et pourraient ainsi les renforcer.

3. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CCA ET DE L'UNDAF - MAURITANIE

3.1. Les étapes du processus

Les agences du UNDG (PNUD, FNUAP, UNICEF, PAM et ONUSIDA) en Mauritanie ont décidé le 13 octobre 1999 d'harmoniser leurs cycles de programmation. Le processus d'élaboration du CCA et de l'UNDAF a été engagé suite à cette décision.

Elaboration du Bilan commun de pays (CCA) : Le processus d'élaboration du CCA a démarré en février 2000 avec la constitution d'une équipe technique inter-agences animée par le Bureau du

Coordonnateur résident et supervisée par l'équipe de pays. Après l'élaboration et la validation des termes de référence du CCA, cette équipe a travaillé selon le processus suivant : (a) identification des indicateurs, (b) identification des lacunes en matière de données et formulation de recommandations pour combler ces manques², (c) identification des problèmes clés pour la lutte contre la pauvreté et (d) réalisation d'une analyse sectorielle et/ou transversale de ces problèmes clés. Une première version du CCA a été examinée lors d'un atelier les 22, 23 et 24 janvier 2001 rassemblant les Chefs d'agence et leur équipe, avec l'appui de deux personnes ressources CCA/UNDAF formées par le UNSC à Turin (Italie). Cette version a fait ensuite l'objet d'une relecture par chaque agence sur la base d'une grille de lecture commune, et a été retravaillée en conséquence. Les conclusions du CCA ont été tirées lors d'un atelier des Nations Unies les 28 et 29 mars 2001. Sur cette base, les axes sur lesquels l'apport des agences se focalisera dans le cadre de l'UNDAF ont alors été identifiés et une analyse causale de sept problèmes clés a été réalisée. Une agence chef de file a été désignée pour la conduite de chacune de ces analyses, menées dans une perspective interdisciplinaire³. Le CCA a été finalisé en décembre 2001, ceci afin de permettre d'intégrer les résultats des importantes enquêtes menées en 2000 et 2001 au niveau national⁴. Une étude comparative avec les MDGs et avec le CSLP a permis de conclure à la pertinence des analyses antérieures (cf tableaux introductifs).

Elaboration de l'UNDAF : Le processus d'élaboration de l'UNDAF a été lancé lors de l'atelier des 28-29 mars 2001, sur la base des conclusions du CCA. Quatre groupes thématiques ont alors été constitués, qui ont d'abord procédé à la transposition des analyses causales des problèmes clés retenus en arbres à objectifs. Ces groupes thématiques, élargis à la partie nationale, ont eu pour mission d'identifier les acteurs/partenaires pour chacun des domaines, les objectifs nationaux et ceux des Nations Unies, les axes stratégiques et le cadre indicatif des ressources programmatiques. Une agence différente a été déclarée chef de file pour chaque groupe de travail : le PNUD pour le Groupe « Gouvernance et Droits de l'Homme », l'OMS pour le groupe « Mortalité maternelle et infanto-juvénile », l'UNICEF pour le groupe « Education/Formation », et la FAO pour le groupe « Combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources ». La cohérence de ces axes avec les MDGs et le CSLP a ensuite été confirmée (cf tableaux introductifs). Les 21 et 22 novembre 2001, un atelier de pré-validation a rassemblé les agences des Nations Unies résidentes et non résidentes, la partie nationale (Gouvernement et société civile) ainsi que les partenaires au développement.

L'UNDAF a été signé par l'équipe de pays le 29 avril, ce qui a été suivi d'une présentation officielle de ce document et du CCA.

3.2. Les principales caractéristiques du processus

L'établissement d'une liaison étroite avec les exercices nationaux, et principalement avec l'élaboration et le suivi du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), a été recherché tout au long du processus. Cela s'est traduit par une participation active aux douze groupes thématiques mis en place par le Gouvernement pour l'élaboration du CSLP et le choix d'études complémentaires aux travaux menés (cf note 2).

L'approche intersectorielle, ainsi que l'analyse d'impact sur la pauvreté ont été privilégiés. L'équipe de pays a cherché pour cela à tirer partie des spécificités et mandats de chaque agence y inclus les agences non résidentes.

Un travail participatif impliquant chacune des agences a été mené de manière continue depuis février 2000, sous forme d'ateliers et de groupes de travail. L'implication des agences s'est faite tant au niveau de l'équipe de pays que des chargés de programme. Ceux-ci ont été réunis sous forme de groupes différents selon la nature de l'exercice :

- groupes de travail thématiques/sectoriels : élaboration des analyses sectorielles du CCA et finalisation du UNDAF

² Sur la base de ces recommandations, l'équipe de pays a décidé de réaliser cinq études axées sur la lutte contre la pauvreté (population, santé de la reproduction, agriculture, élevage, et pêche) et de mener une enquête qualitative sur la pauvreté. Ceci s'ajoute à l'appui des agences concernant les indicateurs de pauvreté et de suivi du CSLP.

³ Mortalité (OMS), Genre (UNICEF), Environnement (FAO), Base productive (PNUD), Gouvernance (PNUD), Démographie (FNUAP) et Sécurité alimentaire (FNUAP).

⁴ Notamment l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, l'Enquête démographie santé et le Recensement de la population et de l'habitat.

- groupes de travail intersectoriel pour réaliser les analyses causales
- groupes de travail interne à chaque agence: relecture du CCA selon une grille d'analyse commune à toutes les agences, et travail préalable d'identification des secteurs clés pour le UNDAF sur la base du CCA et du CSLP.

Le but en était d'assurer la pleine implication des agences, de réaliser des analyses réellement intersectorielles, d'approfondir l'analyse de secteurs clés et de rechercher la convergence entre agences sur un thème ou un secteur donné.

La **cohérence avec les MDGs** a été systématiquement recherchée comme l'illustre le tableau introductif.

Articulation étroite avec la préparation des programmes des agences : Les agences ont été le principal moteur du processus et de la formulation du résultat. Le timing a été établi en sorte de leur permettre effectivement d'incorporer les contenus du CCA et du UNDAF dans leurs programmes 2003-2008, garantissant ainsi que ces programmes sont réellement inscrits dans le cadre du UNDAF⁵.

Participation de la partie nationale et des autres partenaires au développement : La participation du **Gouvernement** au processus d'élaboration du UNDAF, officielle depuis juin 2001, a été effective au sein des quatre groupes thématiques et lors de l'atelier de pré-validation, qui a porté tant sur le CCA que sur l'UNDAF. L'atelier a été ouvert par quatre Ministres et la participation active de représentants de tous les départements ministériels concernés aux travaux a permis une réelle discussion et revue critique des documents. L'implication de la **société civile** a été réalisée dans le cadre de la préparation de sa participation à l'atelier de prévalidation. Sur la base des documents (CCA et UNDAF) qui lui ont été fournis, le cyberforum de la société civile a organisé une consultation autour des quatre axes du UNDAF, à laquelle 150 ONG nationales ont pris part. Lors de cette consultation, 10 délégués des ONGs ont été désignés pour participer à l'atelier. Leur contribution, alimentée par une bonne connaissance des dossiers résultant du travail préalable, a été substantielle. Une restitution a ensuite été organisée, au cours de laquelle les dix représentants ont rendu compte des travaux de l'atelier et des recommandations qui ont été faites à son issue. Quatre ONG internationales ont été par ailleurs invitées à participer aux travaux de l'atelier de pré-validation.

En dépit de déclarations d'intention encourageantes, la contribution des **agences du système des Nations Unies non représentées** dans le pays a été relativement limitée. Les agences qui se sont impliquées de manière réellement active ont été l'OIT et l'ONUDI. Les **coopérations bilatérales et multilatérales** ont été investies au début et en fin de processus. Il en est de même pour le FMI, qui a de plus participé aux travaux du Groupe Gouvernance, qui englobait ses champs d'intervention. La Banque mondiale a participé en fin de processus, avec une implication rendue plus difficile par le décalage dans le temps entre la préparation de l'UNDAF et celle de sa Stratégie d'aide pays, programmée au premier semestre 2002. D'une manière générale, parmi les principales contraintes à une participation plus large des partenaires au développement, mais aussi de certains partenaires gouvernementaux dans le processus UNDAF figure la simultanéité en 2001 de plusieurs processus de programmation d'envergure (UNDAF, révision du CSLP, préparation du Groupe Consultatif...) créant une tension sur les ressources humaines mobilisables, qui sont limitées. Une réflexion approfondie devra être menée au plus haut niveau pour améliorer la complémentarité et la coordination entre ces exercices, et en particulier entre le CSLP et l'UNDAF. Il faut également noter que le caractère nouveau de l'UNDAF en Mauritanie a été une limite à une participation étendue lors de ce premier exercice.

4. PRINCIPAUX DÉFIS ET ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DU PAYS

La Mauritanie est un vaste pays de 1.030.700 km², peuplé de 2,548 millions d'habitants⁶. L'espace désertique saharien couvre les trois quarts du pays, le dernier quart appartenant à la zone sahélienne. Les principales ressources nationales proviennent du commerce, du secteur minier et de la pêche. La Mauritanie dispose également d'un potentiel important en terme d'élevage et dans une moindre mesure d'agriculture. Toutefois, avec un PIB par habitant de 380 US\$ et 46 % de la population vivant avec moins d'un dollar par jour, la Mauritanie appartient au groupe des Pays les Moins Avancés (PMA). Elle se situe au 139ème rang sur 162 pays en ce qui concerne l'indice de développement humain 1999⁷.

⁵ Voir l'annexe 1 sur l'articulation de la préparation du CCA/UNDAF et des programmes de pays des agences.

⁶ Chiffres du recensement de 2000

⁷ Source: Rapport sur le Développement Humain Durable 2001

La pression démographique, la protection de l'environnement, l'ampleur de la pauvreté et les problèmes rencontrés en matière de gouvernance constituent quatre défis majeurs pour le pays.

Le défi démographique : fécondité élevée, mortalité en régression - en dépit d'un taux de mortalité infantile et maternelle qui demeure élevé malgré les progrès importants en la matière depuis dix ans -, forte croissance, migrations intenses, urbanisation rapide, et jeunesse de la structure par âge caractérisent aujourd'hui la population mauritanienne.

D'environ 500.000 en 1944 le nombre de mauritaniens a été multiplié par cinq en 45 ans, l'effectif dépassant 2,5 millions en 2000, sous l'effet d'un taux d'accroissement annuel moyen estimé à 2,9% depuis 1977. Ce taux de croissance reste aujourd'hui élevé, même s'il est en diminution (2,6% par an entre les deux recensements de 1988 et 2000). La population mauritanienne est majoritairement jeune (50% de moins de 18 ans) et sa structure est caractérisée par l'étroitesse des classes d'âge actives, ce qui rend d'autant plus problématique la couverture de la forte croissance des besoins alimentaires et en services sociaux de base (santé, éducation, eau, etc.).

Par ailleurs, sous la pression de la sécheresse, la Mauritanie a connu un mouvement de migration et sédentarisation très fort depuis trois décennies, conduisant la population urbaine à passer d'environ 10% de la population totale au début des années 60 à 55% en 1999, les nomades ne représentant plus que 5% de la population totale du pays. Il résulte de ce mouvement une féminisation du monde rural, mais également une prépondérance des localités de moins de 100 ménages, seuil critique pour l'optimisation des infrastructures sociales (écoles, lieux de soins, points d'eau etc.), et une croissance rapide des périphéries des grands centres urbains, autant de facteurs qui rendent plus difficile la mise en oeuvre de programmes efficaces de lutte contre la pauvreté et génèrent une demande importante d'infrastructures et d'équipements pour les différents secteurs sociaux.

Le défi environnemental : Élément essentiel pour la durabilité du développement et donc pour la réduction de la pauvreté, la préservation des ressources naturelles est un enjeu particulièrement critique en Mauritanie. En effet, la situation actuelle se caractérise par une forte tendance à la dégradation des ressources naturelles exploitées, avec une progression de la désertification et une surexploitation des ressources halieutiques. L'environnement urbain est également devenu un défi compte tenu de l'expansion rapide et non maîtrisée des villes.

La dégradation des ressources naturelles en milieu rural résulte de l'aridité climatique, mais également du prélèvement excessif sur les ressources disponibles dû à l'augmentation de la population, aux migrations, à l'évolution des systèmes de production ainsi qu'à la gestion déficiente des ressources naturelles disponibles (agriculture, élevage, ressource forestière). La désertification se traduit par une réduction des ressources en eau, par la dégradation du couvert végétal et des sols - phénomène aggravé par l'ensablement, et enfin par la quasi-disparition de la faune. L'ensemble de ces atteintes à l'environnement a une implication directe sur les conditions de vie des populations, mettant en cause directement ou indirectement l'ensemble de leurs capacités productives. La très forte incidence de la pauvreté en milieu rural l'atteste.

La Mauritanie est dotée d'importantes ressources halieutiques et la pêche fournit 54% des recettes d'exportation du pays. Toutefois, la surexploitation d'une partie de cette ressource, dont témoigne la forte diminution des rendements de la pêche de fond, met en péril sa durabilité. Par ailleurs, l'exploitation non contrôlée du cordon littoral crée des risques d'invasions marines des dépressions littorales aux environs de Nouakchott.

La forte croissance urbaine enregistrée depuis trois décennies a largement excédé les capacités de gestion de cette croissance et, dans une large mesure, l'urbanisation se fait d'une manière spontanée en dehors de toute planification. Il s'ensuit une multiplication des kébbés, quartiers d'habitat précaire dépourvus d'infrastructures sociales de base. Cette croissance urbaine se traduit par ailleurs par une importante demande d'emploi, difficilement satisfaite, ce qui pèse à son tour sur la solvabilité des ménages et leur capacité à soutenir les infrastructures sociales.

Le défi de la lutte contre la pauvreté : 46% de la population vit avec moins de un dollar par jour selon les résultats de l'EPCV 2000. Si ce pourcentage tend à diminuer, le nombre de pauvres demeure constant, et l'incidence et la profondeur de la pauvreté tendent à stagner. Les zones rurales sont les zones où la pauvreté est la plus massive, avec comme régions les plus affectées le Gorgol et le Guidimakha, où l'incidence de la pauvreté est supérieure à 70%. La situation est meilleure en monde

urbain, mais elle tend à se dégrader à Nouakchott. Un autre indice inquiétant est l'apparition d'une tendance à la montée des inégalités, mesurée par l'augmentation de l'indice de Gini de 37,7% à 39% entre 1996 et 2000, alors qu'il était en diminution auparavant. Les ménages pauvres n'ont donc pas bénéficié des fruits de la croissance. L'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, recherché par le CSLP, est donc un réel défi pour le gouvernement dans les années à venir.

Les niveaux d'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté varient peu selon le sexe du chef de ménage. La vulnérabilité des ménages dirigés par une femme est cependant plus importante, en raison notamment du lien établi entre le niveau d'éducation et la pauvreté. Le monde rural, dont les ressources tiennent à des activités en partie aléatoires (conditions climatiques...) est également fortement marqué par la vulnérabilité, avec notamment une forte insécurité alimentaire, en terme de manque de disponibilité des denrées, de manque d'accès permanent aux aliments, et de qualité nutritive insuffisante des aliments. La malnutrition est très répandue: un enfant de moins de cinq ans sur quatre présente une insuffisance pondérale et près de un sur deux accuse un retard de croissance, et le taux de mortalité infantile est très élevé. Outre l'accès aux soins, l'accès à l'eau potable, à une éducation de qualité et à un habitat salubre demeurent des préoccupations essentielles.

L'éducation apparaît comme un facteur clé de la lutte contre la pauvreté: l'incidence de la pauvreté diminue en effet de moitié lorsque le chef de ménage est alphabétisé, passant de 62% à 31% selon les résultats de l'EPCV 2000.

La situation de l'épidémie du VIH/SIDA en Mauritanie est inquiétante. Les données disponibles permettent d'estimer une prévalence encore basse (environ 1%) mais avec une tendance à l'aggravation, eu égard à l'augmentation exponentielle de la séroprévalence chez les donneurs de sang (0,3% en 1993, 0,9% en 1996, 1,7% en 1998), et de fortes disparités entre régions. Le VIH/SIDA en Mauritanie atteint principalement les hommes entre 20 et 35 ans, et ses conséquences socio-économiques peuvent vite devenir préoccupantes. A cet égard, l'année 2000 a marqué le début d'une prise de conscience politique de la menace qu'il constitue pour le développement socio-économique de la Mauritanie. Fruit d'un plaidoyer intense des Nations Unies, relayé par la mobilisation des Imams et des parlementaires, des activités de sécurisation du sang d'une part, de sensibilisation de publics cibles d'autre part (militaires, écoles) et enfin de collecte de données, ont ainsi pu être menées en 2001.

Le défi de la gouvernance : Au niveau politique, le climat est globalement propice au renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie pluraliste instituée en 1991, ainsi qu'à la reconnaissance du rôle de la société civile. Le multipartisme, sorti renforcé des élections législatives et municipales d'octobre 2001, demeure cependant toujours à conforter. La mise en oeuvre de la réforme judiciaire de 1999 devrait renforcer la séparation des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires et permettre aux justiciables de mieux faire valoir leurs droits. Des avancées doivent cependant être poursuivies en ce qui concerne le droit des enfants (enfants, au travail, enfants mendiants, enfants en conflit avec la loi, scolarisation des enfants handicapés), la protection des personnes âgées et celle des handicapés, le renforcement des droits des femmes et leur participation à la vie politique nationale, l'implication de la société civile dans les processus d'identification et de mise en oeuvre et suivi des stratégies nationales, ainsi qu'en ce qui concerne les droits fondamentaux au travail et le renforcement de la presse nationale.

Au plan économique, la bonne Gouvernance est un enjeu essentiel pour le Gouvernement mauritanien, tant pour maîtriser les fonctions de régulation et coordination qui lui reviennent que pour mobiliser les ressources extérieures nécessaires au développement du pays. En effet, le programme de réformes économiques, engagé depuis 1992, a permis d'assainir la situation financière de l'Etat et des principales entreprises publiques, de stabiliser le cadre macro-économique, de libéraliser les marchés et les prix et d'améliorer l'environnement des affaires. L'Etat peut ainsi maintenant se recentrer sur ses missions essentielles de régulation, d'allocation des ressources et de développement des services sociaux de base et des infrastructures nationales de développement (transport et communication notamment), en montrant sa capacité à bien gérer les finances publiques et à coordonner efficacement les différents programmes, en sorte que les gains de la croissance économique retrouvée profitent effectivement à la lutte contre la pauvreté. De plus, l'allègement de la dette consécutive à l'initiative PPTTE et l'utilisation des ressources ainsi dégagées pour le CSLP, ainsi que le recours croissant à l'approche budgétaire pour l'aide au développement, nécessitent une maîtrise accrue de l'utilisation des ressources publiques et un renforcement des capacités d'en rendre compte à la société civile et aux partenaires grâce à un système de suivi performant.

L'adoption par le Gouvernement mauritanien le 8 décembre 1999 d'une Déclaration d'Orientation sur la Bonne Gouvernance a permis de définir, avec l'appui des Nations Unies, le cadre général d'un Programme National de Bonne Gouvernance. De grands chantiers sont en cours, tels que l'amélioration de la gestion des affaires publiques marquée par le renforcement des institutions de contrôle, la décentralisation, les droits de l'homme, l'information de l'administration publique, la généralisation de l'accès aux NTIC, et l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique, qui sont là encore d'importants défis à relever.

5. PRIORITÉS NATIONALES ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement a engagé depuis une décennie un ensemble de réformes ambitieuses, avec pour but essentiel de sa politique la lutte contre la pauvreté. Eligible à l'initiative PPTE, la Mauritanie a élaboré en 2000 un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui a été actualisé en 2001.

Les objectifs à long terme de la stratégie développée dans le CSLP sont la réduction de la pauvreté⁸, l'atteinte des objectifs de développement social définis sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux, et la réduction des disparités sociales et spatiales. Quatre grands axes stratégiques sont identifiés :

La recherche de l'accélération de la croissance économique, de l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la réduction de sa dépendance vis-à-vis des facteurs exogènes. Cet axe contribuera à la réduction de la pauvreté à travers les effets sur la création d'emplois et de revenus nouveaux, ainsi qu'à travers l'impact sur les revenus budgétaires de l'Etat, qui pourront être utilisés pour soutenir les secteurs qui profitent directement aux pauvres.

La valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres, par la promotion des secteurs qui profitent directement aux pauvres au moyen de la mise en œuvre de programmes publics d'investissement ; ceci en vue de réduire les inégalités et d'améliorer la base de ressources des pauvres.

Le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles, visant à renforcer la productivité et à améliorer les conditions de vie des pauvres. L'amélioration de l'accès à l'éducation et de l'accès à la santé sont en premier lieu visés.

La promotion d'un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

A plus court terme, l'analyse de la situation de la pauvreté en Mauritanie a conduit le Gouvernement à identifier cinq domaines prioritaires pour le CSLP 2001-2004 : (i) le développement rural, pour lequel l'objectif est de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 53%, (ii) le développement urbain des quartiers périphériques des grandes villes et des principales villes secondaires, (iii) l'éducation, où les principaux objectifs sont de garantir l'accès universel et de porter le taux de rétention à plus de 65%, (iv) la santé, pour laquelle les objectifs visés sont de ramener le taux de mortalité infanto-juvénile à moins de 160‰ et de porter le taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5km à 80%, et (v) l'hydraulique. Une actualisation du CSLP est en cours, qui doit notamment prendre en compte les résultats des grandes enquêtes nationales réalisées en 200-2001 (recensement, EDSM, EPCV). Lors du quatrième Groupe Consultatif pour la Mauritanie, qui s'est réuni à Paris en décembre 2001, les bailleurs de fonds ont réaffirmé leur soutien à cette stratégie de lutte contre la pauvreté et se sont engagés à apporter le montant de 412 millions de dollars recherché pour le financement du Programme d'Investissement Public (2002-2004) qui découle de cette stratégie.

Des stratégies nationales sectorielles sont mises en oeuvre, qui concourent à la réalisation de ces objectifs.

Développement rural et environnement : la stratégie globale de la réduction de la pauvreté rurale vise à réduire de moitié la pauvreté rurale à l'horizon 2015 et à combler les retards des zones rurales en matière d'infrastructure de base.

⁸ Ramener la proportion des Mauritaniens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté à 27% à l'horizon 2010 et à 17% à l'horizon 2015

Reprenant les axes de la politique nationale pour le développement du secteur rural à l'horizon 2010, elle repose sur la mise en oeuvre coordonnée et décentralisée d'un ensemble de politiques et de programmes axés sur (i) la relance des principales filières de production agricole, la diversification et l'amélioration de la qualité de la production agricole (ii) le développement des infrastructures rurales, (iii) des mesures institutionnelles et d'organisation du secteur, et (iv) des politiques de protection des ressources naturelles. Sont ainsi visés le renforcement de la sécurité alimentaire des populations, la lutte contre la pauvreté et pour l'emploi rural, l'amélioration des revenus des producteurs et l'incitation à une meilleure intégration de l'agriculture aux marchés national et international. En matière d'environnement, la Mauritanie prépare actuellement un Plan d'Action National (PAN) pour la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification et un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) pour la mise en oeuvre de l'agenda 21.

Développement urbain : une politique et une stratégie de développement urbain ont été définies en 2001, et un programme de développement urbain étalé sur dix ans (2001-2010) a démarré sur cette lancée, avec pour objectifs principaux d'améliorer les conditions de vie et de favoriser la création d'emplois dans les villes principales de Mauritanie, notamment dans les quartiers précaires, ainsi que de renforcer le cadre institutionnel et les capacités de gestion urbaine et foncière. La politique de décentralisation, qui prévoit le renforcement des capacités des communes, et la politique d'accès universel aux services de base qui est proposée dans le CSLP suivant une vision intégrée (télécommunication, électricité, eau et assainissement), complètent ce dispositif.

Education : En matière d'éducation, une stratégie décennale 2001-2010 a été adoptée, qui vise la réalisation des objectifs retenus dans le CSLP, à travers notamment la mise en oeuvre de la réforme du système éducatif promulguée en 2000. Outre la résorption des disparités entre genres et entre zones et régions, les objectifs spécifiques sont au niveau de l'Enseignement fondamental l'accès universel d'ici 2010, l'amélioration de la rétention par la généralisation des écoles à cycle complet, et l'amélioration de la qualité et de la pertinence du système, et, au niveau du Secondaire, un accès élargi et une amélioration de la qualité et des conditions d'études, incluant le renforcement des disciplines scientifiques et des langues étrangères. L'enseignement supérieur sera par ailleurs restructuré pour une meilleure adéquation avec les besoins du développement socio-économiques, grâce notamment au développement de l'enseignement scientifique et technique. Enfin, une stratégie pour l'alphabétisation est mise en place, qui bénéficie de moyens renforcés pour réduire de moitié le taux d'analphabétisme d'ici 2004, en privilégiant l'implication des Mahadras et des organisations de la société civile.

Santé et nutrition : La politique nationale de santé vise à renforcer la couverture sanitaire en mettant à la disposition de la population des services de santé de base accessibles géographiquement et financièrement, à réduire la morbidité et la mortalité des enfants de moins de 5 ans ainsi que la mortalité néonatale et la mortalité maternelle, à accroître le financement et l'amélioration de la performance du secteur, et à renforcer l'action sociale et la mise en place d'un environnement favorable à la santé. Pour atteindre ces objectifs, le Projet d'Appui au Secteur de la Santé appuie la restructuration stratégique et organisationnelle du secteur de la santé, la politique de décentralisation de ce secteur et le renforcement des capacités de gestion à tous les niveaux. En matière de nutrition, le Gouvernement a entrepris un processus de réactualisation du plan national d'action pour la nutrition (PNAN), adopté en 1995, avec un accent particulier sur la régionalisation des actions nutritionnelles et la mise en place d'un système de suivi opérationnel du PNAN, ainsi que d'un cadre institutionnel cohérent.

Hydraulique : La stratégie sectorielle vise l'amélioration rapide de l'accès de l'ensemble de la population à l'eau potable, en accordant la priorité aux couches les plus défavorisées. L'objectif visé à long terme est de doter tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau d'adduction d'eau potable et de porter le taux de desserte par branchements à 85% en milieu urbain. En **Milieu urbain, la stratégie repose sur les deux priorités suivantes** : (i) La réforme du secteur de l'eau, visant à encourager une plus grande implication du secteur privé et à adapter le système de tarification de l'eau potable, et (ii) l'accroissement des capacités de production et le développement des réseaux de distribution d'eau. En milieu rural et semi-urbain, la stratégie pour accroître l'offre d'eau potable vise notamment la prise en charge des équipements et des opérations d'approvisionnement par les collectivités et la promotion des initiatives locales, en vue d'une indépendance financière totale de ce secteur.

Bonne gouvernance : Le CSLP met l'accent sur la nécessité du renforcement institutionnel et de la bonne gouvernance pour atteindre ces objectifs. Suite à la déclaration de bonne gouvernance adoptée par le Gouvernement en 1999, le cadre général du Programme national de bonne gouvernance a

été adopté. Il vise (i) la consolidation de l'Etat de droit par le renforcement des instances parlementaires, la poursuite de la réforme judiciaire et la promotion des droits de l'homme ; (ii) le renforcement des capacités de l'Administration publique ; (iii) l'appui à la décentralisation par le renforcement du dispositif institutionnel, le renforcement des outils et des capacités de gestion urbaine et communale, l'implication de la société civile et l'élaboration de plans et stratégies de développement intégré pour les communes et les villes; (iv) la gestion efficace et transparente des ressources publiques, par la promulgation d'une première loi de règlement en 2002, le renforcement du contrôle de la Cour des Comptes et le renforcement du suivi de l'impact des dépenses publiques, et (v) l'implication des populations pauvres et le renforcement des capacités de la société civile, notamment des ONG.

Sur un plan transversal, il faut noter les efforts du gouvernement en vue de la mise en place d'un **plan stratégique intersectoriel de lutte contre le VIH/SIDA**, qui est en cours d'élaboration avec l'appui des Nations Unies, ainsi que pour prendre en compte la dimension du **Genre**. Un groupe interministériel sur le Genre a été constitué en 2000, et chaque département ministériel a développé un plan d'action pour l'intégration de la dimension Genre dans les stratégies. En ce qui concerne la **population**, le CSLP mentionne les principales contraintes émanant de la pression démographique. La Mauritanie a adopté en 1995 une Déclaration de politique de population, qui se fixe huit objectifs: assurer une répartition spatiale optimale - assurer un meilleur suivi des émigrés - protéger la famille et promouvoir le bien être de la femme et de l'enfant - assurer la santé de la population - assurer l'éducation et la formation pour tous - protéger les groupes vulnérables - protéger l'environnement - développer la recherche sur la population. Plusieurs programmes nationaux ont été adoptés dans son contexte, dont ceux qui régissent la santé de la reproduction et la politique de la famille.

6. PRINCIPALES CONCLUSIONS DU CCA

L'analyse du CCA, complétée par une lecture approfondie du CSLP dans la perspective des MDGs, a permis aux agences d'identifier les **contraintes** majeures qui pèsent sur le développement du pays. Il s'agit des contraintes suivantes :

- Les **contraintes structurelles** liées à une base économique restreinte, extravertie et faiblement intégrée, ce qui limite les effets d'entraînement et donc l'impact de la croissance tant en terme de création d'emplois que de génération de revenus. S'y ajoute une offre d'infrastructures insuffisante, un système de formation inefficace et peu adapté aux besoins de développement du pays et une intermédiation financière inefficace. L'éligibilité de la Mauritanie à l'initiative PPTE permet à la Mauritanie de desserrer la contrainte budgétaire.
- La **pression de la dynamique démographique**, avec pour principales caractéristiques le déséquilibre de la structure de population, marquée par l'ampleur des classes jeunes et l'étranglement des classes actives, la répartition spatiale inégale avec ses conséquences tant en termes de développement rural qu'urbain, et la forte mobilité de la population.
- Les **contraintes environnementales**, tant dans le monde rural, avec la précarité croissante et la raréfaction des ressources naturelles, que dans le monde urbain, qui doit faire face à une urbanisation incontrôlée. S'y ajoute le risque d'épuisement de la ressource halieutique.
- Le **faible niveau de développement social**, lié à une pauvreté endémique, et qui se traduit par une forte insécurité alimentaire, une forte mortalité infanto-juvénile et maternelle, un niveau d'éducation bas, une insuffisante reconnaissance du rôle de la femme, tous éléments ayant un impact négatif sur la capacité des communautés à renforcer leur potentiel en matière de développement et d'organisation. La stabilisation à un niveau élevé de l'extrême pauvreté ainsi que de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté, et la montée de l'inégalité montre l'ampleur de l'effort à porter pour faire reculer de manière durable la pauvreté.
- Les **limites de la capacité institutionnelle** en matière de programmation stratégique, de gestion coordonnée et efficiente des ressources humaines et en capital, de suivi/évaluation des politiques et programmes, d'analyse et de collecte de l'information. Il s'ensuit une capacité d'absorption limitée et une forte limitation de l'impact des politiques publiques sur la réduction de la pauvreté. Les carences en matière de communication et d'information, ainsi que de mobilisation populaire liée à l'absence de pratiques participatives, se traduisent par une faible adhésion des populations, peu en mesure d'apprécier les efforts poursuivis au niveau national et de s'appropriier les projets dont elles sont cibles. A la médiocre performance de l'Administration publique, s'ajoutent la faiblesse des mécanis-

mes de protection des Droits de l'Homme et des institutions démocratiques et la structuration encore balbutiante de la société civile.

L'analyse causale approfondie de sept problèmes considérés sur cette base comme stratégiques pour les Nations Unies⁹, ainsi que les résultats de l'enquête qualitative sur la pauvreté réalisée par le SNU en 2001, permettent d'arriver aux **conclusions opérationnelles** suivantes :

- Au niveau des ménages, deux questions sont prioritaires :

- La **couverture des besoins essentiels** : la sécurité alimentaire d'abord, mais aussi l'accès pour tous, indépendamment des revenus, aux services de santé et d'éducation et de formation professionnelle, l'accès à l'eau potable et à un habitat sécurisé. Concernant les infrastructures sociales, le défi n'est sans doute pas tant la construction de nouvelles infrastructures que l'amélioration de la qualité des services sociaux et la définition de modes de financement, de gestion et de coordination permettant une efficacité « durable » de ces investissements.

- **L'accessibilité aux moyens de production** (eau, emplois et activités génératrices de revenus, terre, crédit, protection des ressources naturelles) : La promotion d'activités productives génératrices de revenus demeure probablement le plus grand défi des programmes de lutte contre la pauvreté car les actions nécessaires pour y parvenir sont nombreuses et variées (construction d'infrastructures de transport, instauration de projets de micro-crédit viables, développement de projets d'irrigation accessibles à tous, simplification des procédures administratives pour les entreprises évoluant vers la formalisation, programmes de formation agricole et d'apprentissage aux petits métiers, etc) et doivent se réaliser à plusieurs niveaux de décision. Ce type d'actions, ciblé sur les populations les moins favorisées, est complémentaire aux grands projets ou grandes réformes administratives et économiques.

- Au niveau des pouvoirs publics, **l'amélioration de la capacité institutionnelle et de la gouvernance** est un impératif. La mise en oeuvre de la réforme de la fonction publique, la poursuite de la décentralisation, la mise en place du nouveau schéma directeur de la statistique ou encore les mécanismes en cours de mise en place pour le suivi du CSLP sont à cet égard des éléments clés qu'il convient d'appuyer.

- **Le renforcement démocratique et la promotion des droits de l'homme** doivent être poursuivis. La protection des enfants et celle des personnes vulnérables, en particulier des personnes handicapées, doit être renforcée. Dans le domaine du droit, les femmes apparaissent également comme une cible spécifique, puisqu'elles sont moins alphabétisées, ont moins accès à l'information, sont plus marquées par le poids de la pauvreté, mais sont souvent plus déterminées et plus organisées comme le montre le succès de leurs coopératives. Elles sont d'autant plus prioritaires qu'elles jouent un rôle économique et éducatif majeur.

- **L'implication des acteurs de terrain** dès la conception des programmes est nécessaire pour maximiser leur impact en matière de lutte contre la pauvreté. Cela nécessite le développement des approches participatives et l'appui à la structuration de la société civile (ONGs, organisations communautaires de base, coopératives féminines, autorités religieuses, etc). Dans cette optique, le renforcement des capacités des communes dans le cadre de la décentralisation devrait englober la conception et la gestion des programmes locaux de lutte contre la pauvreté. De même, l'encadrement professionnel des organisations de base par des ONG pour la mise en oeuvre des programmes de lutte contre la pauvreté est une approche à développer, qui devrait permettre à terme de renforcer la capacité de ces organisations.

- **L'éducation et l'accès à l'information** sont des leviers essentiels du développement. La dimension sociale et culturelle est également déterminante et doit être prise en compte, en particulier par l'identification des aspects culturels et sociaux susceptibles d'être moteurs du changement. L'élargissement de l'accès à l'information, au moyen notamment de l'appui à la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais également la valorisation de la dimension communication des programmes, sont donc essentiels.

⁹ Il s'agit des problèmes liés à 1) l'insécurité alimentaire, 2) la dégradation des ressources naturelles, 3) le défi de la dynamique démographique, 4) la base productive limitée, 5) les disparités entre les rôles socio-économique des hommes et des femmes, 6) l'environnement institutionnel faible, 7) la mortalité maternelle et infantile élevée.

7. PRINCIPALES LEÇONS TIRÉES DE L'ASSISTANCE ANTERIEURE DES NATIONS UNIES A LA MAURITANIE

Les agences du Système des Nations Unies apportent à la Mauritanie une assistance variée qui prend de multiples formes. Elle porte aussi bien sur l'élaboration des politiques et des stratégies que sur leur mise en oeuvre et leur suivi. Elle concerne aussi le conseil et le plaidoyer dans les domaines pertinents, tels que la promotion des droits, la gouvernance et la lutte contre le SIDA, ainsi que les appuis d'urgence notamment en cas de pénurie alimentaire.

L'assistance des Nations Unies à la Mauritanie a mis en évidence les importants besoins de **renforcement des capacités nationales** pour faire face aux nombreux défis qui entravent la lutte contre la pauvreté et freinent le développement économique et social du pays. L'insuffisance de compétences et de moyens se traduit en particulier par la quasi-absence de coordination opérationnelle et intersectorielle, ainsi que par les faibles capacités nationales en matière d'absorption, de programmation, de gestion et de suivi/évaluation. Les agences veilleront donc à ce que les appuis nécessaires en termes de renforcement des capacités soient apportés dans tous les programmes et projets soutenus par les Nations Unies.

La promotion de la bonne gouvernance apparaît également un impératif pour que ce renforcement des capacités, et plus largement les ressources humaines et financières gérées par le Gouvernement, soient utilisées de façon rationnelle et efficace au service de la lutte contre la pauvreté et du développement. Dans la pratique, l'impact de nombre de projets a été réduit du fait de retards dans la mise en oeuvre et de gestion déficiente des ressources allouées, en dépit du renforcement des capacités apporté. Ceci explique la part importante allouée à la promotion de la bonne gouvernance par l'assistance technique du Système des Nations Unies.

Une autre leçon tirée de la mise en oeuvre des projets est la nécessité de **renforcer la composante d'appui à la fonctionnalité et à la qualité des services**. Ainsi, dans les projets visant le renforcement de l'accès aux services sociaux de base, les dépenses d'investissement (construction, équipements, etc) ont souvent été privilégiées, au détriment de l'appui en fonctionnement. Or, l'expérience montre qu'il est essentiel d'apporter un appui de proximité renforcé, avec donc une plus grande présence sur le terrain permettant d'augmenter l'assistance technique en appui à la mise en oeuvre et au suivi-évaluation des activités.

L'implication de la société civile et la mobilisation sociale sont des enjeux essentiels pour une action efficace de lutte contre la pauvreté, mais elles sont rendues difficiles par les éléments suivants : 1) le faible niveau de connaissance des populations, qui rend plus difficile la compréhension des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer ainsi que l'assimilation et l'appropriation des savoir-faire nouveaux induits par les projets novateurs, 2) la persistance au niveau culturel de représentations dominantes au niveau de la conscience collective liées à des pratiques séculaires, qui conduisent par exemple à dénier à l'enfant son statut de sujet de Droit, freinant ainsi les efforts entrepris pour la scolarisation des filles, 3) l'absence de relais pour la diffusion de messages et pratiques au niveau des populations, lié au manque de structuration de la société civile et 4) les carences en termes de communication et de diffusion de l'information. C'est pourquoi l'appui à l'alphabétisation fonctionnelle, à la formation et à la structuration de la société civile, le renforcement des ONGs nationales, l'insistance sur la communication pour le changement, le plaidoyer pour la mise en place de mécanismes de programmation participative au niveau des régions et des communes, dans le cadre de la décentralisation, et l'extension des mécanismes de consultation et de participation de la société civile au niveau de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi des programmes et projets seront promus par les agences. Par ailleurs, la reconnaissance du rôle essentiel des femmes dans la lutte contre la pauvreté étant encore faible, les agences appuieront le développement de l'approche Genre et veilleront au renforcement des droits des femmes, par le plaidoyer comme par l'appui à la scolarisation des filles, la formation et le renforcement des capacités.

En dépit des efforts entrepris dans le domaine de la **coordination inter-agences**, l'appui du Système des Nations Unies souffre encore d'un manque de complémentarité et de synergie. Si des succès ont été enregistrés en ce qui concerne les choix de politiques et de domaines d'intervention, avec l'identification de cibles communes débouchant sur des projets et des campagnes de plaidoyer commun (VIH/SIDA, Education des filles, Genre, Droits de l'Homme, qualité des soins de santé de la reproduction), ainsi qu'en terme de programmation à travers le présent exercice, des insuffisances demeurent en

ce qui concerne l'opérationnalité et la mise en oeuvre sur le terrain. Le renforcement de la coordination opérationnelle se heurte en particulier au manque d'harmonisation concernant les procédures de mise en oeuvre et d'exécution financière des projets. La situation actuelle, telle qu'elle est notamment expérimentée dans le cadre du projet conjoint des agences sur la scolarisation des adolescentes, exige des procédures administratives qui apparaissent inutilement complexes et lourdes et freinent considérablement toute initiative. Combattre ces insuffisances sera tout l'enjeu des mécanismes de suivi de l'UNDAF.

8. CONTENU DE L'UNDAF : REPOSE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AUX PRIORITES NATIONALES

8.1. Contexte général de l'UNDAF en Mauritanie

Le contexte général des interventions du système des Nations Unies en Mauritanie est marqué par la ferme volonté des autorités mauritaniennes d'engager une lutte efficace contre la pauvreté et de promouvoir l'Etat de droit et la bonne Gouvernance. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), élaboré en 2000 et dont la mise en oeuvre a démarré en 2001, est un outil majeur, qui confirme ces orientations politiques et organise la contribution de chacun des secteurs à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté, et plus largement à l'atteinte des objectifs internationaux du développement fixés dans le cadre des grandes conférences internationales et récapitulés lors du Sommet du Millénaire. L'UNDAF, qui s'inscrit dans le CSLP, est lui-même structuré autour des MDGs, la vocation première des agences des Nations Unies étant de contribuer à l'atteinte par la Mauritanie des objectifs issus du Sommet du Millénaire. Les schémas introductifs illustrent ce double fondement, nullement contradictoire puisque, comme on l'a vu, le CSLP est largement orienté vers la réalisation des MDGs.

L'élaboration en 2000 du CSLP s'est faite selon une démarche participative, marquée en particulier par la tenue d'ateliers régionaux et l'implication active et reconnue des ONGs. Cette reconnaissance, nouvelle en Mauritanie, du rôle de la société civile crée un appel d'air et les ONG expriment une forte attente, souhaitant être davantage impliquées à toutes les phases de la vie des projets et programmes, en participant en particulier à leur identification et à leur mise en oeuvre. Les agences des Nations Unies voient ainsi confirmée l'importance de l'appui qu'elles auront à apporter à la société civile afin de renforcer ses capacités pour la rendre apte à participer de manière efficace aux débats et à la mise en oeuvre des projets.

Le CSLP est un outil essentiel pour la coordination des politiques et stratégies nationales. La mise en place de mécanismes de suivi de sa mise en oeuvre et d'évaluation de son impact, adossés à un système performant de suivi de la pauvreté, est un défi majeur auquel les agences souhaitent apporter leur concours. Plus largement, la déclaration du Millénaire et la définition des huit MDGs et de leurs indicateurs sont un support majeur pour, sous l'égide des autorités nationales, mobiliser les partenaires et mettre en place la nécessaire coordination des programmes, visant à développer la cohérence entre les différents types d'interventions des partenaires.

Le contexte national est également marqué par un climat d'ouverture à de nouveaux thèmes importants et par l'émergence de nouvelles facilités de communication. Les agences voient ainsi confirmées leur volonté d'agir dans les trois secteurs transversaux de prévention du VIH/SIDA, de promotion de l'approche Genre, et de l'appui à l'utilisation des moyens de communication et notamment des NTIC comme vecteurs de la lutte contre la pauvreté.

8.2. Thèmes de concentration de l'UNDAF

Les agences du système des Nations Unies ont retenu comme thème central de leurs interventions **la lutte contre la pauvreté**, conformément à l'objectif global poursuivi tant par le Gouvernement que par la communauté internationale, ainsi que cela a été exprimé lors du Sommet du Millénaire. Quatre points d'entrée, ou axes d'intervention, ont été identifiés dans ce cadre, qui sont décomposés en différents volets d'intervention.

Chacun d'eux fait l'objet d'une présentation détaillée, structurée en sorte de s'assurer de la cohérence interne et externe de l'UNDAF dans sa contribution aux MDGs à travers son appui aux objectifs nationaux du développement :

- Présentation de l'objectif stratégique des agences concernant l'axe considéré
- Liaison avec les objectifs internationaux du développement et en particulier avec les MDGs
- Rappel succinct des grands axes de la politique nationale dans le domaine concerné

Et, pour chacun des volets :

- L'objectif des agences des Nations Unies en appui aux priorités nationales
- La stratégie des agences
- Les activités programmées, avec mention des agences chefs de file pour chaque activité (d'autres agences pouvant naturellement contribuer à l'activité) et des populations cibles
- Agences impliquées et partenariats (partie nationale et partenaires au développement)

La prise en compte des questions transversales fait ensuite l'objet d'une présentation synthétique.

Le projet de Stratégie d'Aide Pays de la Banque mondiale 2003-2005 n'étant pas finalisé au moment de l'édition de l'UNDAF, les programmes de la Banque mondiale ne sont pas spécifiés ici. Les secteurs d'intervention sont néanmoins notifiés au niveau de la présentation des agences impliquées et des partenariats.

Les indicateurs de suivi seront identifiés au cours de l'année 2002 et constitueront une matrice, établie en référence aux MDGs, qui sera validée par l'équipe de pays d'ici décembre 2002, soit avant le démarrage de la mise en oeuvre de l'UNDAF (2003-2008).

Il convient de noter que les stratégies proposées ne sont pas figées et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la modification du contexte général d'intervention des agences. La revue à mi-parcours pourra notamment conduire à la reformulation de certaines stratégies pour mieux les adapter à la situation (émergence de besoins nouveaux, implication de nouveaux partenaires, etc). De même, en ce qui concerne la liste des activités programmées, il est clair qu'au cours des six années, de nouvelles opportunités pourront se présenter, conduisant à la mise en oeuvre d'activités additionnelles à celles qui figurent dans le présent document. Les « activités programmées » doivent donc se comprendre comme « activités déjà programmées ».

Les quatre axes retenus sont les suivants :

1er axe : Gouvernance et Droits de l'Homme

Six composantes ont été retenues pour cet axe :

- Décentralisation et Gouvernance locale
- Performance de l'administration publique
- Politiques de développement
- Renforcement démocratique
- Renforcement de la société civile
- Protection des droits de l'homme, promotion de la paix et prévention des conflits

2ème axe : Lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile

Sept composantes ont été retenues :

- Services sociaux essentiels
- Lutte contre les pratiques néfastes
- Maîtrise de la fécondité
- Prévention du VIH/SIDA
- Accès à l'eau potable
- Hygiène et Assainissement
- Nutrition du jeune enfant

3ème axe : Education/Formation

Cinq composantes ont été retenues :

- Education préscolaire et primaire

- Alphabétisation
- Enseignement originel
- Enseignement secondaire
- Formation professionnelle et continue et Enseignement supérieur

4ème axe : Combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources

Huit composantes ont été retenues :

- Accès aux moyens de production
- Sécurité alimentaire
- Nutrition
- Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement
- Lutte contre l'abandon des terroirs
- Intégration de l'élevage
- Accès aux infrastructures de développement (y inclus les ouvrages hydrauliques)
- Appui au développement urbain

Par ailleurs, les agences ont retenu les **thèmes transversaux** suivants :

- Protection des groupes vulnérables
- Lutte contre le VIH/SIDA
- Promotion de la dimension Genre
- Prise en compte des besoins spécifiques des adolescents et des jeunes
- Dimension de la communication pour le changement impliquant la prise en compte des aspects socio-culturels et l'utilisation des NTIC

La mise en oeuvre de programmes et d'actions de plaidoyer conjoints dans ces secteurs sera privilégiée.

Axe 1 : Gouvernance et Droits de l'Homme

La Déclaration du Millénaire (New York, septembre 2000) fait de la bonne gouvernance, politique comme économique, une des conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs définis lors du Sommet du Millénaire.

L'objectif stratégique pour ce thème est la création d'un environnement favorable à la lutte contre la pauvreté, qui permette l'utilisation efficiente des ressources financières et humaines disponibles et la mobilisation efficace de l'ensemble des différents acteurs du développement et de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit donc d'une part d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles pour une bonne gouvernance politique et économique, d'autre part de renforcer la société civile et la protection des droits de l'homme, et enfin d'adopter une attitude vigilante et constructive quant à la promotion de la paix et à la prévention des conflits, identifiés dans le CSLP comme un risque majeur.

Le Droit international¹⁰ définit les objectifs relatifs à la gouvernance et aux droits civils et politiques, en termes d'engagements pris de respecter les droits de la personne humaine, en vertu du droit international, à travers la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, de renforcement des institutions démocratiques et de la participation populaire, d'administration équitable de la justice et d'amélioration du cadre des recours, et de garanties concernant la liberté et la sécurité des personnes.

¹⁰ Les principaux instruments juridiques en la matière sont : le Pacte relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la Magistrature (1990), la Déclaration de la Conférence de Vienne sur les Droits humains (1993), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et son Protocole facultatif de 1999, la Convention relative aux Droits de l'enfant (1989), la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants (1990), et la Déclaration de la Conférence mondiale sur le travail des enfants (Oslo, 1997).

En ce qui concerne la gouvernance économique, les principaux instruments internationaux sont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Résolution de l'AG des Nations Unies sur la corruption (New York, 1997) et la Déclaration du Sommet mondial sur le développement social, Copenhague, 1995. Il faut noter également que la Bonne gouvernance figuraient parmi les sept questions clés abordées lors de la 3ème Conférence sur les PMA (Bruxelles, mai 2001). Un appel à la bonne gestion des affaires publiques figure en outre dans le communiqué final de cette conférence, à laquelle 157 Etats ont participé.

En Mauritanie, le gouvernement a fait sienne la préoccupation de la bonne gouvernance, la promotion des droits de l'homme et l'appui à l'émergence d'une société civile organisée. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté a ainsi retenu comme l'un de ses axes stratégiques majeurs le renforcement des capacités institutionnelles et de la bonne gouvernance. Les objectifs et stratégies développées par les agences visent donc à appuyer les efforts nationaux dans ce domaine.

Volet 1 : Décentralisation et Gouvernance locale

• **Objectifs des agences des Nations Unies en appui aux priorités nationales** : Afin de contribuer à l'atteinte du but du Gouvernement qui est de renforcer les capacités des collectivités locales et de les doter des moyens nécessaires pour une bonne prise en charge de leurs compétences, et ainsi de mieux asseoir la gouvernance locale, les agences des Nations Unies poursuivront les objectifs suivants :

- Renforcer les moyens de l'Etat au niveau régional ;
- Améliorer l'aménagement du territoire en tenant compte des spécificités physiques du territoire ;
- Mieux définir les missions de l'Etat et renforcer leur application ;
- Aider à la mobilisation des ressources en faveur de la dimension socioculturelle dans le développement ;
- Encourager les politiques et initiatives pour l'affectation des cadres compétents au niveau des régions ;
- Améliorer les mécanismes de mise en oeuvre, de contrôle et de suivi des actions/projets (notamment au niveau décentralisé).

Stratégie des agences des Nations Unies : La stratégie nationale ainsi que le plan d'action en matière de décentralisation et de gouvernance locale, qui seront définis dans le cadre du Programme National de Bonne Gouvernance sur une base participative, serviront de cadre aux différentes activités d'appui sectorielles qui seront entreprises dans ce secteur.

Activités programmées :

• Appui à la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de décentralisation et de gouvernance locale dans le cadre du Programme National de Bonne Gouvernance PNBG (PNUD) – Appui à la mobilisation de ressources financières et humaines en faveur de la décentralisation et de la gouvernance en milieux rural et urbain (PNUD)

- Appui au développement communal et à la décentralisation dans le cadre des projets suivants :
 - Promotion de l'accès des communes aux NTIC via le projet « Cybercommunes » (PNUD)
 - Renforcement de l'Initiative des Maires Mauritaniens Défenseurs des Enfants (IMMDE) et appui à l'élaboration de Plans d'Action pour l'enfance dans les zones de concentration du Programme (UNICEF)
 - Soutien concerté des agences, y inclus l'UNESCO, au développement des radios rurales comme vecteurs de la communication pour le développement
 - Projets Aftout Sud et Karakoro de développement rural intégré (projet en cours d'identification) (FIDA)
 - Programme de développement intégré Assaba (PNUD/FENU/CDHLCPI)
 - Projet de développement intégré ciblant le Tagant, l'Adrar et le Tiris Zemour (PNUD/Croix Rouge italienne)

- Appui à la déconcentration des administrations :
 - du Programme du PNSR et PNL (FNUAP);
 - des activités du SECF (FNUAP)

- Appui au fonctionnement et à l'analyse de l'état-civil (FNUAP)

Agences impliquées et partenariats :

Une partie des activités sera réalisée sur une base de partenariats (Wilaya de l'Assaba avec PNUD/FENU/CDHLCPI, projet Cybercommune avec la GTZ, etc). Une concertation sera établie avec les autres partenaires de ce secteur, qui sont les suivants :

Agences des Nations Unies :	PNUD, FENU, UNICEF, FMI, FAO, FIDA, BIT, FNUAP, UNESCO, BM
Partie nationale :	PM, MSGPR, MSGG, MD Cabinet du CE, MIPT, MFPTJS, MAED, MSAS, MEN, SENT, CDHLCPI, Société civile
Autres partenaires :	GTZ - CF - UE - ONGI – BAD - Cesp- Cjap - OADA - Caritas

Volet 2 : Amélioration des performances de l'administration publique

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales

Tel qu'établi dans le CSLP et à travers la réforme du statut de la fonction publique, le Gouvernement est conscient de la nécessité d'ajuster l'Administration publique en fonction des réformes économiques et sociales qui ont donné à l'Etat de nouvelles missions. Par ailleurs, il s'est attelé, au cours de la période 1998 - 2001, à la restructuration des principaux ministères économiques. En outre, dans le cadre d'un certain nombre d'actions pilotes organisées dans le sillage de la préparation du Programme national de Bonne Gouvernance, une série de travaux de consultation sur l'analyse organisationnelle des structures ministérielles est en cours de réalisation. Les mesures prises ces dernières années dans le domaine de la réforme administrative doivent être consolidées dans le cadre d'un programme ambitieux pour accélérer la modernisation de l'appareil administratif de l'Etat. Promouvoir la transparence, l'équité, l'efficacité et l'imputabilité passe, en premier lieu, par une mise à jour des missions de l'Etat dans le nouveau contexte de mondialisation, de libéralisation et de partenariat à l'échelle nationale et internationale.

Par ailleurs, à travers l'extension du rôle de la Cour des Comptes et la mise en application du schéma statistique et du dispositif de suivi de la pauvreté et de la mise en oeuvre du CSLP, le Gouvernement vise (i) à développer les capacités de programmation et de suivi dans les secteurs prioritaires, (ii) à améliorer l'information statistique et à développer les capacités d'analyse sur des questions liées à la pauvreté et au développement, (iii) à assurer une gestion efficace et transparente des biens publics et (iv) à assurer un suivi rigoureux des dépenses publiques sur la pauvreté.

Les agences visent à appuyer l'action du Gouvernement dans les domaines suivants :

- Amélioration de la gestion des ressources publiques ;
- Définition des responsabilités au sein de l'administration publique ;
- Amélioration de la transparence des mécanismes décisionnels pour arriver à des choix pertinents ;
- Renforcement du système et des mécanismes de contrôle au sein de l'administration ;
- Aide à la mobilisation des ressources ;
- Amélioration de l'accès de l'information ;
- Amélioration des procédures d'affectation en tenant compte des contraintes sociales et économiques.

Stratégies : L'appui à la modernisation et au renforcement des capacités de l'administration servira de base à une réforme administrative (adéquation postes-profiles, changement de procédure avec notamment l'introduction généralisée des NTIC, accessibilité de l'administration à l'égard des usagers...). La formation et le renforcement des coordinations intersectorielles, en particulier dans le domaine du Genre, sont des stratégies de renforcement des capacités qui seront mises en oeuvre par chacune des agences, dans les domaines spécifiques résultant de leur mandat. Un appui à la formulation d'un programme intégré de renforcement du pouvoir judiciaire est également prévu en liaison avec la Banque Mondiale.

Activités programmées

- Appui à la modernisation et au renforcement des capacités de l'administration publique (plans d'action d'informatisation des administrations publiques, formation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat...) (PNUD) ;

- Renforcement des capacités : Contribution à la mise en œuvre et au suivi du Programme national de renforcement de capacités (PNUD)
- Appui aux organes nationaux de coordination sectorielle et intersectorielle (Commission nationale de population / FNUAP ; Groupe interministériel Genre / Agences résidentes, OIT)
- Formation des cadres et agents de l'administration publique dans les domaines de planification/suivi, évaluation/gestion de l'information (UNICEF pour secteurs sociaux);
- Renforcement des structures administratives et amélioration de la collecte, l'exploitation ainsi que la diffusion de l'information comme support au plaidoyer (FNUAP)
- Formations techniques spécialisées proposées notamment pour un meilleur usage des appuis en matière sociale (cantines scolaires avec le PAM...), ainsi que dans le domaine de l'assistance humanitaire (PAM)
- Formation et assistance technique au niveau du Ministère des finances (FMI)
- Appui à l'étude des entraves au développement de l'investissement national et étranger dans les secteurs productifs et formulation d'un plan de rationalisation et de renforcement du dispositif d'appui au secteur privé (ONUDI)
- Appui à la formation en matière de Protection internationale des réfugiés (HCR)
- Appui à la mise en place de banques de données sur les projets en matière de gouvernance (PNUD/UN-DESA)

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies :	PNUD – FNUAP - FMI – FAO – PAM – UNICEF – OMS – HCR- ONUDI - BM
Partie nationale :	PM – MF – MAED – MSAS – MEN - C. des Comptes – MFPTJS SGG - SECF
Autres partenaires :	BAD - ACBF- Coopération française – GTZ

Volet 3. Renforcement de la capacité d'identification et mise en oeuvre des politiques de développement.

Objectifs des agences des Nations Unies en appui aux priorités nationales

A travers l'actualisation régulière du CSLP et la mise sur pied de mécanismes de suivi et d'évaluation, le Gouvernement souhaite améliorer périodiquement la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'ajuster aux besoins du pays. Outre la recherche d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, le Gouvernement souhaite conforter la croissance économique, en créant un environnement favorable au développement du secteur privé et en améliorant le caractère attractif de l'économie pour l'investissement étranger.

En appui à l'atteinte de ces buts, les agences viseront les objectifs suivants :

- Appuyer l'Etat dans la définition des politiques nationales et sectorielles et leur mise en oeuvre, en sorte qu'elles permettent la réalisation des objectifs internationaux du développement ;
- Favoriser la mise en place de mécanismes de coordination inter-sectorielle¹¹ et l'introduction d'approches transversales, en particulier l'approche genre et la prise en compte des NTIC, ainsi qu'une meilleure intégration des variables de population et de la dimension socioculturelle dans le développement dans les politiques nationales ;
- Favoriser la mise en place et le suivi de données statistiques et d'indicateurs permettant d'orienter les politiques nationales et d'en analyser l'impact ;
- Renforcer la transparence des mécanismes décisionnels pour arriver à des choix pertinents.

¹¹ Un point d'application sera la meilleure prise en compte dans l'élaboration des programmes de santé de la prévention des risques liés à la mise en œuvre de grands ouvrages, tels que les barrages.

Stratégie : Les agences apporteront une assistance technique au Gouvernement en matière de définition, de suivi et de coordination des stratégies et politiques de développement tant au niveau global que sectoriel, l'appui à la définition des politiques globales de développement favorisant l'intégration des politiques sectorielles.

Activités programmées

1. Appui à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi des programmes de lutte contre la pauvreté :

- Appui à la mise en oeuvre du CSLP à travers la poursuite du programme de lutte contre la pauvreté financé par le PNUD ;
- Appui à la mise à jour annuelle du CSLP (PNUD)
- Appui au suivi des indicateurs de la pauvreté (PNUD)
- Appui au développement et à la réactualisation de la Politique nationale de Population et à l'intégration des variables de population (démographiques, socio-culturelles, population vulnérable, approche genre, SR, etc.) dans le CSLP en tenant compte de la dimension genre et des besoins régionaux (FNUAP)
- Appui à l'élaboration de la stratégie commerciale et à son intégration dans le CSLP, dans le cadre de l'initiative Cadre Intégré pour le Commerce (PNUD)
- Plaidoyer et contribution à la mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre du CSLP
- Formulation d'un mécanisme d'appui direct aux micro-petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux groupements professionnels qui les représentent (ONUDI).

2. Promotion d'un Développement Humain Durable :

- Appui en matière de Développement Humain Durable (PNUD) et à une politique inter-sectorielle de population (FNUAP)

3. Politiques sectorielles

• Appui en matière d'élaboration et de suivi des politiques et stratégies sectorielles, notamment relatives à :

- la politique économique (FMI)
- la stratégie industrielle (ONUDI/PNUD),
- la stratégie nationale pour la micro-finance et la micro-entreprise (PNUD/FENU/ UNICEF),
- la stratégie nationale pour le développement des NTIC (PNUD)
- aux secteurs de la santé (OMS, FNUAP, UNICEF, ONUSIDA, PNUD),
- au secteur de l'éducation (UNICEF, FNUAP, PNUD),
- au secteur du développement rural et de la sécurité alimentaire (FAO, PNUD, PAM),
- au secteur de l'environnement (PNUD, FAO)
- Appui à la mise en oeuvre et au suivi de l'initiative 20/20 (UNICEF), aux politiques dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance (UNICEF) et de la promotion féminine (FNUAP)
- Appui au développement du secteur de l'artisanat (sous réserve de l'adoption des textes réglementaires) et à la promotion de la qualité pour les PME (PNUD)
- Appui aux politiques de l'Etat dans les domaines de la stabilité financière, de la croissance économique, et l'appui aux actions bénéficiant aux populations vulnérables (FMI).
- Appui aux politiques de l'Etat dans les domaines de la collecte, analyse et diffusion de données (recensement, EDS, SNIS, enquêtes nationales, état civil, SIG-cartographie informatique) (FNUAP/UNICEF)
- Introduction de l'approche genre (agences résidentes et BIT / Projet Genre et Equité)

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : FMI-BM-PNUD-FAO-FNUAP-PAM-UNICEF-OIT-ONUDI-UNESCO
Partie nationale : PM – MAED – CSA - MF – MSPPR – MSGG – MFPTJS
Autres partenaires : BAD – UE - CILS

Volet 4. Renforcement démocratique

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales

Le Gouvernement souhaite poursuivre le renforcement des instances parlementaires et décentralisées, dans la foulée du double scrutin législatif et municipal d'octobre 2001 qui a été caractérisé par une transparence inégalée depuis l'ouverture démocratique intervenue en 1992. Le gouvernement Mauritanien avait pour cela pris un ensemble de mesures législatives, réglementaires et opération-

nelles qui ont assuré la réussite du scrutin, et qui ont permis un élargissement sensible de la représentation de l'opposition au Parlement. Le Gouvernement poursuivra également la mise en oeuvre de la réforme judiciaire. Par ailleurs, le CSLP fixe comme objectif de promouvoir un réel développement institutionnel.

Les agences contribueront au renforcement démocratique en poursuivant les objectifs suivants :

- Renforcer les moyens des institutions législatives et judiciaires ainsi que les mécanismes constitutionnels qui garantissent l'équilibre des pouvoirs ;
- Améliorer la connaissance générale de la population des principes démocratiques notamment à travers l'alphabétisation ;
- Renforcer la transparence des mécanismes de décisions dans le fonctionnement des institutions ;
- Augmenter l'accès à l'information et à la communication par l'appui à la définition de stratégies de communication et le renforcement des médias et de l'accès aux NTIC ;

Stratégie : Des actions de plaidoyer et d'appui au Parlement seront initiées à travers le PNUB (PNUD). Des appuis spécifiques seront mis en place notamment en faveur des parlementaires engagés dans la défense de droits sectoriels (droits des femmes et droits des enfants avec FNUAP et UNICEF). Un appui à la définition de la stratégie nationale de communication et à la définition de stratégies sectorielles de communication dans les secteurs clés pour les Nations Unies sera apporté. Enfin, il faut noter que le renforcement de l'accès à l'information et aux moyens de communication est une composante de chacun des programmes mis en oeuvre, ce qui vient compléter et renforcer les activités spécifiées ci-dessous.

Activités programmées

- Appui aux Institutions parlementaires (PNUD, FNUAP, UNICEF)
- Renforcement du pouvoir judiciaire (PNUD, UNICEF)
- Renforcement des instances de concertation et des mécanismes de dialogue social (PNUD)
- Appui à la définition de stratégies nationales de communication (PNUD et autres agences selon les secteurs)
- Renforcement de la presse et des médias pour une bonne circulation de l'information (PNUD, FNUAP, UNICEF)
- Assistance aux radios rurales (UNICEF, FNUAP, PNUD) et au projet de radio rurale mobile (UNESCO)
- Promotion de l'accès des communes et des organisations de la société civile aux NTIC (PNUD)
- Assistance à la Radio Télévision Mauritanienne afin de produire des programmes encourageant la diversité culturelle (UNESCO)

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : PNUD – FNUAP – UNICEF - FMI - BM
Partenaire national : PM – MIPT – PARLEMENT- SGPR- MF- MAED CDHLCPI – CCI
Société Civile – ONG
Autres partenaires : UE – Coopération française – GTZ – Union interparlementaire

Volet 5. Renforcement de la société civile

Objectifs des agences des Nations Unies en appui aux priorités nationales

Ainsi que cela est exprimé dans le Cadre général de Bonne Gouvernance présenté au Groupe Consultatif en décembre 2001, le Gouvernement souhaite renforcer les capacités de la société civile et l'impliquer davantage dans le processus de développement économique, en particulier en développant l'approche participative instaurée dans le cadre de l'élaboration du CSLP pour une meilleure implication des populations dans la conception et la mise en oeuvre des politiques de développe-

ment. Il souhaite également développer les échanges sur les meilleures pratiques de lutte contre la pauvreté.

Le but commun aux agences des Nations Unies est de faire de la société civile un acteur à part entière du développement au niveau national et à la base en poursuivant les objectifs suivants :

- Améliorer la législation relative à la participation de la société civile ;
- Poursuivre le plaidoyer sur l'importance de la société civile dans le développement et sa nécessaire implication tant au niveau de la conception que de la mise en oeuvre et du suivi des programmes de développement ;
- Encourager l'ouverture, la mise en réseau et les échanges vers l'extérieur de la société civile;
- Renforcer le soutien à la société civile et son implication dans les projets mis en oeuvre avec l'appui des agences des Nations Unies;
- Améliorer les mécanismes d'accès aux ressources des institutions de la société civile;
- Renforcer l'institutionnalisation et les capacités du mouvement associatif.

Stratégie : Les agences appuieront l'aménagement d'un cadre de concertation impliquant les entreprises, les syndicats, les ONGs et l'Etat, la mise en place et/ou la poursuite d'activités de formation pour améliorer les capacités de méthodologie, de mise en oeuvre et de gestion de projets de manière à rendre les ONG plus performantes et compétitives, l'aménagement d'un cadre juridique ouvrant l'accès aux crédits notamment aux plus pauvres, le renforcement de la capacité de la société civile, y inclus la presse et les maires, à s'organiser, se mettre en réseau, se former, développer une méthodologie et une éthique communes, utiliser les outils de gestion, au moyen notamment d'un renforcement de l'accès aux NTIC.

Activités programmées

- Appui à la structuration de la société civile et au renforcement de ses capacités de manière à la rendre plus à même de faire face aux exigences de développement par la formation et l'accès aux NTIC (PNUD et PAM/UNICEF pour les organisations impliquées dans la mise en oeuvre de leurs activités en matière de services sociaux et d'appuis alimentaires) ;
- Participation des bénéficiaires à tous les niveaux de planification dans les activités les concernant (analyses de situation, planification locale, mise en oeuvre) (UNICEF)
- Renforcement des capacités des groupements professionnels dans la perspective de l'amélioration de la concertation nationale (ONUDI)
- Mise en place d'un système d'information socio-économique pour les micros, petites et moyennes entreprises (ONUDI)
- Promotion de la micro finance aussi bien en milieu urbain que rural (PNUD, UNICEF, FENU)
- Concertation avec les ONG, les Hommes d'entreprise et les syndicats (FMI)
- Renforcement du partenariat entre prestataires et bénéficiaires pour une amélioration de la qualité des soins de santé de la reproduction (FNUAP, BIT/STEP, UNICEF, OMS)

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : FMI – BM – PAM – UNICEF – FNUAP – FAO - ONUDI – OMS
Partenaire national : PM – ONG - Société civile – CCI - MAED – CDHLPI - MIPT – MFPTJS
Autres partenaires : GTZ – UE – BAD - Coopérations française, Italienne et Espagnole – ONG internationales – OPH

Volet 6. Protection des Droits de l'Homme, Promotion de la paix et Prévention des conflits

Objectifs des agences des Nations Unies en appui aux priorités nationales

Dans le cadre du volet Droits de l'Homme du PNBG, le Gouvernement prévoit l'élaboration d'un plan national d'action des droits de l'homme. Il souhaite renforcer l'information des populations et la dif-

fusion des conventions relatives aux droits de l'homme et poursuivre la réception des normes internationales par le droit national.

La volonté de préservation de la paix au niveau de la sous-région sous-tend la politique étrangère menée par le pays. Au plan interne, l'élargissement du débat démocratique, l'instauration de mécanismes de dialogue et d'instances de concertation (secteur privé, société civile...) et l'approfondissement des programmes de lutte contre la pauvreté permettant une meilleure répartition des fruits de la croissance concourent à prévenir les tensions sociales.

Les agences des Nations Unies appuieront les efforts nationaux dans ces domaines en poursuivant les objectifs suivants :

- Renforcer la spécialisation des cours et tribunaux en matière de droits de l'homme ;
- Poursuivre le plaidoyer pour une prise de conscience de l'importance des droits de l'homme (y inclus les droits de l'enfant, de la femme, des populations vulnérables, des handicapés et des réfugiés) ;
- Renforcer les mécanismes d'application des textes juridiques ;
- Renforcer la justice de proximité ;
- Appuyer la sauvegarde de la paix et la prévention des conflits.

Stratégie : L'élaboration et la mise en place d'un Plan National d'Action des Droits de l'Homme est une étape importante au regard des agences des Nations Unies pour la promotion des Droits, et elles s'investiront pour appuyer sa formulation et sa mise en oeuvre. Le Plan aura pour effet d'améliorer la protection sociale des enfants, des femmes et des groupes vulnérables et d'améliorer l'information des populations sur leurs droits et obligations. Les agences poursuivront par ailleurs leur plaidoyer et leur mission d'information pour la mise en oeuvre des Conventions internationales auxquelles la Mauritanie est partie, en particulier la Convention des droits de l'enfant (CDE) et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et appuieront toute action pour la sauvegarde de la paix et la prévention des conflits dans le sous-région. En particulier, elles appuieront pour cela la mise en place des instances de concertation et le renforcement des médias et d'une presse d'opposition responsable, permettant la permanence du dialogue et la circulation de l'information nécessaire à la paix sociale. La Coordination des Nations Unies en Mauritanie relaiera les efforts mis en place par le secrétariat Général des Nations Unies en ce qui concerne la question du Sahara Occidental et se tiendra disposée le cas échéant à jouer un rôle de médiation, en relation avec le Secrétariat Général.

Actions programmées

- Appui à l'élaboration du Plan National d'action des droits de l'homme définissant la stratégie du gouvernement sur le moyen terme dans ce domaine (HCNUDH, PNUD, UNICEF)
- Renforcement des mesures de promotion et protection des droits de l'homme par des efforts de formation et de vulgarisation des conventions internationales auxquelles la Mauritanie est partie et l'appui à l'adaptation de la législation (PNUD, UNICEF, FNUAP, HCR)
- Appui au renforcement des capacités et à l'amélioration des conditions de vie et du statut social des filles domestiques (UNICEF) et recherche de mobilisation de fonds pour un programme d'aide à l'enfance en détresse (UNESCO)
- Appui au CDHLCPI pour des actions « Cultures de la Paix » (UNESCO)
- Suivi du dossier du Sahara Occidental, Préparation et organisation au niveau local des missions de la MINURSO et du SRSG, Facilitation des négociations locales, Participation éventuelle à des études et activités en Mauritanie décidées dans un cadre régional pour la mise en oeuvre du Plan de Paix

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies :	PNUD – FNUAP – UNICEF – HCR - HCNDH - UNIFEM – OIT- UNESCO – Secrétariat Général et MINURSO
Partenaire national :	PM – MSGPR – MSGG – CDHLCPI – MIPT – MJ – SECF - MDRE – MEN - MSAS - SENT – MCOI – SEDA – CSA – SEAO
Autres partenaires :	UE – GTZ – CF – ONGI - OPH - Coopération américaine

Identification des intervenants du SNU dans les domaines transversaux

	Protection	VIH/SIDA	Genre	Jeunes	NTIC
Décentralisation Gouvernance locale	UNICEF	FNUAP	FNUAP	UNICEF	PNUD UNESCO
Performance de l'administration publique	PAM UNICEF HCR		FNUAP	FNUAP UNICEF	PNUD BM
Politiques de développement	Toutes agences		Toutes agences résidentes et BIT	UNICEF FNUAP	PNUD BM
Renforcement démocratique	PNUD FNUAP UNICEF BM	OMS FNUAP UNICEF BM ONUSIDA PNUD	FNUAP BM UNICEF PNUD	UNICEF	PNUD FNUAP UNICEF
Renforcement de la société civile	PAM UNICEF		PAM UNICEF FNUAP	FNUAP UNICEF	PNUD FNUAP UNICEF
Protection des DH, promotion de la paix et pré- vention des conflits	HCNUDH PNUD UNICEF FNUAP UNESCO HCR	FNUAP BIT/STEP UNICEF OMS	PNUD UNICEF FNUAP BM	UNICEF UNESCO	UNICEF FNUAP UNESCO PNUD

Axe 2 : Lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile

L'objectif stratégique de l'appui du Système des Nations Unies pour cet axe est d'améliorer la santé maternelle et infanto-juvénile en Mauritanie, contribuant ainsi à l'amélioration des taux de mortalité correspondants.

Les Conférences et conventions internationales de référence sont les suivantes :

1. Résolutions Alma Ata 1978
2. Décennie internationale de l'eau et de l'assainissement (DIEPA) 1980
3. Résolutions Initiative de Bamako 1987
4. Résolutions Sommet mondial pour les enfants 1990
5. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992)
6. Résolutions Conférence internationale sur la nutrition 1994
7. Résolutions Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire) 1994
8. Résolutions Sommet mondial sur les femmes Beijing 1995
9. Résolutions Initiative Spéciale pour l'Afrique 1996 (composante santé)
10. Résolutions Initiative Afrique 2000 1996
11. Protocole de coopération pour la lutte contre les épidémies 1996
12. Plan d'action issu du Sommet sur le développement Social de Copenhague 1995

Dans le plan d'action issu du Sommet du Millénaire, trois objectifs concernent directement cet axe :

- Réduire des 2/3 les taux de mortalité infantile et juvénile entre 1990 et 2015
- Réduire des les taux de mortalité liés à la maternité entre 1990 et 2015
- Mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de tous ceux/celles qui en ont besoin d'ici à 2015.

En Mauritanie, le diagnostic de situation a permis de constater qu'il existe un engagement politique réel en faveur de l'amélioration de la situation sanitaire. Les stratégies du secteur de la santé et des affaires sociales définies dans le CSLP fixent au secteur de la santé et des Affaires Sociales trois grandes catégories d'objectifs d'impact sur la pauvreté :

- Améliorer les indicateurs de santé de la population Mauritanienne, en particulier : i) ramener le taux de mortalité infantile à 50 pour mille à l'horizon 2010 et 40 pour mille à l'horizon 2015, ii) ramener le taux de mortalité infanto-juvénile à 103 pour mille à l'horizon 2010 et 55 pour mille à l'horizon 2015, iii) de ramener le taux de mortalité maternelle à 450 pour cent mille à l'horizon 2010 et à 250 pour cent mille à l'horizon 2015 et iv) de stabiliser, à l'horizon 2015, le taux de séropositivité (VIH/SIDA) à 1 %¹².

- Limiter l'impact des dépenses de santé sur le revenu des plus pauvres. L'objectif d'impact au niveau de la population est la réduction du poids des dépenses de santé sur le revenu des plus pauvres avec la proportion du revenu du quintile le plus pauvre consacrée à la santé inférieure à la proportion du revenu dans le quintile le plus riche.

- Améliorer la participation des pauvres. L'objectif d'impact est un engagement grandissant de la société civile et en particulier des groupes les plus pauvres dans la planification, la gestion et le suivi des activités de santé.

Afin de mettre en œuvre les stratégies «santé» du CSLP, un Cadre de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) a été élaboré pour la période 2002-2004 avec également une projection des financements pour la décennie (2002-2010).

Le SNU contribuera à l'atteinte de ces objectifs. Pour cela, il portera en particulier son effort sur les insuffisances relevées dans le Bilan Commun de pays du système de santé, et appuiera ainsi le développement (quantitatif et qualitatif) des ressources humaines, l'amélioration du système de référence et de contre référence, la promotion d'une culture de qualité et de normes de procédures pour la plupart des activités du paquet minimum, l'amélioration du système d'information sanitaire, et la complémentarité des secteurs public, parapublic et privé. Le développement d'une politique de maintenance pour les infrastructures sanitaires et le matériel biomédical sera également appuyé, eu égard à la nécessité d'inscrire dans la durée l'effort en cours de construction/réhabilitation des structures et d'acquisition d'équipements. La lutte contre les pratiques néfastes mettant en cause la santé et à l'intégrité des femmes fera l'objet d'un volet spécifique de l'action des agences. Les besoins spécifiques de la femme en matière sanitaire sont également pris en compte à travers l'appui aux services de santé de la reproduction et les interventions en faveur de la maîtrise de la fécondité. La prévention du VIH/SIDA, l'accès à l'eau potable, l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène, et la nutrition du jeune enfant constituent les autres volets d'intervention des agences.

L'appui au développement de la politique nationale de santé (cf volet 3 de l'axe 1) complète cette intervention.

Volet 1. Services sociaux essentiels

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales: Pour contribuer à l'atteinte des buts du Gouvernement rappelés ci-dessus, les objectifs des agences du système des Nations Unies dans le cadre de ce volet sont les suivants:

- 1) Contribuer à accroître la disponibilité, l'accessibilité, et l'utilisation des services de santé de qualité (infrastructures, Personnel/Normes, renforcement des compétences/Gestion planification, système d'orientation recours, mutuelles, micro assurances)
- 2) Contribuer à la promotion d'autres programmes prioritaires: IST/SIDA /PALU/TUB/maladies cibles du PEV
- 3) Contribuer au développement du Système d'Information Sanitaire et la recherche opérationnelle
- 4) Renforcer les capacités des femmes pour une meilleure prise en charge de leur santé et de celle de leurs enfants

¹² Source : CSLP par. 233

Pour chacun des objectifs, la stratégie et les actions déjà programmées sont les suivantes :

1. Contribuer à accroître la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de services de santé de qualité

- Développement de la **politique nationale de santé** (Réforme sectorielle) et des **services de santé de la reproduction** (y compris les soins Obstétricaux d'urgence) par le renforcement des capacités du personnel, la fourniture des équipements adéquats, du matériel et des consommables, le renforcement du partenariat entre prestataires et bénéficiaires, le plaidoyer, ainsi que par l'habilitation des communautés et la contractualisation. Ces actions bénéficieront aux femmes enceintes, aux nouveaux-nés, aux communautés et au personnel de santé.

- **Renforcement des soins de santé primaires et en particulier promotion et appui à la mise en oeuvre de la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME)** : Promotion de la mise en place de la stratégie PCIME au bénéfice des enfants de 0-5ans, des femmes en âge de procréer et du personnel de santé dans l'Assaba, le Guidimakha, le Gorgol, et le Brakna.

- Lutte contre les **maladies hydriques et parasitaires** (Ver de Guinée, Schistosomiase, paludisme et parasites intestinaux) par le renforcement des capacités, la fourniture des équipements, le renforcement des capacités et l'habilitation des communautés. Cette action bénéficiera à l'ensemble de la population des 8 régions ciblées : Assaba, Guidimakha, Gorgol, Brakna, Tagant, Adrar, et les deux Hodh.

2. Contribuer à la promotion d'autres programmes prioritaires :

- Prévention des **IST/SIDA** par le plaidoyer, la sensibilisation spécifique des populations à risques, le renforcement des capacités, la surveillance épidémiologique et la recherche opérationnelle, l'appui au programme national de lutte contre le SIDA, la fourniture d'équipements et de consommables. Cette action menée au niveau national concerne l'ensemble de la population. Une attention spécifique sera portée à la prévention du SIDA chez la mère et à la prévention de la transmission du SIDA de la mère à l'enfant, ainsi qu'à la prise en charge des malades, et qu'à la prévention auprès des adolescents.

- Lutte contre le **Paludisme** par le développement du Partenariat RBM, la chimio-prophylaxie chez la femme enceinte, la promotion des moustiquaires imprégnées, le renforcement des capacités, la prévention et le contrôle des épidémies. Cette action menée au plan national bénéficie à toute la population. Dans une première phase, une intensification du paquet RBM est prévue dans 5 Moughataa (Sélibaby, Rosso, Kankossa, Boghé, et Aioun). Son extension à d'autres Moughataa sera programmée lors de la revue à mi-parcours de l'UNDAF.

- **Vaccination** des enfants et des mères contre les 6 maladies cibles du PEV de routine (IIV+ GAVI) par le plaidoyer, le renforcement des capacités, la fourniture des équipements, de matériel et de consommables et l'appui aux JNV, au bénéfice de l'ensemble de la population sur tout le territoire mauritanien.

- Lutte contre la **Tuberculose** par la promotion de la stratégie DOTS à travers la formation, la fourniture d'équipements, de matériels et de consommables. Cette action menée au niveau national concerne l'ensemble de la population.

3. Contribuer au Développement du Système d'Information Sanitaire et à la recherche opérationnelle

- Renforcement du **système d'information sanitaire** par le plaidoyer, le renforcement des capacités la fourniture d'équipements et des supports de collecte des données, l'appui à la mise en place de bases de données géographiques (SIG) en faveur des décideurs et du personnel de santé.

- Appui au renforcement des capacités à la **méthodologie de recherche** par la formation et le financement de projets de recherche, en faveur du personnel de santé, de l'Université et de l'ONS.

4. Renforcer les capacités des femmes pour une meilleure prise en charge de leur santé et de celle de leurs enfants.

- Plaidoyer pour la mise en œuvre effective des **2 conventions (CDE et CEDEF) et du nouveau Code du statut personnel et le droit à la santé de la reproduction**, pour une prise en charge adéquate des besoins spécifiques des enfants et des femmes y inclus en SR. Les groupes cibles de cette campagne nationale sont les décideurs, les élus locaux, les ménages et particulièrement les femmes, les enfants (notamment les élèves) et les jeunes.

- Renforcer les capacités des femmes par une **alphabétisation fonctionnelle** (groupes cibles identiques à l'axe A)

- **Protection et Génération de revenu** : par l'appui aux mécanismes de financement des services, du partage des risques et d'implication communautaire (forfait obstétrical, mutuelles). Les groupes cibles de cet appui apporté au niveau national sont les femmes, le personnel de santé, les handicapés et les usagers.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : OMS – FNUAP – UNICEF – BM – ONUSIDA – FAO – PNUD – VNU
Partie nationale : MSAS – SECF – CDHLCPI – MEN – SEAO – SENT – ONS – Min
Hydraulique – Min Défense – Collectivités locales – ONGs
Autres partenaires : BAD – Coopération Française – GTZ – Coopération Espagnole
JICA – USAID – ONGs internationales

Volet 2. Lutte contre les pratiques néfastes

Objectifs des agences des Nations Unies en appui aux priorités nationales : 71% des femmes mauritaniennes sont excisées et 22% ont été ou sont gavées. L'enquête EDS 2000, dont les premiers résultats ont été publiés en juillet 2001, a révélé l'importance de ces pratiques néfastes, et les agences des Nations Unies souhaitent saisir l'occasion de ces révélations, et l'abolition du tabou qui prévalait jusqu'alors, pour effectuer un plaidoyer et relayer les campagnes de sensibilisation sur ces pratiques néfastes. Le deuxième objectif poursuivi ici par les agences est de réduire la fréquence des grossesses et des mariages précoces, en appui aux objectifs nationaux de réduction des taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile et à la promotion de la femme.

Stratégie et actions programmées

1. Sensibilisation de la population (Hommes, femmes, religieux, décideurs, etc.) sur les effets néfastes de certaines pratiques (excision, tatouage, tabagisme, tabous alimentaires, dépigmentation, gavage, sevrage précoce) par :

- Le renforcement des capacités institutionnelles du comité national de lutte contre les pratiques néfastes et l'appui pour l'élaboration par le Comité d'une stratification des pratiques néfastes et d'une hiérarchisation des priorités en matière de lutte contre celles-ci (action impliquant, outre le Comité national, le SECF ; le MSAS et les ONGs)
 - Le plaidoyer auprès des leaders politiques, des élus et des religieux pour l'adoption de lois contre les pratiques néfastes
 - Le recueil et la diffusion de l'information sur les pratiques néfastes auprès des médias, des ONGs, et du personnel de santé
 - La sensibilisation de la population et en particulier des Oulémas, des exciseuses, et du personnel de santé sur les pratiques néfastes
 - L'appui aux ONGs et réseaux communautaires impliqués dans la lutte contre les pratiques néfastes (notamment celles/ceux travaillant à la reconversion des exciseuses)

2. Réduction de la fréquence des grossesses et des mariages précoces par :

- La sensibilisation de la population
- La mise en œuvre du code de statut personnel et renforcement des capacités du SECF/DFE. Les personnes cibles seront les hommes et femmes de Mauritanie ainsi que plus spécifiquement les décideurs, les autorités, les cadis, les oulémas, les ONGs et la DFE.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : FNUAP, OMS, UNICEF, PNUD, UNIFEM
Partie nationale : SECF – MSAS – MEN – CDHLCPI - SEAO – ONGs
Autres partenaires : ONGs internationales

Volet 3. Maîtrise de la Fécondité

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales: les deux objectifs poursuivis par les agences sont de promouvoir l'espacement des naissances et de renforcer le rôle de la femme dans la prise de décision par rapport à la fécondité.

Stratégie et actions programmées

1) Promouvoir l'espacement des naissances par :

- L'approvisionnement régulier en contraceptifs (Femmes en âge de procréer, hommes, personnel de santé)
- La prise en compte des besoins spécifiques SR des jeunes
- La sensibilisation de la population (Hommes, femmes, religieux et décideurs)

2) Renforcer le rôle de la femme dans la prise de décision par rapport à la fécondité par :

- Sensibilisation des hommes et des femmes sur la prise de décision par rapport à la SR
- Appui à l'éducation des filles par des actions auprès des parents, des filles et des enseignants
- Appui à des activités génératrices de revenu pour les femmes

Ces actions seront menées sur un plan national.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : FNUAP, OMS, UNICEF, PNUD, UNIFEM
Partie nationale : SECF – MSAS – MEN – MFPTJS - CDHLCPI - SEAO

Volet 4. Prévention du VIH/SIDA

Objectifs des agences des Nations Unies en appui aux priorités nationales : Le Gouvernement s'est fixé comme objectif le contrôle des maladies transmissibles et notamment du VIH/SIDA, dont la prévalence doit rester en deçà de 1%. Les agences y contribueront d'une part en appuyant l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan stratégique intersectoriel national de lutte contre le SIDA, d'autre part en produisant et appuyant la diffusion d'information sur la SR et le VIH/SIDA en vue d'améliorer sa prévention et enfin en appuyant la promotion des programmes prioritaires IST/SIDA, de sécurité transfusionnelle, de sécurité des injections, de TUB et de Paludisme. Elles mèneront également un plaidoyer pour la mise en place d'un dépistage fiable, anonyme et gratuit du SIDA.

Stratégie et actions programmées

1) Appui à l'élaboration et à la mise en place d'un plan stratégique intersectoriel de lutte contre le VIH/SIDA par l'apport d'expertise technique

2) Information sur la SR et le VIH/SIDA en vue d'améliorer la prévention

- Mise en place de réseaux de plaidoyer sur la SR et le VIH/SIDA au niveau central et régional impliquant les leaders d'opinions (religieux, élus...) et le personnel de santé, et visant les populations les plus vulnérables (armée, chauffeurs, prostituées, jeunes filles domestiques, enfants des rues...)
- Réalisation d'une analyse genre sur la vulnérabilité spécifique des femmes en vue d'améliorer le ciblage et le contenu des messages de prévention
- Production de supports éducatifs en liaison avec le Comité IEC et le Service EPS et avec la participation des jeunes et des ONGs, au bénéfice des communautés et des enseignants
- Systématisation du counselling entre prestataires (personnel de santé) et usagers au sein des structures sanitaires à tous les niveaux
- Campagnes de sensibilisation hors structures sanitaires visant les hommes, les femmes, les jeunes et les décideurs.
- Appui à la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de Fès « Approche culturelle pour la prévention du VIH/SIDA » (UNESCO)

- Sensibilisation des jeunes scolarisés et non scolarisés et de leurs parents sur la SR et le VIH SIDA et plaider pour l'introduction de modules VIH/SIDA dans les curricula scolaires. Ces actions seront menées au niveau national.

3) *Plaidoyer pour la mise en place d'un dépistage fiable, anonyme et gratuit (en particulier pour les jeunes)*

4) *Protection et développement des enfants orphelins de parents décédés du VIH/SIDA (UNICEF)*

5) *Promotion des programmes prioritaires (IST/SIDA, Sécurité transfusionnelle, Sécurité des injections, TUB, Paludisme.) : se reporter au volet 1*

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : FNUAP, OMS, ONUSIDA, UNICEF, PNUD, UNIFEM, UNESCO, BM, FAO
 Partie nationale : SECF – MSAS – MEN – MFPTJS – MD – MIPT - CDHLCPI - SEAO – ONGs
 Autres partenaires : ONGs internationales

Volet 5. Accès à l'eau Potable

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : Les objectifs poursuivis par le Gouvernement, tels qu'indiqués dans le CSLP, sont 1) de rendre disponible les ressources en eau en quantité suffisante et de qualité, 2) d'améliorer l'approvisionnement en eau et la desserte des villes et 3) de doter tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau d'aduction d'eau potable et porter le taux de desserte par branchement à 8.5%. Les agences des Nations Unies contribueront pour leur part à :

- 1) L'amélioration du taux de desserte en eau potable par le développement de systèmes d'AEPA participatifs et à faible coût, et à l'appui technique des structures du secteur,
- 2) L'accroissement du taux de couverture en points d'eau (actuellement de 45,6%) à l'Horizon 2008 avec les approches participatives et
- 3) La mise en place d'un système de contrôle de la qualité de l'eau de boissons dans les 13 wilayas.

Stratégies et actions programmées

- Amélioration du taux de desserte par l'appui à la gestion des réseaux d'eau potable (prix, suivi de qualité, entretien, maintenance), avec un axe sur l'appui à la qualité de l'eau, un axe sur l'organisation communautaire autour des points d'eau et un axe portant sur l'étude de la disponibilité et des besoins en eau. Cette action est menée au bénéfice des populations urbaines des quartiers défavorisés et de celles des villes secondaires, ainsi que des populations des villages des régions du Brakna, du Guidimakha, du Gorgol et de la périphérie de Nouakchott et de Nouadhibou.
- Accroissement du taux de couverture en points d'eau par la réalisation de micro - projets pilotes dans le milieu rural des régions du Brakna, du Guidimakha, du Gorgol et auprès des populations des quartiers périphériques de Nouakchott et de Nouadhibou
- Mise en place d'un système de contrôle de la qualité de l'eau de boissons par la décentralisation des activités (contrôle de qualité de l'eau de boisson, aliments...) au niveau des capitales du Brakna, du Gorgol, du Guidimakha et à Nouadhibou et Nouakchott.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : UNICEF – OMS – PNUD - BM
 Partie nationale : DHA – MEN – MCAT – CDHLCPI – CNH – Mairies – ONGs
 Autres partenaires : ONGs internationales

Volet 6. Hygiène et Assainissement

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : Le Gouvernement souhaite mener une politique axée sur l'appui institutionnel, le renforcement des capacités, la consolidation et l'extension des réseaux existants, en accordant la priorité aux quartiers

insalubres des principales villes. Il vise par ailleurs la mise en place d'un dispositif approprié pour mener des études et des actions de promotion visant à stimuler l'investissement privé dans des zones considérées à première vue comme étant non rentables.

Les agences des Nations Unies participeront à l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement à travers la poursuite des objectifs suivants :

- 1) Appuyer la mise en œuvre de politiques pour la gestion des déchets (eaux usées, ordures ménagères...) et des déchets hospitaliers.
- 2) Contribuer au renforcement des capacités du personnel du secteur de l'Assainissement.
- 3) Contribuer à l'accroissement du taux de ménages périurbains disposant de systèmes participatif d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères.
- 4) Appuyer la mise en place de systèmes de gestion adéquate des déchets biomédicaux dans les hôpitaux et centres de santé de wilayas
- 5) Appuyer la mise en place d'un système de communication à tous les niveaux en vue de changer les comportements défavorables à la santé.

Stratégies et actions programmées

- Appui à la mise en œuvre de politiques pour la gestion des déchets par un plaidoyer auprès des décideurs et des élus (députés, maires) pour une meilleure prise en compte de l'hygiène et de l'assainissement, en liaison avec la DRPSS et la SRHA

- Renforcement des capacités du personnel du secteur de l'Assainissement par l'apport d'un appui technique au secteur (formation, visites d'échange...)

- Contribution à l'accroissement du taux de ménages périurbains disposant de systèmes participatifs d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères par la promotion d'infrastructures à faible coût d'évacuation des déchets liquides (latrines, puisards), par le renforcement du partenariat secteur public-secteur privé au niveau de la collecte des ordures ménagères à Nouakchott, et par la vulgarisation de systèmes de collecte des ordures ménagères à base communautaire auprès des populations urbaines et rurales des régions du Brakna, du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba et de la périphérie de Nouakchott et de Nouadhibou

- Promotion de systèmes adaptés de gestion des déchets biomédicaux au niveau des hôpitaux et des centres de santé des régions du Brakna, du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba et de la périphérie de Nouakchott et de Nouadhibou

- Promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire dans les régions du Brakna, du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba et de la périphérie de Nouakchott et de Nouadhibou, auprès des enseignants, des élèves et écoliers, et de leurs parents

- Promotion et mise en place d'actions de communication pour le changement des comportements défavorables à la santé auprès des décideurs et des élus, au bénéfice des populations urbaines et rurales, notamment en milieu scolaire.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : UNICEF – OMS – PNUD - BM

Partie nationale : DHA – MEN – CDHLCPI – SECF - CNH – Mairies – ONGs

Autres partenaires : ONGs internationales et nationales

Volet 7. Nutrition du couple mère-enfant

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : le Gouvernement souhaite améliorer l'état nutritionnel des populations en général et des groupes vulnérables en particulier, dont les femmes et les enfants. Les objectifs spécifiques des agences des Nations Unies pour contribuer à l'amélioration de la situation nutritionnelle du couple mère-enfant sont les suivants :

1. Contribuer au renforcement de la lutte contre les carence en micro nutriments (Vitamine A, iode et fer)

2. Contribuer à la réduction de la prévalence de la malnutrition protéino-énergétique chez les enfants de 0 à 5 ans
3. Contribuer au renforcement des capacités nationales en matière de surveillance nutritionnelle et de prise en charge correcte de la malnutrition
4. Appuyer la mise en œuvre du Plan National d'Action pour la Nutrition
5. Contribuer à la disponibilisation de données fiables sur l'état nutritionnel et la sécurité alimentaire

Stratégies et actions programmées

1. Lutte contre les carences en micro nutriments

- Contribuer par le plaidoyer à l'élimination des carences en iode à travers l'atteinte de l'iode universelle du sel avec pour groupes cibles les femmes et les enfants, les producteurs, les décideurs et les élus
- Contribuer à l'élimination des carences en Vitamine A par le renforcement des programmes de supplémentation systématique en vitamine A et la promotion d'aliments riches en vitamine A, ciblant les enfants de 0 à 5 ans et toutes les femmes accouchées dans une structure sanitaire
- Contribuer à une réduction sensible des anémies carencielles par le renforcement des programmes de supplémentation et la promotion d'aliments riches en fer auprès des femmes enceintes ou allaitantes des régions du Brakna, du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba et de la périphérie de Nouakchott et de Nouadhibou.

2. Réduction de la prévalence de la malnutrition protéino-énergétique chez les enfants (0-5 ans)

- Contribuer à l'intégration du Paquet minimum d'activités en matière de nutrition (PMA/Nut) par le renforcement des capacités et la disponibilisation de l'équipement adéquat, du matériel et des consommables auprès des structures sanitaires
- Participer à la promotion d'aliments de complément de qualité par le renforcement, l'encadrement et le contrôle des unités de productions existantes et l'appui à la création de nouvelles unités, avec pour cibles les femmes de coopératives, les ONGs, les Unités de Production d'Aliments de Sevrage (UPAS) à Nouakchott et Nouadhibou, dans le Gorgol, le Trarza, le Brakna, l'Adrar et l'Assaba
- Mettre en place des centres de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN) et des centres de nutrition communautaires (CNC) dans les régions de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol, du Tagant, du Trarza, et du Hodh el Gharbi
- Renforcer le Programme Allaitement maternel par le plaidoyer, la sensibilisation et l'IEC auprès des femmes, en liaison avec les ONGs

3. Renforcement des capacités nationales en matière de surveillance nutritionnelle et de prise en charge de la malnutrition

- Appuyer la formation sur le PMA/Nut du personnel de santé et des agents de santé communautaires dans les régions de l'Adrar, de Nouakchott, du Tiris-Zemmour, du Tagant, du Hodh el Chargui, du Guidimakha, du Trarza, et de l'Inchiri
- Renforcer le cursus de formation de base de l'INSM et de l'ENSP en nutrition par la disponibilisation de modules et d'équipements adaptés et par l'invitation d'experts internationaux et l'échange d'expérience, au bénéfice des pédiatres, techniciens supérieurs de santé, infirmières, et sage-femmes
- Appuyer et renforcer la recherche-action en matière de nutrition, en liaison avec l'Université et les centres de recherche (CNH, CNROP, CNERV)

4. Appui à la mise en œuvre du Plan National d'Action pour la Nutrition

- Appuyer le processus de régionalisation du PNAN au Trarza, dans le Hodh el Gharbi, l'Adrar, l'Assaba, et le Tagant
- Appuyer l'opérationnalisation du Comité National de Nutrition au niveau central

5. Appui à la disponibilisation de données fiables sur l'état nutritionnel et la sécurité alimentaire

- Appuyer la réalisation d'enquêtes de référence portant sur l'Anémie carencielle de la femme enceinte et allaitante, l'Avitaminose A des enfants en âge préscolaire, la malnutrition des enfants de 0 à 5

ans, et sur l'impact de la supplémentation en vitamine A

- Appuyer le renforcement du système d'alerte rapide au niveau national
- Appuyer l'intégration de l'information nutritionnelle dans le SNIS

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : UNICEF – OMS – PAM – FAO - BM
 Partie nationale : MSAS - MCAT – MEN – MF – MDRE – MPEM - MAED – ONS – CSA
 SECF - Université – CGEM - AMC - ONGs
 Autres partenaires : ONGs internationales

	Protection	VIH/SIDA	Genre	Jeunes	NTIC
Services sociaux essentiels	OMS FNUAP UNICEF BM	OMS FNUAP UNICEF BM	FNUAP UNICEF OMS	FNUAP UNICEF OMS	FNUAP UNICEF
Lutte contre les pratiques néfastes	UNICEF FNUAP OMS PNUD UNIFEM	UNICEF FNUAP	UNICEF FNUAP OMS PNUD UNIFEM	UNICEF FNUAP OMS PNUD UNIFEM	
Maîtrise de la fécondité		UNICEF FNUAP OMS UNIFEM	UNICEF FNUAP OMS UNIFEM	UNICEF FNUAP OMS UNIFEM	
Prévention du VIH/SIDA	UNICEF	Toutes agences + UNIFEM UNESCO	FNUAP UNICEF	FNUAP UNICEF	
Accès à l'eau potable	UNICEF PNUD OMS BM		UNICEF		
Assainissement	UNICEF PNUD OMS BM		UNICEF	UNICEF	
Nutrition	UNICEF PAM FAO BM		UNICEF PAM FAO BM		UNICEF FAO

Axe 3 : Education et Formation

L'objectif stratégique des agences du système des Nations Unies pour cet axe est de contribuer à l'amélioration du niveau des ressources humaines, qui est un facteur clé du développement et de la lutte contre la pauvreté en Mauritanie. Le faible niveau d'éducation et l'analphabétisme, l'accès limité et la déperdition scolaire plus élevée des filles, l'insuffisante qualité de l'enseignement, de la formation ou des qualifications dispensées, et la formation technique et professionnelle insuffisante, apparaissent en effet comme des freins sévères aux efforts de développement du pays.

Les Déclarations et cadres d'action adoptés à l'occasion des **Conférences internationales** sur l'éducation (Jomtien et Dakar (Jomtien + 10), précisent les objectifs dans ce domaine. D'autres grandes Conférences (New York, Le Caire, Beijing, Rio, Copenhague) ont également mis l'accent sur le rôle essentiel de l'éducation de base, la réduction de l'analphabétisme, l'attention à apporter aux filles, la qualité et la pertinence de l'enseignement de base¹³.

Deux objectifs relatifs à l'éducation figurent parmi les objectifs du plan d'action issu du **Sommet du Millénaire** :

- Scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire d'ici à 2015 ;
- Progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en éliminant les disparités entre les deux sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015 ;

En 2001, la Conférence de Dakar a défini un nouveau concept d'éducation de base universelle (éducation primaire et premier cycle du secondaire) qui renforce et élargit l'objectif d'éducation primaire universelle du Sommet du Millénaire.

Le gouvernement mauritanien est fortement impliqué dans l'accès à l'éducation pour tous. Le CSLP fait de l'éducation un secteur clé pour la LCP et une stratégie décennale de l'éducation (2001-2010) a été élaborée, qui vise l'atteinte des objectifs internationaux en matière d'éducation. Elle s'appuie sur les sept axes suivants :

- La consolidation du pilotage du système éducatif (capacités de prévision, structuration de l'administration centrale, évaluation du système et programmation des recrutements) ;
- L'amélioration de l'offre éducative (mise en place d'une carte scolaire et réorganisation de l'université et de la formation technique et professionnelle) ;
- Le renforcement de la qualité de l'enseignement (rénovation des programmes, des outils pédagogiques, de la professionnalisation et de la structuration des formations initiale et continue, et amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique) ;
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines (suivi de carrière en lien avec l'appréciation du mérite et des performances et la rationalisation des affectations) ;
- La résorption des disparités régionales par une politique volontariste d'allocation des ressources ;
- Le renforcement de la scolarisation des filles ;
- L'accroissement du rôle du secteur privé dans l'offre éducative

Les objectifs du SNU visent à contribuer aux efforts du gouvernement mauritanien dans l'atteinte de ces objectifs par :

- l'appui aux efforts de plaidoyer, de mobilisation sociale et de changement de comportement à tous les niveaux en faveur des objectifs établis dans le CSLP et le PNDSE et dans la politique de la Petite Enfance en cours d'élaboration
- le renforcement des compétences
- l'appui aux prestations de services à tous les niveaux
- le renforcement de l'accès à l'éducation et à la formation en mettant l'accent sur les filles, les femmes et les jeunes
- la prise en compte du VIH/SIDA
- La généralisation de l'éducation en matière de population et de l'éducation à la vie familiale

Pour cela, et compte tenu du mandat des agences et des programmes des autres bailleurs de fonds (BID, Banque mondiale, Coopération française...), les axes stratégiques suivants ont été retenus :

¹³ S'y ajoute l'adoption à Copenhague de l'initiative 20/20.

- Renforcement de **l'éducation pré-scolaire et primaire** avec l'appui au développement d'une approche intégrée de la petite enfance et un focus sur la scolarisation des filles et sur la qualité de l'enseignement en primaire
- Appui à **l'alphabétisation**, pour le renforcement des capacités des communautés, avec également un appui sur l'élargissement des contenus sur la santé de la reproduction, les droits des femmes et le genre.
- Appui au renforcement de la complémentarité entre les **mahadras** et l'enseignement formel, à l'adaptation des manuels scolaires en faveur des mahadras, et introduction de cantines
- **Enseignements secondaire** : focus sur l'éducation des filles pour augmenter le taux de scolarisation et de rétention dans le premier cycle avec une approche multisectorielle. Généralisation de l'enseignement en matière de population, incluant la prévention VIH/SIDA et avec introduction des NTIC.
- **Formation professionnelle et continue** : Renforcement des capacités de la société civile, des maires, de la presse, des ONG et des cadres par l'utilisation d'Internet et l'accès à l'information.
- **Jeunes** : renforcement des structures d'accueil, d'insertion et de formation pré-professionnelle des jeunes.

Ces volets stratégiques sont complétés et leur impact renforcé par des interventions des agences des Nations Unies dans d'autres secteurs. Ainsi seront également développées les actions suivantes :

- **Appui à la modernisation et au renforcement des capacités de l'administration publique**, et en particulier, dans le secteur éducatif, à la formation des cadres et agents de l'administration publique dans les domaines de la planification et du suivi, de l'évaluation, de la collecte, l'exploitation et la gestion de l'information
- **Appui sectoriel** en matière d'élaboration et de suivi des politiques et programmes sectoriels à l'éducation
- Renforcement des mesures de promotion et de protection des **droits de l'homme**, y inclus les droits de l'enfant, à travers des efforts de formation et de vulgarisation des conventions internationales auxquelles la Mauritanie est partie
- **NTIC** : conseil, appui et plaidoyer en matière d'élaboration et de suivi de la stratégie nationale pour le développement des NTIC et appui à la généralisation de l'accès aux NTIC.

A travers ces axes stratégiques, les agences ont ainsi cherché à prendre en compte les questions transversales de Protection, de Genre, de VIH/SIDA, des adolescents et des jeunes ainsi que de l'accès aux NTIC.

Volet 1. Renforcement de l'éducation préscolaire et primaire

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : En ce qui concerne la petite enfance, le Gouvernement souhaite renforcer la capacité des communautés à assurer le développement holistique de la petite enfance et appuyer le développement des initiatives communautaires, aller vers la mise en place d'un système de formation de la petite enfance et développer la capacité institutionnelle en matière de gestion. Au niveau de l'enseignement primaire (école fondamentale), les objectifs du gouvernement sont, conformément aux objectifs de l'EPT, de 1) porter le taux de scolarisation à 100% en 2010, et réduire les disparités d'accès entre régions et entre genre (systématisation des écoles à cycle complet, recrutement d'instituteurs, renforcement de l'administration du Fondamental) ; 2) d'améliorer la qualité et lutter contre les disparités de résultats en particulier dans les zones rurales défavorisées (primes pour les enseignants et dotation/équipement des écoles) et 3) d'améliorer le niveau des enseignants (formation continue)

Les agences visent à appuyer la mise en oeuvre de l'EPT au niveau national et soutiendront à cet effet la politique nationale de renforcement de la qualité et de l'efficacité de l'éducation par :

- Le développement d'une dynamique communautaire autour de l'école
- Le renforcement de la capacité des communautés, des parents et des structures à assurer le développement holistique de la petite enfance, sur le plan intellectuel, physique et de la socialisation
- Le renforcement des contenus d'apprentissages (notamment les compétences essentielles (santé, VIH/SIDA, hygiène)
- L'amélioration de l'environnement scolaire (cantines, salles de classes, santé/hygiène, eau potable et latrines)
- Le renforcement de l'encadrement des enseignants

- Le renforcement de la préparation des filles pour le niveau secondaire
- Le plaidoyer pour l'extension de l'accès des enfants handicapés à l'enseignement fondamental.

Stratégies et actions programmées

• Mise en place d'écoles Communautaires Propres Saines et Vertes dans 100 sites des régions du Brakna, du Guidimakha, de l'Assaba, de la périphérie de Nouakchott, de Nouadhibou, et du Gorgol (UNICEF). Les axes suivants sont développés dans le cadre de ces écoles :

- Promotion d'une approche intégrée de la Petite Enfance visant les enfants de 0 à 8 ans
- Appui à la scolarisation des filles de 6 à 11 ans
- Appui à la Santé Scolaire et à l'apprentissage à la santé/hygiène
- Appui à l'amélioration de l'environnement d'apprentissage
- Promotion de la participation communautaire autour de l'école
- Appui à un suivi statistique de proximité, planification régionale
- Amélioration de la pertinence des contenus d'apprentissages et de l'évaluation d'apprentissages (MLA)
- Renforcement de l'encadrement de proximité des enseignants en liaison avec les DREFs et les Inspecteurs

• **Etablissement de cantines pour le cycle du primaire** ciblant 50 élèves nécessiteux par école dans 1200 écoles situées dans 8 régions: Brakna, Trarza, Tagant, Guidimakha, Hodh El Gharbi, Hodh El Charghi, Assaba, Gorgol (PAM)

• Appui au plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour l'extension de l'accès des **enfants victimes de handicaps** à l'enseignement fondamental et aux actions de sensibilisation auprès des communautés sur l'importance de la scolarisation des enfants handicapés.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : UNICEF – PAM – UNESCO – UNOPS - BM

Partie nationale : MEN : DEF/DREF/DPC/IEF/CIP/MIC/DPA /IPN/DJEP, ENI, SECF, ADEA, IDA, Fédération des Parents d'Elèves, IMMDE, ONGs

Autres partenaires : Coopération Française, MSAS, BAD, BID, Coopération Norvégienne, Pays-Bas, World Vision, Caritas

Volet 2. Alphabétisation

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : Le Gouvernement vise le renforcement et l'adaptation des programmes d'alphabétisation à travers la conception et la production de manuels d'alphabétisation, la mise en place d'un système d'incitation au personnel alphabétiseur et le renforcement de la contribution des Mahadras à l'effort d'alphabétisation.

Les agences des Nations Unies appuieront le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle en plaçant un accent particulier sur les jeunes et les femmes défavorisées par :

- Un appui au contenu des programmes d'alphabétisation (couplage avec formation technique, intégration des thèmes SR, VIH/SIDA, genre)
- Un appui à la mise en oeuvre de l'alphabétisation

Stratégies et actions programmées

• **Alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes** dans le cadre de l'habilitation des communautés pour leur propre prise en charge dans le cadre d'une activité intégrée indirecte). Cette action visera les associations de parents d'élèves, les Comités de Gestion, les Jeunes et les adolescents, et les associations de femmes dans les régions du Brakna, du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba ainsi que dans la périphérie de Nouakchott et de Nouadhibou (UNICEF).

• **Introduction de la Santé de la reproduction et des droits des femmes dans le curriculum alphabétisation.** Les mêmes cibles sont visées (APE, Comité de Gestion, Jeunes, adolescents, associations de femmes) dans les deux régions du Gorgol et de l'Assaba ainsi que dans 3 mougha-taas de Nouakchott (Arafat, Dar Naïm, Sebkhah) (FNUAP).

- Alphabétisation fonctionnelle et formation technique auprès de Groupements féminins constitués dans 8 régions: Brakna, Trarza, Tagant, Guidimakha, Hodh El Gharbi, Hodh El Charghi, Assaba et Gorgol. Les bénéficiaires (hommes/femmes) travaillent avec la formule « Vivres contre Travail » (PAM).

- Appui à la formulation et à la mobilisation de ressources pour un programme d'alphabétisation des adultes en liaison avec le Secrétariat d'Etat et en renforcement des stratégies ci-dessus (UNESCO).

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : UNICEF – FNUAP – PAM – UNESCO - BM
Partie nationale : MEN, SEAO, M. Justice, Antennes régionales SECF, Forum Droits des Femmes, ONG, PNSR (MSAS), PNLS, ONGs
Autres partenaires : GTZ – BID – UNESCO – ONG internationales

Volet 3. Enseignement originel

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : Le Gouvernement améliorer la contribution des Mahadras à l'alphabétisation et à l'éducation en restructurant ce secteur, avec d'une part la mise en place des mesures de contrôle de l'existence des conditions minimales permettant l'ouverture et l'exercice des Mahadras, d'autre part l'instauration d'un processus d'émulation du dispositif des Mahadras à travers des mesures de nature à améliorer leur rendement et qualité et enfin, en assurant des mesures d'accompagnement matérielles.

Les agences des Nations Unies auront pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement originel et sa complémentarité avec l'enseignement primaire par :

- l'appui à l'adaptation des manuels (VIH/SIDA, calcul, sciences naturelles...)
- Appui aux cantines scolaires

Stratégies et actions programmées

- **Renforcement de la complémentarité entre mahadras et enseignement formel** (UNICEF) visant des Mahadras dans les écoles pilotes, en liaison avec les cheikhs, dans 100 sites des régions du Brakna, du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba et de la périphérie de Nouakchott et de Nouadibou (UNICEF).

- **Appui à l'adaptation des manuels scolaires en faveur des mahadras** (calcul, santé, hygiène, science, éveil (histoire, géographie, langues)) dans 100 sites des régions du Brakna, du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba et de la périphérie de Nouakchott et de Nouadibou (UNICEF).

- **Mise en place de cantines dans des Ecoles Coraniques** touchant 1800 élèves dans 8 régions: Brakna, Trarza, Tagant, Guidimakha, Hodh El Gharbi, Hodh El Charghi, Assaba, Gorgol (PAM).

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : UNICEF – PAM
Partie nationale : SEAO, Ministère de l'Education Nationale/DPA et Ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique
Autres partenaires : BID, UNESCO

Volet 4 : Enseignement secondaire

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : les objectifs définis dans la stratégie décennale de l'éducation sont 1) de développer l'enseignement secondaire du premier cycle pour encourager l'expansion de l'enseignement de base (construction/réhabilitation de classes, recrutement de professeurs), 2) d'assurer une offre suffisante pour permettre la continuité de la scolarité notamment pour les filles des zones défavorisées, 3) d'améliorer la qualité et les conditions d'enseignement, en particulier dans les zones rurales (équipement), favorisant un système scolaire plus équitable, 4) d'améliorer la qualité de l'enseignement dans le second cycle et les résultats aux examens (formation continue des enseignants) et 5) d'améliorer la gestion administrative de l'enseignement secondaire.

En appui à ces objectifs, les agences des Nations Unies centreront leur appui sur l'augmentation et le maintien des filles au niveau secondaire.

Stratégie et actions programmées

La stratégie vise à combiner différentes approches répondant à chacun des obstacles constatés en Mauritanie à la scolarisation des filles. La participation des différentes agences au sein d'un projet conjoint intersectoriel permettra de tirer parti des avantages comparatifs et des mandats de chacune des agences pour développer de façon intégrée ces différentes approches complémentaires. Les enseignements tirés de ce projet pilote prévu sur la période 2001-2004 permettront d'une part d'étendre, avec l'appui de nouveaux partenaires, cette stratégie multi-sectorielle, et, d'autre part, d'améliorer les processus conjoints de programmation, mise en oeuvre et suivi-évaluation de projets dans ce domaine ou dans d'autres secteurs (qualité des soins SR...). Les actions menées dans ce cadre visent à :

- Améliorer la pertinence des contenus (compétences essentielles, SR, démographie, économie, valeurs socio-culturelles, analyse genre des manuel scolaire)
- Appuyer la création de foyers d'accueils pour filles ou d'autres modes d'hébergement appropriés qui auront été identifiés
- Améliorer la vie scolaire (dont renforcement de la vie associative)
- Améliorer les infrastructures
- Renforcer le plaidoyer et la mobilisation sociale pour le changement de comportement
- Améliorer les compétences des enseignants à travers des formations initiales et continues (genre, VIH/SIDA, pédagogie, compétences essentielles)
- Renforcer l'autonomie des filles à travers le renforcement des compétences essentielles, l'amélioration de l'encadrement personnel, professionnel et académique et l'offre des services SR dans les écoles.

Le plaidoyer des agences pour la scolarisation des enfants handicapés dans le cadre de l'enseignement fondamental sera étendu à la scolarisation de ces enfants au niveau de l'enseignement secondaire.

• **Projet conjoint du SNU Education des filles** : ce projet vise à contribuer à l'amélioration de l'accès et de la rétention des filles au Secondaire. Il vise 5000 filles issues des milieux pauvres et leurs familles, dans les régions du Brakna, du Guidimakha, de l'Assaba, et du Gorgol. Mis en oeuvre conjointement par l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'OMS et ONUSIDA, il comporte les volets suivants :

- Appui aux foyers d'accueil, exploration d'autres modes d'hébergement, et recherche de sources de financement pour les structures d'hébergement des jeunes filles pauvres scolarisées loin du domicile familial (UNICEF),
- Appui à la mobilisation sociale (UNICEF, OMS, FNUAP),
- Appui au renforcement de compétences des enseignants (UNICEF et agences)
- Appui à l'amélioration du rendement scolaire des filles (UNICEF)
- Amélioration du contenu des enseignements (life skills, SIDA,SR) et projet Kit SR jeunes pour les bibliothèques scolaires (FNUAP)
- Renforcement des infrastructures scolaires (OMS)
- Appui financier aux familles nécessiteuses ayant des filles scolarisées dans le secondaire (micro-crédit) (PNUD)

Ce projet démarré en 2001 est mis en oeuvre conjointement avec les autorités nationales et décentralisées, les parents, les enseignants, et avec également la participation des associations d'élèves. D'autres agences (UNESCO) seront invitées à développer des actions dans le cadre de ce projet.

• **Généralisation de l'enseignement de l'EMP/EVF** (y inclus l'éducation civique et le rôle de la justice) auprès de l'ensemble des élèves du secondaire (FNUAP)

• **Généralisation des clubs EMP et introduction des NTIC** auprès de tous les élèves des établissements secondaires du Gorgol, de l'Assaba et de trois moughataas de Nouakchott (Arafat, Dar Naïm, Sebkhah) (FNUAP)

• Appui à des activités de **prévention du VIH/SIDA** en liaison avec la Commission nationale pour l'UNESCO (UNESCO)

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : UNICEF - PNUD – FNUAP – OMS - ONUSIDA – UNESCO - BM

Partie nationale : MEN (DES DEF DPC IGEST) IPN/ENS, SECF, MFPTJS, MSAS (PNLS, PNSR), MCRP, CDHLCPI, ONG de Pairs éducateurs, Association des mères éducatrices, ONGs, APE et Comités villageois, CLAC

Autres partenaires : BID – FAD – BID – UNOPS - Coopération française

Volet 5. Formation professionnelle et continue et enseignement supérieur

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales :

La stratégie décennale du secteur éducatif fixe pour objectif d'améliorer la qualification de la main d'oeuvre et d'assurer une meilleure insertion des populations rurales dans l'économie, afin que la formation réponde aux besoins des personnes et des entreprises. Elle prévoit pour cela de renforcer la capacité, la qualité, l'efficacité et la pertinence des formations pour une bonne adaptation à la demande, et d'améliorer le pilotage du système et de renforcer la planification, la gestion et la coordination de celui-ci.

Les agences des Nations Unies soutiendront ces objectifs en apportant un appui visant à améliorer les compétences des enseignants et à assurer une meilleure articulation entre le système de formation et l'emploi et ainsi une meilleure insertion dans l'économie formelle.

Stratégies et actions programmées

Pour cela, les différents axes stratégiques suivants seront développés :

- Renforcer les structures d'accueil et d'insertion pour jeunes,
- Renforcer l'utilisation des nouvelles technologies
- Appuyer la professionnalisation des métiers
- Appuyer la structuration et la réglementation du secteur de l'artisanat
- Renforcer les capacités de gestion des micro et petites entreprises
- Renforcer la formation initiale et continue (ENI, ENS)
- Appuyer la réalisation des mémoires de fin d'études d'étudiants de l'Université et renforcer les bibliothèques

Les actions programmées sont les suivantes :

- **Renforcement des structures d'accueil et d'insertion des jeunes** : projet ciblant les jeunes chômeurs et jeunes sous scolarisés, en liaison avec les Maisons des jeunes, dans les régions du Brakna, du Guidimakha, du Gorgol et de la périphérie de Nouakchott et de Nouadhibou (UNICEF, FNUAP)

- Appui à une initiative de **réinsertion sociale des jeunes déscolarisés** en liaison avec le CDHLCPI

- **Cyberforum de la société civile et cybercommunes** : projet visant le renforcement des capacités et la formation aux NTIC des différentes instances de la société civile, en particulier les ONG, Maires, presse indépendante, à Nouakchott et dans les capitales régionales (PNUD)

- **Formation GERME** au bénéfice des petits entrepreneurs de Nouakchott (PNUD/BIT)

- Formation au profit des **entreprises de construction** (FENU)

- Formation à la **conservation des manuscrits** à Chinguetti et Ouadane (PNUD)

- Appui à **l'Université** de Nouakchott en matière d'éducation Eau (UNESCO)

- **Appui à l'élaboration des mémoires de fin d'étude** des étudiants de l'université de Nouakchott (OMS)

- **Assistance** à la Bibliothèque Nationale Mauritanienne pour la réorganisation des collections, le catalogage, la restauration des manuscrits, la formation, et, en collaboration avec la Commission nationale pour l'UNESCO, appui à des bibliothèques mauritaniennes pour leur permettre de rejoindre le réseau UNAL (UNESCO)

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : BIT – PNUD – PAM – UNICEF – FENU – UNESCO - BM
 Partie nationale : MEN/DES/SNU/MCRSP/IPN - MFPTJS - CDHLCPI – MAED – MSAS – Min. Justice – MCOI – Université - Direction de l'Artisanat – CGEM
 Autres partenaires : BAD - BIT – Coop. Française - BIT - Associations des maires - journalistes - Dar el computer – APROMI - IMF - AMINA/BAD - BCM - Associations villageoises - Chambres des Métiers du Rhône – BAPEM/GTZ - APCM – World Vision – Caritas - FLM - ASDA - SAPAS - Au secours - UCT – Nutricom Croix Rouge Italienne

Identification des intervenants du SNU dans les domaines transversaux

	Protection	VIH/SIDA	Genre	Jeunes	NTIC
Alphabétisation	FNUAP PAM BM	FNUAP (modules de formation)	FNUAP (modules de formation)	UNESCO	FNUAP
Pré-scolaire et primaire	UNICEF PAM BM	ONUSIDA (intégration des thèmes dans les curricula) UNICEF : formation des enseignants	PAM (formation des enseignants et des APE) UNICEF		
Secondaire	SNU (Projet Education des filles)	FNUAP (formation, association d'élèves) ONUSIDA SNU (projet Education des filles)	FNUAP (formation, association) UNICEF, SNU (projet Education des filles)	FNUAP ONUSIDA SNU	FNUAP
Originel		ONUSIDA (formation), UNESCO et UNICEF (formation des Imams)			
Supérieur		ONUSIDA (formation)		PNUD	PNUD
Formation professionnelle et continue		FNUAP (pairs éducateurs, formation personnel de santé)	FNUAP PNUD UNICEF (artisanat) PAM (formation continue, cantines scolaires, CAC)	PNUD BIT méthode CRE ONU-SIDA	PNUD

Axe 4 : Combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources

L'objectif stratégique des agences du système des Nations Unies pour cet axe est de contribuer à la couverture des besoins essentiels¹⁴ et à la promotion d'un développement humain durable en milieu rural et en milieu urbain.

Les **Conférences et Conventions internationales** relatives à cet objectif sont les suivantes :

• Enfant	New York	1990
• Education	Jomtien	1990
• Environnement et développement	Rio	1992
• Nutrition	Rome	1992
• Population et développement	Le Caire	1994
• Prévention des catastrophes naturelles	Yokohama	1994
• Femmes IV	Beijing	1995
• Développement social	Copenhague	1995
• Alimentation	Rome	1996
• Habitat II	Istanbul	1996

- Convention sur la diversité biologique Rio de Janeiro, 5 juin 1992 (CDB)
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification Paris, 14 octobre 1994 (CDD)
- Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 1997 (CCCC)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes NY, 18 décembre 1979
- Convention relative aux droits de l'enfant NY, 20 novembre 1989
- Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes NY, 6 octobre 1999

La promotion du développement durable, par l'intégration de ses principes dans les politiques et stratégies nationales, est l'un des objectifs du plan d'action issu du **Sommet du millénaire**.

Le **Gouvernement mauritanien** poursuit à travers sa politique nationale l'atteinte des objectifs internationaux définis lors des Conférences internationales. Il a élaboré une stratégie globale de la réduction de la pauvreté rurale qui vise à réduire de moitié la pauvreté rurale à l'horizon 2015 et à combler les retards des zones rurales en matière d'infrastructure de base. En matière d'environnement, la Mauritanie prépare actuellement un Plan d'Action National (PAN) pour la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification et un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) pour la mise en œuvre de l'agenda 21. De même, une politique et une stratégie de développement urbain ont été définies en 2001, et un programme de développement urbain étalé sur dix ans (2001-2010) a démarré sur cette lancée, avec pour objectifs principaux d'améliorer les conditions de vie et de favoriser la création d'emplois dans les villes principales de Mauritanie.

Les **agences des Nations Unies** inscriront leur action dans l'appui à ces objectifs nationaux du développement, à travers les volets suivants : 1) Accès aux moyens de production, 2) Sécurité alimentaire, 3) Nutrition, 4) Gestion des ressources naturelles et lutte contre l'abandon des terroirs, 5) Protection de l'environnement, 6) Intégration de l'élevage, 7) Appui au renforcement des infrastructures de développement et 8) Appui au développement urbain.

Volet 1. Amélioration de l'accès aux moyens de production

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales :

Afin d'appuyer le développement à la base et de lutter contre la pauvreté, le Gouvernement cherche à développer l'accès aux moyens de production et aux services par 1) la définition d'une stratégie nationale de micro-finance et l'adaptation du cadre légal et réglementaire pour optimiser l'usage des ressources de la micro-finance ; 2) l'adoption des mesures institutionnelles d'organisation du secteur rural y compris le foncier et 3) le développement des capacités techniques des acteurs du développement rural ainsi que des PME.

¹⁴ autres que l'accès aux soins de santé et à l'éducation couverts par les deux axes précédents.

Les agences des Nations Unies appuieront ces objectifs selon les axes suivants :

- Appuyer la formation et la professionnalisation des acteurs de la microfinance; et, en amont, appuyer la révision du système bancaire et financer des activités économiques pour développer l'entreprenariat et donner l'accès aux ressources longues ;
- Apporter des outils de production prioritairement aux PME intervenant dans la fabrication de biens manufacturés.
- Contribuer à créer les conditions permettant de fournir aux agriculteurs les moyens nécessaires pour valoriser les ressources naturelles et atténuer la vulnérabilité des populations rurales aux aléas climatiques (sécheresse), en particulier en améliorant les capacités des services de développement agricole et en renforçant les infrastructures de base par la construction et la réhabilitation d'ouvrages de retenue d'eau (digues, diguettes et barrages) et la réalisation de périmètres maraîchers.
- Sensibiliser les femmes en matière de préparation des requêtes pour les micro-réalisations et améliorer les conditions d'accès des femmes au micro-crédit.

Stratégies et actions programmées

Afin de concourir à l'atteinte de ces objectifs, les programmes suivants seront poursuivis ou démarreront :

- **Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)** : ce programme national vise les exploitants agricoles et éleveurs (périmètres irrigués, zones pluviales, oasiennes et périurbaines) et sera poursuivi par la FAO avec l'appui de la Coopération espagnole, en liaison avec le MDRE et les ONG et organisations socioprofessionnelles du secteur rural.

- **Programme de développement des oasis II** : ce programme ciblé sur les oasis de 5 régions (Adrar, Tagant, Assaba, deux Hodhs) sera poursuivi par la FAO et le FIDA

- **Microréalisations** : ce programme de construction d'infrastructures de base (diguettes...) et de périmètres maraîchers, mis en oeuvre par le CSA avec l'appui du PAM, prévoit 200 micro-réalisations par an dans les 8 régions suivantes : Brakna, Trarza, Tagant, Guidimakha, Hodh El Gharbi, Hodh El Charghi, Assaba, Gorgol

- **Formations techniques** : ces formations, dispensées par le SECF, sont destinées aux femmes partenaires de la mise en oeuvre de chacune des 200 micro-réalisations annuelles soutenues par le PAM dans les 8 régions cibles (voir ci-dessus).

- **Projet de culture de décrue de Maghama** (Gorgol) : ce projet concerne les 62 000 habitants des 22 villages de la zone couverte et cible plus spécifiquement les agriculteurs réunis en comités villageois qui gèrent l'exploitation des périmètres de culture de décrue. Il se poursuivra avec l'appui du FIDA.

- **Programme de développement intégré de l'Assaba** : Ce programme intégré mis en place par le FENU et le PNUD et bénéficiant aux habitants de Kiffa et des communautés rurales de l'Assaba se poursuivra avec le CDHLCPI.

- **Projet Aftout Sud et Karakoro de développement rural intégré** : ce projet ciblé sur une des zones les plus pauvres est en cours d'identification et sera développé au cours de la période avec l'appui du FIDA.

- **Projet Tagant, Adrar et Tiris Zemour de développement intégré** : ce nouveau projet démarrera en 2002 au Tagant avant de s'étendre aux deux autres régions, sur un financement conjoint PNUD/Croix Rouge italienne.

- Un appui au développement du **secteur de l'artisanat** (sous réserve de l'adoption des textes réglementaires) et un projet d'appui à la **qualité** pour les PME sera mis en oeuvre par le PNUD.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : FAO – PAM – PNUD/FENU – FIDA – UNICEF – BM – FNUAP
Partie nationale : MDRE – CSA – MPEM – MAED – CDHLCPI – MHE – SECF – ONGs et associations locales
Autres partenaires : Coopération Française – GTZ – ONGs internationales – Union Européenne – BAD – BM – FIDA – ONGs internationales

Volet 2. Amélioration de la Sécurité alimentaire

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : Le gouvernement a pour triple objectif de 1) satisfaire les besoins des consommateurs en denrées alimentaires en disponibilisant celles-ci de manière permanente en quantité et en qualité ; 2) de lutter contre la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et 3) d'assurer la sécurité alimentaire durable des populations par l'amélioration des conditions de disponibilité et d'accès à une alimentation saine et suffisante.

Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, les agences centreront leur appui sur les axes suivants :

- Renforcer les capacités du Gouvernement et des agriculteurs de manière à viabiliser le secteur agricole et accroître les moyens des consommateurs pour satisfaire leurs besoins ;
- Renforcer les capacités des femmes rurales en particulier par l'alphabétisation et appuyer les ONG et OSC dans la préparation et la recherche du financement pour la réalisation de micro-projets favorisant la sécurité alimentaire ;
- Développer la production agricole au niveau rural et urbain et favoriser l'équilibre environnemental;
- Développer les capacités nationales de suivi de la situation alimentaire, de prévention des crises alimentaires et de gestion de celles-ci.

Stratégies et actions programmées

Les agences des Nations Unies poursuivront leur rôle important d'appui dans le domaine de l'amélioration de la sécurité alimentaire. Outre le programme structurel d'appui sous forme d'aide alimentaire du PAM, de nombreux programmes des agences, déjà présentés dans ce document, ont un impact direct ou indirect sur la sécurité alimentaire. C'est notamment le cas de tous les projets cités dans le volet 1 sur l'accès aux moyens de production, qui pour les uns ont pour cible essentielle la sécurité alimentaire (Programme spécial de sécurité alimentaire, Projets Oasis, Microréalisations, Maghama Décruée) et pour les autres, ont une composante spécifique en matière d'appui à la sécurité alimentaire (projets régionaux intégrés). Deux autres programmes s'y ajoutent :

• **Programme EMPRES** (programme mondial d'intervention rapide contre les prédateurs des plantes et des animaux) : ce programme dont les bénéficiaires sont les exploitants agricoles et les éleveurs sur tout le territoire permet d'atténuer les aléas ayant un impact négatif sur les récoltes et les ressources de l'élevage. Il sera poursuivi avec l'appui de la FAO et le concours de l'USAID.

• **Alphabétisation fonctionnelle** : ce programme réalisé par le SECF avec l'appui du PAM est ciblé sur les groupements féminins constitués des 8 régions cibles du PAM : Brakna, Trarza, Tagant, Guidimakha, Hodh El Gharbi, Hodh El Charghi, Assaba, Gorgol. Il permet de renforcer la capacité des femmes, qui ont un rôle clé en matière de sécurité alimentaire.

Les agences des Nations Unies favoriseront également le développement de synergies entre leurs programmes pour améliorer la sécurité alimentaire et mieux prévenir les situations de crise. Par ailleurs, elles renforceront leur capacité de réponse à des situations d'urgence par l'élaboration d'un « Contingency Plan ».

Enfin, les agences poursuivront leur appui à la **prévention et à l'amélioration de la réponse aux situations de crise alimentaire**. Le PAM coordonne la réponse des bailleurs de fonds aux requêtes du Gouvernement lors des situations de crise alimentaire. Sous la présidence du PAM, les bailleurs de fonds se réunissent tous les trois à quatre mois pour étudier la situation de la sécurité alimentaire et organisent des missions communes d'évaluation de la situation alimentaire, auxquelles participent notamment le Gouvernement, le CILSS, FEWS, la FAO et le PAM. De plus, à l'avenir, le PAM sera avec l'Union européenne le représentant des bailleurs au Comité de gestion du stock de sécurité alimentaire qui sera constitué avec l'appui de l'Union européenne et géré par le CSA.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies :	PAM – FENU/PNUD – FAO – FIDA
Partie nationale :	MDRE – CSA – CDHLCPI SECF – MPEM – MEN ONGs et associations locales
Autres partenaires :	Coopération Française – Union Européenne – Coopération Espagnole – Coopération Chinoise – BAD – BM – ONGs internationales

Volet 3. Amélioration de la nutrition

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : Le Gouvernement a pour objectif d'améliorer l'état nutritionnel des populations vulnérables par la mise en œuvre d'actions intégrées et concertées et par la valorisation des ressources humaines.

Les agences contribueront à l'atteinte de ces objectifs en :

- assistant le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre d'un plan national pour la nutrition ;
- Mettrant en œuvre des actions intégrées en appui aux groupes vulnérables à la malnutrition.
- Promouvant l'éducation des enfants dans les zones rurales déshéritées avec un accent particulier sur la scolarisation des filles.
- Contribuant à l'éducation nutritionnelle des mères en milieu rural déshérité et à la réduction du taux de malnutrition parmi les enfants vivant dans ces zones reculées;

Ces actions complèteront l'approche développée pour améliorer la nutrition du couple mère-enfant (Volet 7 de l'axe 2 sur la lutte contre la mortalité infanto-juvénile)

Stratégies et actions programmées

Les agences des Nations Unies (UNICEF, FAO, PAM, OMS) appuieront le MSAS (DPS) et le MAED (DDS) à poursuivre l'actualisation et la mise en œuvre du **Plan National d'Action pour la Nutrition**. En outre, elles poursuivront la mise en œuvre des programmes suivants :

- **Assistance alimentaire et suivi des CAC et aux CREN** : Ce programme mené sous l'égide du MSAS et exécuté par des ONGs nationales et internationales sur des financements du PAM s'adresse aux mères enceintes et allaitantes, ainsi qu'aux enfants de 0 à 5 ans. Effectué en partenariat avec l'UNICEF et la Banque mondiale (Nutricom) pour la composante « suivi nutritionnel et encadrement », il touche environ 7218 bénéficiaires à travers 108 CAC et CREN répartis dans six régions: Brakna, Trarza, Tagant, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol. Outre l'assistance alimentaire, un suivi en terme de formation, d'équipement et de supervision est effectué. Le programme de développement intégré ciblé sur l'Adrar, le Tiris Zemour et le Tagant et mis en œuvre par le PNUD sur un financement italien a également une composante CAC et CREN.

- **Cantines pour le cycle primaire des écoles** : ce programme mis en œuvre par le MEN (DPA) avec le concours du PAM se poursuivra au bénéfice de plus de 60 000 élèves dans 1700 écoles des 8 régions cibles du PAM : Brakna, Trarza, Tagant, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Guidimaka, et Hodh El Chargui.

- **Cantines des écoles Coraniques** : ce programme du PAM sera également poursuivi à Nouakchott et dans 8 régions, touchant environ 2000 élèves dans 60 Mahadras.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : BM – FAO – UNICEF – PAM – OMS

Partie nationale : MSAS – SECF – MAED – MEN – ONGs nationales : Union des Coop. Tagant – ASDA – SAPAS – AU SECOURS – associations locales

Autres partenaires : ONGs internationales (FLM, Caritas, World Vision) – Croix Rouge Italienne

Volet 4. Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : Le gouvernement vise le développement d'une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, favorisant la participation des populations dans la gestion de ces ressources. En matière de protection de l'environnement, il a pour objectifs la formulation et la mise en œuvre d'un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), dans la perspective d'une intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement et de la mise en œuvre des Conventions internationales sur l'environnement (CCD, CBD, CCC, RAMSAR) à travers des plans d'action. La lutte contre la désertification, la restauration des écosystèmes et le maintien de la biodiversité, l'amélioration de l'environnement urbain, la maîtrise et la rationalisation de la consommation d'énergie (utilisation d'énergies alternatives au charbon de bois), et la lutte contre les pollutions et nuisances sont des priorités nationales.

Les agences des Nations Unies :

- Appuieront la formulation d'une stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable et le suivi des recommandations de RIO, ainsi que l'intégration de la gestion de l'environnement dans le CSLP et dans tous les cadres de politiques macroéconomiques et sectoriels
- Favoriseront la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre institutionnel de coordination et de suivi du PANE et renforcer les capacités nationales de suivi / évaluation des politiques mises en oeuvre ;
- Favoriseront le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics à tous les niveaux, les collectivités, les ONGs et les communautés ;
- Sensibiliseront les acteurs clés pour une vision commune de l'environnement et du développement ;
- Appuieront les programmes de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la déforestation ainsi que les initiatives locales de régénération du milieu naturel ;
- Sensibiliseront et renforceront les capacités des communautés en matière de préservation de l'environnement, favorisant la démarche de participation des communautés dans la gestion des ressources naturelles ;
- Appuieront la recherche et la promotion de solutions novatrices ayant recours aux sources d'énergie propres et renouvelables ;
- Favoriseront l'implication du secteur privé dans la gestion de l'environnement urbain en soutenant des initiatives basées sur un partenariat Public-Privé ;
- Appuieront la mise en oeuvre de projets de fixation des dunes, de reboisement, de régénération et d'exploitation des ressources naturelles ;
- Faciliteront l'accès à l'information, aux technologies et bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles ;
- Appuieront des projets pilotes catalytiques et mobiliseront des ressources financières à travers le GEF, l'UNSO et Capacité 21 ;
- Appuieront la mise en place d'un système d'information environnemental notamment pour une meilleure connaissance des ressources et de leur évolution ;
- Appuieront la gestion décentralisée des ressources naturelles et la promotion d'une gouvernance locale des ressources naturelles par l'élaboration et l'application de systèmes participatifs de gestion ;
- Formeront et sensibiliseront les communautés aux méthodes de protection de l'environnement.

Stratégies et actions programmées

De nombreux programmes de développement intégré ont un volet concernant l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. C'est ainsi le cas pour le PSSA mis en oeuvre avec l'appui de la FAO (cf volet 1), mais également pour les projets de soutien à la gouvernance locale qui seront mis en place par le PNUD et le FIDA (cf axe 1 sur la gouvernance). Outre l'ensemble de ces éléments, les actions suivantes sont programmées :

- Appui à la formulation de politiques et à la mise en place de **mécanismes de production et d'utilisation durable de l'énergie** (PNUD)
- Appui au **développement des services** au niveau rural et à la **promotion de technologies propres** (PNUD)
- Appui au **développement du partenariat public-privé pour la gestion de l'environnement urbain** (PNUD)
- **Protection de l'Environnement** : réalisation, selon la formule VCT, de travaux de protection de l'environnement au bénéfice des communautés rurales au niveau national et dans 8 régions : Brakna, Trarza, Tagant, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Guidimaka, Hodh El Chargui (PAM)

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : PNUD – BM – FAO – PAM – FENU – FIDA – UNICEF – UNSO
Partie nationale : MDRE – MPEM – MIPT/DCL – MHE – CSA – CDHLCPI – ONGs nationales et communautés locales
Autres partenaires : ADD – ACORD – CANPE – Ceinture Verte – PGRNP - GTZ – Coopération Française – Union Européenne – GEF – Belgique BAD OMVS – CILSS – ONGs internationales

Volet 5. Lutte contre l'abandon des terroirs

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales :

Le gouvernement cherche à limiter l'exode rural par la promotion du développement économique et social des populations dans leurs terroirs. Les agences contribueront à cet effort en appuyant la politique de décentralisation, en contribuant à créer les conditions favorables à l'émergence de pôles économiques régionaux et en renforçant la participation des femmes dans l'économie rurale.

Stratégies et actions programmées

Outre les interventions dans le domaine de la décentralisation, de l'accès à l'information et aux moyens de communication, contribuant, notamment via l'accès aux NTIC, au désenclavement des régions rurales, ainsi que de l'accès aux ressources productives et aux infrastructures de développement (volets 1 et 7), les agences mèneront les activités spécifiques suivantes :

- Contribuer à mettre en place les conditions favorables au maintien des populations dans leurs terroirs à travers la création d'infrastructures socio-économiques et de production accessibles à tous; Dans cette optique également sera développée une économie régionale pour limiter l'afflux vers la capitale, avec une expérimentation de l'approche HIMO, financée avec un fonds de garantie des entrepreneurs BTP; De même, des institutions de micro finance spécialisées dans le développement rural seront appuyées;
- Renforcer la participation des femmes dans l'économie rurale.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : PNUD – FAO – PAM – FENU – FIDA – UNICEF – BM
Partie nationale : MDRE – MIPT/DCL – MHE – CDHLCPI – ONGs nationales et communautés locales
Autres partenaires : ADD – ACORD – CANPE – GTZ – Coopération Française – Union Européenne – GEF – Belgique BAD – OMVS – CILSS – ONGs internationales

Volet 6. Intégration de l'élevage

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales : Le Gouvernement a pour objectif de développer les filières de l'élevage (lait, agro-industrie, viandes rouges, cuirs et peaux, viande blanche); de consolider les services publics de l'élevage et d'améliorer la gestion des parcours.

Les agences des Nations Unies assisteront le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'élevage et participeront au renforcement des capacités nationales en matière de production et de protection des animaux.

Stratégies et actions programmées

- **Gestion des parcours** : appui de la FAO au niveau national
- **Protection des animaux** : appui de la FAO apporté aux coopératives agricoles et aux populations pastorales

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : FAO – BM – PNUD
Partie nationale : MDRE – ONGs nationales et communautés locales
Autres partenaires : GTZ – Union Europ. – Coop. française – BAD – BID – OPEP

Volet 7. Accès aux infrastructures

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales :

Les besoins du pays dans le domaine du renforcement des infrastructures sont nombreux, et le Gouvernement souhaite investir dans les infrastructures routières et aéroportuaires, les télécommunications et les NTIC, les infrastructures énergétiques et hydrauliques ainsi que doter les capitales régionales d'infrastructures de base pour le développement économique, et développer les infrastructures rurales. Une politique d'accès universel aux services de base est également proposée dans le CSLP suivant une vision intégrée (télécommunication, électricité, eau et assainissement).

Compte tenu de leur mandat, des programmes appuyés par les autres partenaires au développement et en particulier des avantages comparatifs dans ce domaine de plusieurs bailleurs de fonds intervenant en Mauritanie (Banque mondiale, Union Européenne...), les agences des Nations Unies cibleront leur appui sur les actions d'accompagnement suivantes :

- Améliorer l'accès aux infrastructures et équipements publics de qualité ;
- Aider à la diffusion des NTIC et au désenclavement de certaines zones ;
- appuyer l'objectif national d'élargissement de l'accès à l'eau potable, ainsi que la recherche de la maîtrise de l'eau en milieu rural à travers la construction de barrages, digues, diguettes, ou puits et la rationalisation de la création des points d'eau pastoraux.

Actions programmées

- Appui à la généralisation de l'utilisation des **NTIC** (PNUD) ;
- Appui à l'amélioration de l'**accès de tous aux services sociaux de base** (PNUD, UNICEF, FNUAP) ;
- Appui à l'amélioration de la qualité des infrastructures éducatives et sanitaires (UNICEF)

Ces projets seront étendus au cours du cycle 2003-2008. Ils seront menés au niveau national avec certaines Wilayas ciblées pour des projets spécifiques (Brakna, Guidimakha, Assaba, Gorgol, Nouakchott et Nouadhibou).

- Micro-réalisations dans le domaine **hydraulique** et des **infrastructures rurales** : le CSA avec l'appui du PAM réalisera 200 micro-réalisations communautaires dans le domaine de l'hydraulique chaque année dans 8 régions cibles : Brakna, Trarza, Tagant, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh El Chargui avec le CSA. D'autres microréalisations, réalisées au profit des coopératives agricoles et des populations pastorales seront également menées dans les autres régions.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies :	PAM – FENU – BM – FIDA – FAO – FNUAP – HCR – OMS – PNUD UNICEF
Partie nationale :	PM – M. Equipement – MSAS-MDRE – SENT – CSA – CDHC – M. Hydraulique – MF – MTP CSA – MHE – MDRE – ONGs et commu- nautés locales
Autres partenaires :	Union Européenne – BAD – GTZ – FIDA – FADES – Coopération Française Italienne et Espagnole OADA – ONGs – internationales

Volet 8. Développement urbain

Objectifs des agences du système des Nations Unies en appui aux priorités nationales :

Confronté à une urbanisation rapide et peu maîtrisée jusqu'à présent, le Gouvernement réagit en cherchant à assurer un développement urbain planifié et concerté de tous les acteurs. La mise en place en 2001, avec l'appui de la Banque mondiale, du Projet de Développement Urbain (PDU) témoigne de cette volonté nouvelle. Les agences des Nations Unies soutiendront cette démarche d'une part à travers le renforcement des communes et de leur capacité à gérer le développement urbain dans le cadre de l'appui à la politique de décentralisation, d'autre part, à travers l'appui au renforcement des infrastructures sociales de base dans les quartiers périphériques urbains, et, enfin, par des actions visant à améliorer l'environnement urbain, notamment au niveau de l'assainissement et de la collecte des ordures ménagères (cf volet Hygiène et assainissement du 2ème axe stratégique).

Autres actions programmées

Outre les orientations évoquées ci-dessus et qui se traduisent dans des actions menées au sein de programmes évoqués dans les trois axes précédents, deux projets spécifiques visent le monde urbain.

- Développement de l'approche « Villes amies des enfants » (planification communale, pôles de développement intégré, assainissement) à Nouakchott (Dar Naïm et El Mina) et à Nouadhibou (UNICEF)
- Volet « amélioration de l'environnement urbain » pour les enfants et les jeunes dans le

cadre du projet « Enfant en détresse » en cours de programmation par l'UNESCO.

Agences impliquées et partenariats

Agences des Nations Unies : UNICEF – PNUD – UNESCO – BM
 Partie nationale : MET – CDHLCPI – MIPT – Communes – DRASS – ONGs nat.
 Autres partenaires : GTZ – ONGs internationales

Identification des intervenants du SNU dans les domaines transversaux

	Protection	VIH/SIDA	Genre	Jeunes	NTIC
Accès moyens de production	PAM FAO FIDA PNUD FENU BM	FAO	PAM UNICEF	FAO PNUD	FAO
Sécurité alimentaire	PAM FAO	FAO	PAM	FAO	FAO
Nutrition	PAM UNICEF FAO BM	FAO	PAM UNICEF FAO BM	PAM	FAO
Gestion ress nat Environ-nement	PAM PNUD FAO FIDA BM	FAO	PAM FAO	FAO UNICEF	FAO BM
LC Abandon Terroirs	FAO PNUD BM	FAO	PAM FAO	FAO UNICEF	PNUD FAO
Elevage	FAO BM	FAO	FAO	FAO	FAO
Infrastru-ctures	PNUD FNUAP PAM FAO BM	FAO	FAO	FAO	PNUD FAO
Développement urbain	UNICEF BM UNESCO FAO	FAO	UNICEF FAO	UNICEF UNESCO FAO	FAO

8.3. Prise en compte des cinq thèmes transversaux

Le tableau suivant permet de visualiser la façon dont les thèmes transversaux sont appréhendés au niveau de chacun des axes stratégiques, par un repérage systématique des domaines et programmes/projets dans lesquels est prévue l'intégration de l'un ou l'autre de ces thèmes.

	Gouvernance	LC Mortalité	Education/ Formation	LC Pauvreté
Protection des groupes vulnérables	<p>Volet 1 : décentralisation et développement communal, projets IMMDE et de dvpt intégrés</p> <p>Volet 3 : conception et suivi de programmes de LCP, promotion du DHD, appui aux pol sectorielles (initiative 20x20, micro-finance, protection de l'enfance)</p> <p>Volet 4 : renforcement du pouvoir judiciaire et de la prise en compte par les parlementaires des droits des enfants</p> <p>Volet 6 : Plan d'action sur les DH, formation/sensibilisation sur les DH, dont droit des handicapés et statut des réfugiés, mobilisation de fonds pour l'enfance en détresse, appui aux filles domestiques</p>	<p>Volet 1 : appui au développement de la politique nationale de santé (réforme sectorielle), aux soins de santé primaire (focus PCIME) et à la vaccination, la lutte contre les maladies hydriques et parasitaires, le Paludisme et la Tuberculose, la prévention des IST/SIDA, mise en place de mutuelles pour les usagers, dont les handicapés</p> <p>Volet 2 : sensibilisation sur les pratiques néfastes</p> <p>Volet 4 : protection et développement des enfants orphelins du VIH/SIDA.</p> <p>Volet 5 : amélioration du taux de desserte en eau potable et de la couverture en points d'eau</p> <p>Volet 6 : accroissement des systèmes participatifs d'assainissement</p> <p>Volet 7 : lutte contre les carences en micro-nutriments et réduction de la malnutrition avec la mise en place de CREN et CAC</p>	<p>Volet 1 : écoles propres, saines et vertes, cantines scolaires et plaidoyer pour l'extension de l'accès des enfants victimes de handicaps à l'enseignement fondamental</p> <p>Volet 2 : alphabétisation fonctionnelle</p> <p>Volet 3 : appui à l'enseignement originel : contenu des enseignements et cantines</p> <p>Volet 4 : Projet Education des filles (appui financier aux familles nécessiteuses, foyers d'accueil, mobilisation sociale)</p> <p>Volet 5 : renforcement des structures d'accueil et d'insertion des jeunes et appui à une initiative de réinsertion des jeunes déscolarisés</p>	<p>Volets 1 et 2 : Amélioration de l'accès aux moyens de production par des projets de développement intégrés ruraux et des formations techniques</p> <p>Volet 3 : assistance alimentaire, suivi des CAC et CREN et cantines (cycle primaire et écoles coraniques)</p> <p>Volet 4 : Travaux de protection de l'environnement</p> <p>Volet 7 : amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité, micro-réalisations dans le domaine hydraulique et des infrastructures rurales</p> <p>Volet 8 : amélioration de l'environnement urbain et approche Ville amie des enfants</p>
VIH/SIDA	<p>Volet 3 : appui à l'élaboration et suivi de la politique nationale de santé</p> <p>Volet 4 : renforcement du partenariat entre prestataires et bénéficiaires pour une amélioration des soins SR</p>	<p>Volet 1 : Appui à la mise en oeuvre de la pol nationale de santé y inclus le développement des services de SR, et à la prévention des IST/SIDA</p> <p>Volet 2 : Réduction des grossesses et mariages précoces</p> <p>Volet 4 : prévention du VIH/SIDA (appui au plan national de lutte contre le VIH/SIDA, information sur la SR et le VIH/SIDA, plaidoyer pour le dépistage, protection des enfants orphelins du SIDA et accès aux médicaments.</p>	<p>Volet 1, 2, 3 et 4 : Intégration du thème dans les curricula des différents cycles et de l'enseignement originel, formation des enseignants, et activités de prévention spécifiques au niveau de l'enseignement secondaire</p>	<p>Volet 1 : intégration de la sensibilisation et lutte contre le VIH/SIDA dans les programmes intégrés de développement rural</p>
Genre	<p>Volet 1 : Appui au développement communal et projets de développement intégrés</p> <p>Volet 3 : appui à la prise en compte du Genre dans la définition des politiques sectorielles et à la promotion féminine (micro-crédit, santé, éducation...)</p>	<p>Volet 1 : Prévention des IST/SIDA, lutte contre le Paludisme chez la femme enceinte, vaccination, renforcement des capacités des femmes pour une meilleure prise en charge de leur santé (forfait obstétrical, mutuelles, vulgarisation de la CEDEF, du code statut personnel et du droit à la SR)</p>	<p>Volet 1 : formation des enseignants du Fondamental et des APE</p> <p>Volet 2 : introduction des droits des femmes dans le curriculum alphabétisation et projets d'alphabétisation fonctionnelle ciblés sur les femmes</p>	<p>Volet 1 : Formations techniques bénéficiant aux femmes partenaires du projet Micro-réalisations et accès élargi au micro-crédit pour les femmes</p> <p>Volet 2 : alphabétisation fonctionnelle</p>

	<p>Volet 4 : appui à la prise en compte par les parlementaires des droits des femmes et renforcement de l'accès des femmes à l'information et aux moyens de communication</p> <p>Volet 5 : appui à la structuration de la société civile, implication des bénéficiaires</p>	<p>Volet 2 : sensibilisation sur les pratiques néfastes et appui à la réduction des grossesses et des mariages précoces</p>	<p>Volet 4 : appui à l'amélioration et à la rétention des adolescentes dans l'enseignement secondaire et généralisation de l'enseignement de l'IEMP/EVF dans le secondaire</p>	<p>au profit des groupements féminins</p> <p>Volet 3 : Assistance alimentaire et formation via les CREN et les CAC</p>
Jeunes	<p>Volet 1 : Appui au développement communal et projets de développement intégrés</p> <p>Volet 4 : accès à l'information et la communication</p> <p>Volet 5 : appui à la structuration de la société civile, implication des bénéficiaires</p> <p>Volet 6 : appui à la promotion des droits des enfants et des jeunes (filles domestiques, enfance en détresse)</p>	<p>Volet 1 : Prévention des IST/SIDA, plaidoyer sur CEDEF, Code du statut personnel et droit au services de SR</p> <p>Volet 2 : sensibilisation sur les pratiques néfastes et appui à la réduction des grossesses et des mariages précoces</p> <p>Volet 3 : Prise en compte des besoins spécifiques en SR</p> <p>Volet 4 : sensibilisation sur la prévention du VIH/SIDA</p>	<p>Volet 2 : Alphabétisation fonctionnelle</p> <p>Volet 4 : appui à l'amélioration et à la rétention des adolescentes dans l'enseignement secondaire</p> <p>Volet 5 : renforcement des structures d'accueil et d'insertion des jeunes et appui à une initiative de réinsertion des jeunes déscolarisés</p>	<p>Les programmes réalisés notamment dans le cadre des volets 1, 4, 5 et 8 comportent des composantes (formation professionnelle...) dont les jeunes seront une cible</p>
Communication pour le développement (NTIC, radios...)	<p>Volet 1 : Développement des Cybercommunes et radios rurales</p> <p>Volet 3 : appui à l'élaboration et au suivi de la stratégie nationale des NTIC</p> <p>Volet 4 : Appui à la définition de stratégies de communication, appui à la presse et aux médias, assistance aux radios rurales et à la radio télévision mauritanienne,</p>	<p>Volets 1, 2, 3, 4 et 6 : Promotion et mise en place d'actions de communication pour la prévention des maladies dont le VIH/SIDA, la lutte contre les pratiques néfastes, la SR et le changement des comportements défavorables à la santé</p>	<p>Volet 4 : Appui à l'introduction des NTIC dans l'enseignement secondaire</p> <p>Promotion et mise en place d'action de communication pour la valorisation de la scolarisation, notamment des filles</p> <p>Volet 5 : Formation et accès aux NTIC via le cyberforum de la société civile et les cybercommunes</p>	<p>Volet 7 : renforcement des infrastructures : appui à la généralisation de l'utilisation des NTIC</p>

Par ailleurs, un travail spécifique a été mené sur le thème du genre, avec une analyse causale portant sur les disparités entre les rôles socio-économiques des hommes et des femmes. Sa transposition en un arbre à objectifs a permis d'établir les objectifs généraux et spécifiques poursuivis par les agences du SNU en Mauritanie pour promouvoir l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes en Mauritanie. Les objectifs généraux sont les suivants :

1. Améliorer le statut économique, social et financier des femmes
2. Renforcer l'égalité entre hommes et femmes dans l'accès aux services sociaux de base
3. Améliorer la protection sociale et juridique des femmes
4. Promouvoir l'approche genre.

Ces éléments sont reproduits dans l'annexe 2 sur l'approche transversale Genre.

Ces différents tableaux pourront servir de repère dans le cadre des mécanismes de suivi de l'UNDAF, afin de vérifier l'effectivité de la prise en compte des thèmes transversaux lors de sa mise en oeuvre.

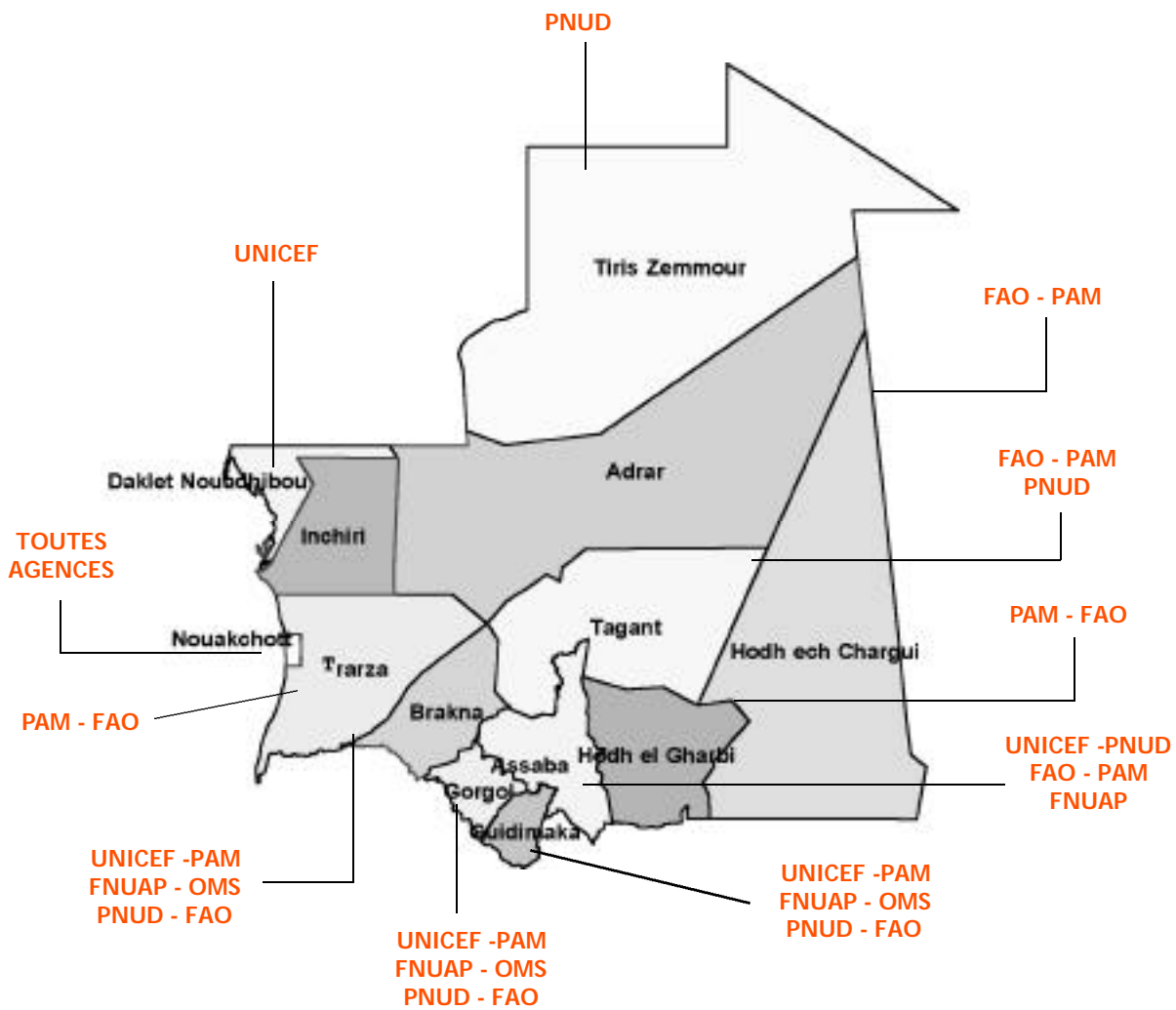
8.4. Ciblage géographique

L'appui développé par les agences s'inscrit dans un cadre national et la plupart des projets se situent d'emblée au niveau national. C'est en particulier le cas pour tous les programmes d'appui institutionnel, de renforcement des capacités des administrations publiques et de la société civile, et d'assistance technique dans la conception, la mise en oeuvre et le suivi-évaluation des stratégies et programmes nationaux. D'autres projets appuyés par les agences ont une inscription plus localisée, se traduisant par des appuis aux structures déconcentrées, aux communes et aux organisations locales dans des régions spécifiques. Ce ciblage géographique répond à la préoccupation des agences d'apporter la réponse la plus adéquate, qui tient compte à la fois de leurs moyens limités, obligeant à une limitation du ciblage¹⁵, des besoins prioritaires de la Mauritanie, et de l'action des autres partenaires de la Mauritanie.

Les agences ont ainsi cherché à définir le ciblage en fonction des zones les plus prioritaires en matière de lutte contre la pauvreté et en tenant compte des interventions des autres partenaires au développement. A cet égard il est significatif de constater la présence massive des agences au niveau des régions les plus touchées par la pauvreté, au bénéfice desquelles le Gouvernement a recommandé, dans le cadre du CSLP, que des actions spécifiques de lutte contre la pauvreté soient menées. Il s'agit en effet, ainsi que l'a confirmé l'EPCV 2000, des régions du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba et du Brakna. La carte suivante montre également que l'éventail géographique de l'appui des agences demeure très large, puisque toutes les régions du pays, à l'exception de l'Inchiri (région la moins peuplée avec un nombre d'habitants inférieur à 12000 selon le recensement 2000), bénéficient au minimum de l'intervention d'une agence.

Pour des raisons opérationnelles, une région pourrait être ciblée au cours de la première phase de l'UNDAF comme zone test pour la mise en place des mécanismes de coordination interne et de suivi de l'UNDAF, tant au niveau de la programmation annuelle des activités, que du suivi et de l'évaluation de l'impact des celles-ci. Cela donnerait un ancrage concret pour la mise en oeuvre de l'UNDAF et la poursuite de la coordination des programmes. Après la revue à mi-parcours, les enseignements tirés devraient permettre d'étendre aux autres régions les mécanismes mis en place.

¹⁵ Compte tenu notamment des contraintes à la mise en oeuvre des activités au niveau déconcentré/décentralisé (déficit en ressources humaines, matérielles et logistiques)



L'ancrage géographique des agences résidentes
(hors programmes nationaux)

8.5. Esquisse du cadre indicatif de ressources programmatiques

Il convient de noter que les montants figurant dans le tableau ci-après sont des estimations qui seront précisées lors de la finalisation de la préparation des programmes de pays de chaque agence et devront être approuvées par leur Conseil d'administration dans le courant de 2002.

Ressources financières des programmes 2003-2008 en millions de US\$ (estimations)

AGENCES	TOTAL	REPARTITION
FNUAP	6,10	3,9 : Santé de la reproduction (dt jeunes) 1,6 : Population et développement 0,6 : Activités multisectorielles
PAM	36,00	18,0 : Appui au développement rural 14,4 : Appui à l'éducation de base 3,6 : Appui nutritionnel mères et enfants
PNUD*	15,23	6,91 : Gouvernance et Droits de l'Homme 8,32 : LCP et développement durable
UNICEF	19,70	3,4 : Gouvernance et Droits de l'Homme 3,0 : Lutte contre la pauvreté 6,3 : Education/formation 7,0 : LC mortalité maternelle et infanto-juvénile
OMS	10,33	4,0 : Renforcement des capacités 4,23 : Appui aux programmes prioritaires 1,10 : Appui au développement de politiques et stratégies 1,0 : Elargissement de partenariats
FAO	10,00	4,3 : Développement rural et lutte contre la pauvreté 3,0 : Sécurité alimentaire 0,7 : Environnement 0,5 : Nutrition communautaire 1,5 : Pêche
United Nations Foundation	1,55	Projet conjoint éducation des filles (2001-2004)

* : dont 6,159 millions US\$ de ressources régulières sur lesquelles des ressources supplémentaires sont mobilisables à hauteur de 66,7% suivant la performance du programme. Total général mobilisable: 19,295 millions USD

Ventilation sommaire selon les axes stratégiques (en millions de US\$)

Montant total (hors UNHCR et compte non tenu de la BM et du FMI) : 98,91				
Gouvernance et Droits de l'Homme	LC mortalité maternelle et infanto-juvénile	Education Formation	Combattre la pauvreté (sécur. alim., environnt, accès ressources)	Thèmes trans-versaux (jeunes, genre, SIDA, NTIC-info°)
15,21	19,13	22,25	38,82	3,50

9. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE ET MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION

La stratégie de mise en oeuvre et les mécanismes de suivi-évaluation de l'UNDAF en Mauritanie s'inspirent des différents organes de coordination existants en tenant compte de leurs forces et de leurs faiblesses. L'UNDAF contribuant à la mise en oeuvre du CSLP, ces mécanismes doivent naturellement s'inscrire dans ceux mis en place par le Gouvernement pour la mise en oeuvre et le suivi-évaluation du CSLP. Ils doivent également permettre une participation de la société civile, dans la mesure où l'UNDAF met en exergue l'implication de celle-ci dans les programmes et les projets appuyés par les agences des Nations Unies.

La stratégie de mise en oeuvre devra permettre de lever les difficultés potentielles qui ont été évoquées à l'occasion de l'atelier de pré-validation de l'UNDAF, en particulier : la faiblesse de la coordination au niveau national ; les lourdeurs administratives y inclus dans la mise en oeuvre de projets conjoints des agences du SNU ; et la synchronisation des activités.

Quant au suivi-évaluation, il permettra de suivre les progrès de la mise en oeuvre de l'UNDAF, d'en dégager les enseignements, et d'évaluer l'effectivité de l'application des orientations et leur pertinence en regard aux besoins du pays.

9.1. Concertation partie nationale / Système des Nations Unies

La réussite de l'UNDAF exige un mécanisme permettant un dialogue continu, une programmation et un examen faisant intervenir le Gouvernement, les agences des Nations Unies et les autres partenaires au développement, dont les représentants des acteurs de la société civile. Des examens réguliers devront être menés pour déterminer les progrès de l'UNDAF et une évaluation aura lieu en fin de cycle, en consultation avec le Gouvernement, de façon à apprécier la mesure dans laquelle l'objectif fondamental de l'UNDAF a été atteint, le degré de réalisation des objectifs et les enseignements tirés de l'exercice. Deux mécanismes de coordination seront privilégiés comme lieu de cette concertation.

- **Les groupes thématiques** : Le **groupe Santé**, auquel participent des représentants de l'administration, de la société civile et des bailleurs de fonds, a vocation à constituer un organe consultatif et de proposition sur l'ensemble des problèmes de santé. Il vise à aider à la prise de décision des décideurs, qu'ils soient gouvernementaux ou non. Le type de fonctionnement adopté par ce Groupe, présidé et animé par le MSAS et ayant un dispositif à deux étages, l'un technique, l'autre politique, permet une concertation large débouchant sur des orientations stratégiques. L'approche sectorielle adoptée au niveau de la Santé favorise le bon fonctionnement de ce Groupe, qui constitue ainsi un cadre approprié de suivi des initiatives proposées dans l'UNDAF au niveau sectoriel. D'autres groupes devront être suscités, en menant auprès des pouvoirs publics et des principaux partenaires au développement un plaidoyer basé sur les acquis du groupe santé. Ce plaidoyer visera dans un premier temps la création d'un groupe **Education** et d'un groupe **Développement rural**. En ce qui concerne la Gouvernance, il conviendra d'examiner dans quelle mesure le Comité de pilotage du Programme national de Bonne **Gouvernance** pourrait jouer un tel rôle¹⁶.

- **Mécanismes de suivi du CSLP** : La lutte contre la pauvreté est la référence de l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux, et le UNDAF contribue à la mise en oeuvre du CSLP. Il sera donc essentiel de prendre en compte les mécanismes qui se mettent en place afin d'assurer le suivi du CSLP, en veillant à ce qu'ils revêtent un caractère participatif. Au-delà des aspects sectoriels traités dans le cadre des groupes thématiques, un suivi plus large de l'UNDAF pourrait alors être fait dans ce cadre.

9.2. Concertation inter-agences

Il s'agit ici de renforcer les organes et mécanismes de coordination existants :

- **Les réunions périodiques de l'équipe de pays** : une fois par trimestre, un point sera consacré à l'examen de la mise en oeuvre du UNDAF. Les Chefs d'agence seront ainsi tenus régulièrement infor-

¹⁶ Les frontières des groupes thématiques ne coïncideront pas avec celles de l'exercice UNDAF, certains regroupements adoptés dans l'UNDAF étant multi-sectoriels ou transversaux. Il conviendra de s'assurer de leur prise en compte par un mécanisme interne aux Nations Unies alimentant les travaux du groupe technique.

més de l'état d'avancement des programmes, des difficultés rencontrées et des synergies indispensables à développer.

Une attention spécifique sera portée à la prise en compte des thèmes transversaux retenus pour l'UNDAF. Le Bureau du Coordonnateur résident aura parmi ses tâches essentielles le suivi de la mise en oeuvre de l'UNDAF et rendra compte des progrès et des éventuels blocages. Il proposera aux Chefs d'agence des solutions appropriées pour faire face aux difficultés rencontrées.

- **Le bilan annuel des activités de coordination et le plan de travail annuel commun** : Elaboré au cours d'un atelier de coordination auquel participent toutes les agences, le bilan comprend une évaluation de la mise en oeuvre de l'UNDAF et le plan de travail programme les activités qui devront être menées lors de l'année spécifiée, en terme de coordination et de suivi-évaluation de l'UNDAF.

- **Les réunions périodiques du Groupe technique CCA/UNDAF** : le groupe technique mis en place pour l'élaboration du CCA et du UNDAF continuera à assumer le rôle de suivi technique de la mise en oeuvre de l'UNDAF. Il élaborera les documents de travail de l'équipe de pays. Le Chargé de coordination est étroitement associé aux travaux du secrétariat technique.

- **La concertation entre les unités des opérations des agences** : l'approfondissement de cette concertation permettra de réduire les problèmes liés aux différences de procédures de mise en oeuvre des projet, avec pour objectif à terme l'harmonisation de ces procédures. La réalisation des projets conjoints aux agences en sera facilitée.

- **L'information et les NTIC au service de l'UNDAF** : Le groupe inter-agences des Chargés d'information veillera à assurer une communication harmonisée des agences sur les principaux axes de l'UNDAF et sur sa mise en oeuvre. Par ailleurs, les agences exploreront la mise sur pied d'un système d'information propre à l'UNDAF, qui serait présent sur Intranet ou/et prendrait la forme d'une page Web destinée à présenter le contenu de l'UNDAF et les progrès réalisés dans sa mise en oeuvre.

9.3. Mécanismes de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation se basera sur l'ensemble des indicateurs qui seront convenus entre les agences pour chacun des volets des quatre axes de concentration ainsi que pour les cinq thèmes transversaux retenus. Ces indicateurs seront identifiés sur la base de ceux retenus lors de la préparation de chacun des programmes de pays des agences. Ils seront arrêtés par le groupe technique CCA/UNDAF et devront être soumis pour approbation aux Chefs d'agence avant le 1er janvier 2003, date du démarrage de la mise en oeuvre de l'UNDAF. Dans ce cadre, le groupe technique pourrait proposer que, pour les trois premières années de mise en oeuvre du UNDAF, l'une des régions soit ciblée comme zone pilote pour tester les mécanismes de coordination, en terme de programmation annuelle, de suivi et d'évaluation. Après la revue à mi-parcours, les enseignements tirés devraient permettre d'étendre aux autres régions les mécanismes mis en place. Une base de données commune des projets et interventions pourrait ainsi être montée, analogue à celle qui avait été réalisée pour les régions du Fleuve en 1998. Il sera également tiré parti des leçons tirées du projet conjoint des agences sur l'éducation des filles (2001-2004).

- **Le rapport annuel du Coordonnateur résident** fera le point de la mise en oeuvre de l'UNDAF et le plan de travail comportera les dispositions à prendre pour poursuivre sa mise en oeuvre. Chaque agence intégrera cette dimension, mesurera les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des actions figurant dans l'UNDAF, et en tirera les enseignements

- **Evaluations de projets** : les évaluations des projets et programmes financés par chaque agence comprendront une mise en perspective par rapport à l'UNDAF.

- **Revue à mi-parcours des programmes des organisations du SNU** : compte tenu de l'harmonisation des cycles de programmation des agences, ces revues auront lieu à la même période, ce qui facilitera la recherche d'une réalisation conjointe de ces évaluations. De telles évaluations croisées permettront une véritable ouverture et un partage des réussites et des problèmes et contraintes rencontrés, qui favoriseront la réussite de l'UNDAF.

- Il en est de même pour les évaluations en fin de cycle de programmation, qui devront intégrer les préoccupations nées de l'UNDAF.

Les interventions des agences non résidentes ou celles des agences techniques n'ayant pas adopté ce cycle de programmation, qui pourraient donc être identifiées au cours du cycle 2003-2008, seront, lors de leur identification et avant validation par les Sièges, examinées par l'équipe de pays sur proposition du Groupe technique CCA/UNDAF, en vue d'assurer leur cohérence avec le cadre de l'UNDAF.

9.4. Risques

Un certain nombre de facteurs, inhérents aux Nations Unies ou propres à la partie nationale, peuvent peser sur la mise en oeuvre et l'obtention des objectifs poursuivis par l'UNDAF. Il importe de les prendre en considération pour mettre en place, le cas échéant, les stratégies permettant d'atténuer l'impact négatif de ces facteurs. Il reste que certains risques sont exogènes, et que ni les agences du système des Nations Unies, ni la partie nationale, n'ont de prise sur eux.

Risques inhérents au Système des Nations Unies

Ressources financières des agences : les révisions budgétaires à la baisse enregistrées ces dernières années par certaines agences ont souvent été identifiées par les évaluations comme une contrainte qui pèse sur l'efficacité des programmes. Si la situation financière de l'organisation des Nations Unies s'améliore globalement, le recours à la mobilisation de fonds extérieurs en complément des ressources régulières reste une tendance majeure. Aussi la capacité des agences à mobiliser ces fonds sera-t-elle déterminante pour une entière et efficace réalisation de l'UNDAF.

Qualité de la coordination inter-agences et efficacité du suivi-évaluation : L'UNDAF aura des résultats d'autant plus probants que le degré de coordination entre les agences sera élevé, en sorte que soient effectivement mises à profit toutes les synergies possibles entre les programmes identifiés. A l'inverse, une coordination faible se traduirait par une juxtaposition de projets ne permettant pas d'atteindre l'ensemble des objectifs recherchés. Il en est de même au niveau des mécanismes de suivi-évaluation, avec le risque d'un mauvais fonctionnement de ceux-ci, freinant la mise en place d'une action correctrice ou rétroactive nécessaire, ce qui en atténuerait l'impact. Un ancrage commun de la coordination des programmes des agences UNDG au sein du MAED serait également un atout important pour faciliter la coordination et le suivi-évaluation de l'UNDAF.

Renforcement du lien entre l'UNDAF, et le CSLP et les réformes sectorielles : la montée en puissance des processus nationaux de programmation conjointe (CSLP et réformes sectorielles dans la santé et l'éducation notamment) impose la recherche d'une intégration plus systématique de l'UNDAF dans ces processus (notamment en matière de suivi/évaluation) ceci afin d'éviter le risque de duplication, voire de marginalisation de l'UNDAF vis-à-vis du CSLP.

La mobilisation soutenue des agences sur une longue période (2003-2008) est un facteur essentiel pour contrer ces risques. Il faudra donc chercher à éviter l'essoufflement de la dynamique mise en place à l'occasion de la préparation du CCA et de l'UNDAF. Plusieurs éléments devront y concourir dans le court terme, parmi lesquels l'appui des sièges et du UNDG et la pérennisation d'une structure de coordination compétente au niveau du SNU, avant que, dans un moyen terme, ne se dégagent pleinement les acquis, justifiant à eux seuls la poursuite et l'approfondissement de la stratégie commune.

Risques inhérents à la partie nationale

- **La vulnérabilité de la Mauritanie aux chocs exogènes** : les performances économiques de la Mauritanie, et donc celles des secteurs sociaux, sont tributaires de la conjoncture sur les marchés internationaux du fer et du poisson, ainsi que du niveau des prix du pétrole et du cours du dollar. Par ailleurs, les acquis en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire sont fragilisés par la forte sensibilité de l'agriculture aux chocs pluviométriques ou à d'autres catastrophes naturelles (invasions acridiennes, etc).

- **La faible capacité de réponse nationale** : la faiblesse institutionnelle se traduit par une moindre efficacité des stratégies nationales, mais également par une capacité d'absorption limitée, qui pourrait freiner le déboursement des ressources supplémentaires attendues au titre de l'initiative PPTTE¹⁷.

¹⁷ La Mauritanie devrait atteindre le point d'achèvement en mai 2002, ce qui se traduira par une annulation de la dette d'environ 622 millions de \$ en données actualisées nettes. Ces ressources seront re-transférées à la Mauritanie à partir de ses remboursements selon l'échéancier normal pour être investies dans les secteurs sociaux.

A cet égard, l'amélioration de la capacité institutionnelle du Gouvernement pour identifier, mettre en place, gérer et effectuer le suivi-évaluation des programmes, ainsi que pour coordonner ceux-ci, est un enjeu clé. Par ailleurs, la mise en oeuvre effective de la décentralisation est un facteur essentiel pour opérationnaliser la lutte contre la pauvreté, rechercher des résultats quantifiables et favoriser une participation accrue des bénéficiaires. Aussi des difficultés à ce niveau pourraient-elles peser sur la mise en oeuvre de certaines composantes de l'UNDAF. Le renforcement des capacités des différentes composantes de la société civile est également un facteur essentiel.

- **Les déboursements de l'aide attendue** : indépendamment des limitations liées à la capacité d'absorption nationale, un risque tient à ce que le volume des décaissements soit, au moins au début de la mise en oeuvre du programme d'allègement, en-deça des engagements annoncés par les donateurs. Il est aussi à craindre qu'il y ait un effet de substituabilité, et non de complémentarité, entre les ressources PPTE et les ressources de l'APD classique.

Enfin, d'autres facteurs de risque sont directement liés à la scène politique nationale. Cela est notamment le cas pour les programmes liés à la Gouvernance et aux Droits de l'Homme, qui nécessitent, dès leur phase de démarrage, une stabilité institutionnelle et administrative ainsi qu'une adhésion aux dispositifs de pilotages agréés. En Mauritanie, les attributions transversales de coordination des actions de développement et de lutte contre la pauvreté assumées par le Ministère des Affaires économiques et du développement ainsi que par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion, auxquels sont rattachés ces programmes, devraient permettre d'éviter leur politisation en mettant l'accent sur leur aspect technique. Il reste que le caractère particulièrement sensible du Programme de Gouvernance et de sa composant sur les Droits de l'Homme peut entraîner des blocages. Il importe, pour les éviter, de mener une stratégie de formulation transparente et de définir clairement les rôles des différents intervenants.

Annexes

ANNEXE 1. Articulation de la préparation du CCA/UNDAF et des programmes de pays des agences en Mauritanie

2000	CCA/UNDAF 2000	PAM 2000	FNUAP 2000	PNUD 2000	UNICEF 2000
01-03	Février : Lancement du processus d'élaboration du CCA Constitution du Groupe de travail inter-agences CCA Mars : Elaboration des TOR				- Elaboration du plan de travail - Information du Bureau Régional et du Siège
04-06	- Elaboration du plan du CCA - Travail sur les indicateurs - participation aux groupes CSLP - Contact agences non résidentes		27 juin : revue à mi-parcours (RMP) Présentation du rapport de la RMP au PRC		Préparation de la revue à mi-parcours
07-09	- Suite de la collecte des données et premières rédactions/secteur - Consultations sectorielles (5)				Poursuite de la préparation de la revue à mi-parcours
10-12	Nov/Déc : Synthèse et 1er draft Nov : démarrage enquête qualitative pauvreté	04-25 nov : Evaluation de l'activité de base : assistance à l'éducation fondamentale			20 Nov : Revue à mi-parcours combinée avec la revue annuelle

01-03	<p>2001 CCA/UNDAF</p> <p>22-24 janv : Atelier CCA/UNDAF : Examen du draft du CCA et lancement du processus UNDAF</p> <p>Fév-Mars: Relecture CCA par agences selon grille commune et 2ème draft – liaison avec CSLP</p> <p>27-28 mars : atelier dressant les conclusions du CCA et lançant sur cette base les analyses causales de 7 problèmes clés</p>	<p>2001 PAM</p> <p>21 mars-10 avril: Evaluation à mi-parcours du programme de pays</p>	<p>2001 FNUAP</p>	<p>2001 PNUD</p> <p>Février : - Allongement du cycle de un an : élaboration du document d'extension du CCF et concertation avec le Siège</p> <p>- Préparation de la Revue à mi-parcours: concertation avec le gouvernement, mobilisation de Fonds pour l'évaluation, élaboration des TORs de la mission RMP et identification du Chef de la mission</p>	<p>2001 UNICEF</p> <p>11-15 mars : Atelier Mini PPP (formation au processus de programmation) à Nouakchott par le Bureau régional (Chargés de programme, partenaires, SNU)</p> <p>Mars : Démarrage de l'Analyse de situation</p>
04-06	<p>Avril-Mai : travaux d'analyse causale réalisés par les agences</p> <p>10 juin : Atelier inter-agences tirant les conclusions des analyses causales et en déduisant les 4 grands domaines d'objectifs du UNDAF. Constitution de 4 groupes de travail pour élaborer le UNDAF, piloté par une agence.</p> <p>Invitation de la partie nationale et des agences non résidentes à participer à ces groupes de travail.</p>	<p>Avril : Préparation du Document de Schéma de Stratégie du Pays (SSP)</p> <p>15 mai : Soumission document SSP au Siège</p> <p>Juin : Discussion dans le PRC (Comité de Révision de Projet)</p>		<p>Mars-avril : Identification de l'équipe de la mission de revue</p> <p>Mai: Evaluation du programme par une équipe indépendante et draft du document statutaire de la Revue</p> <p>Juin: Préparation de la RMP; analyse des documents préparatoires, concertation avec le Gouvernement, le Siège et les agences du SNU en Mauritanie</p>	<p>Juin : Préparation de la Note de Stratégie (sur la base du UNDAF)</p>

07-10	<p>Juillet-octobre : Elaboration par les groupes de travail du 1er draft du UNDAF</p> <p>Présentation du CCA/UNDAF en introduction aux ateliers de l'UNICEF (juillet) et du FNUAP (octobre) pour la préparation de leur programme pays 2003-2008</p> <p>Octobre: atelier de synthèse par groupe de travail ouvert aux partenaires et agences non résidentes</p>	<p>Révision du SSP</p> <p>12 octobre : Présentation du SSP au Bureau décentralisé Afrique de l'Ouest du PAM à Dakar</p>	<p>Juillet-Août : identification des axes stratégiques du programme 2003-2008 sur la base des conclusions du CCA , des analyses causales et des axes stratégiques du UNDAF</p> <p>2-4 octobre : Atelier de pré-validation du programme 2003-2008</p>	<p>Juillet: RMP (Govt, Siège, SNU)</p> <p>Sept-Oct :- Analyse des conclusions et recommandations de la Revue</p>	<p>2-4 Juillet : Atelier de pré-validation de l'analyse de situation et d'identification de la stratégie du programme de pays 2003-2008</p> <p>17 Sept: : Atelier de validation de la Stratégie (avec participation du Bureau régional)</p> <p>Fin sept: Envoi de la Note de Stratégie au Bureau régional</p>
11-12	<p>21-22 novembre : Atelier de prévalidation du UNDAF, avec la partie nationale, les agences non résidentes et les autres partenaires au développement</p> <p>Novembre: Enrichissement et finalisation du CCA par l'intégration des résultats des enquêtes et rapports nationaux parus au second semestre 2001 (recensement, EDSM, EPCV).</p> <p>Décembre : finalisation, du UNDAF sur la base des travaux de l'atelier de pré-validation.</p>	<p>Révision du SSP</p>	<p>Finalisation de la stratégie du programme de pays sur la base des conclusions de l'atelier</p> <p>Mi Décembre : présentation de la stratégie au Bureau régional (Dakar)</p>	<p>Nov-Déc: Elaboration d'une stratégie pour la formulation du prochain Cadre de Coopération de Pays (CCP)</p>	
2002					

01-03	2002 CCA/UNDAF Présentation au Gouvernement du CCA et du UNDAF et transmission aux Sièges du CCA et du UNDAF	2002 PAM Fev : Présentation du SSP au Conseil d'Administration du PAM Rome Mission de préparation du Programme de pays (envi-sagée début 2002)	2002 FNUAP Janvier : Envoi du programme au Siège	2002 PNUD Janvier-mai : Formulation du CCP Mauritanie PNUD 2003-2008 (6 ans)	2002 UNICEF Janvier : présentation pour approbation de la note de pays (stratégie) au Conseil d'Administration de l'UNICEF Mars: Finalisation de l'analyse de situation (SITAN), Atelier d'élaboration du cadre logique et préparation des documents de base (CPR, CPM/IB, draft MPO)
04-06	Identification et mise en place des mécanismes de suivi-évaluation de l'UNDAF	Juin: Soumission au Comité de Révision de Projet (PRC)	Juin : Présentation du programme au CA du FNUAP	9 Mai : CCP présenté au CLEP élargi 15 mai : CCP soumis au Siège pour examen par les instances statutaires	Mai : Réunion de pré-revue (draft MPO/CPR) à Nouakchott (à confirmer) 20 mai : Présentation du CPR et du CPM/IB au PBR (Comité de revue des Programmes et des budgets, BRAO, Abidjan)
07-09	Préparation du Programme de Pays (suite)	Préparation du Programme de Pays (suite)		Sept : Soumission au Siège pour approbation par le CA du PNUD et Mobilisation de fonds (TRAC 1.1.1. et autres fonds non core)	Présentation du CPR au Conseil d'Administration de l'UNICEF pour information

10-12		<p>Oct : Soumission du Programme du Pays à l'approbation du Conseil d'Administration du PAM</p> <p>Nov-Janv : Préparation et Signature de l'Accord de Programme de Pays avec le Gouvernement</p>		<p>Oct : Elaboration de schémas de programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soumission au PMOC pour la mobilisation des TRAC 1.1.2. et autres fonds (non core) <p>Nov : Déc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulation des TOR et mobilisation des fonds pour les missions de formulation des DAP (activité à démarrer plus tôt (janv-mai) si consensus acquis sur aires de concentration (Gvt, PNUD, Siège) - Approbation des programmes formulés :CLEP, signature des DAP 	Signature du MPO par le Gouvernement mauritanien et l'UNICEF
-------	--	--	--	---	--

2003 : Cycles de programmation des agences UNDG harmonisés
Démarrage des activités des nouveaux programmes 2003-2008 élaborés en référence au UNDAF

Annexe 2 : Approche transversale Genre

Les deux tableaux ci-dessous restituent l'analyse causale sur le "Genre" qui a été menée dans le cadre de la préparation du CCA et l'identification des objectifs en matière de Genre à promouvoir à travers la mise en oeuvre de l'UNDAF. Ils ont été élaborés par un groupe technique inter-agences spécifique sur le Genre.

Analyse causale "Genre"

Disparité entre les rôles socio-économiques des hommes et des femmes				
Problème				
Manifestations	Non-maîtrise par les F de leur bien-être physique et moral			
Causes immédiates	Faible implication des F ds l'économie/ vie professionnelle formelle	Faible représentativité de F ds la prise de décision institutionnelle	Faible accès aux soins SR	Discrimination des F à travers les croyances et la tradition
	Faible vulnérabilité des familles monoparentales dirigées par F	Charges familiales et sociales plus importantes pour les F	Mauvaise interprétation des textes juridiques./ relig. et application en cas de divorce	Survivance de l'organisation traditionnelle des communautés
C. sous-jacentes	Manque de valorisation de la productivité des F ds les secteurs informels	Accès limité et déperdition scolaire plus élevé chez les filles (prim./sec.)	Accès et contrôle limité des F aux ressources (toutes sortes) et facteurs production	Proximité/ Disponibilité des infrastructures tenant compte des filles insouffisantes
	Ignorance et méconnaissances des droits des F	Analphabétisme élevé chez les F	Contrôle social nécessaire sur les filles	Insuffisance de prise en compte de la dimension genre dans les programmes de Dév.
C. stru./ Fondam.	Faible investissement dans la SR	Supports éducatifs./ Médias. Renforçant stéréotypes	Vocation que la société assigne à la F	Inégalité dans la distribution des ressources de production entre H et F
	Migration, Urbanisation, et Modernisation rapides (Brusque changement de rôle des F)	Coutumes et croyances	Méconnaissance du concept "genre"	Répartition spatiale de la population et conditions physiques/ géographiques du pays
				Faibles moyens de ressources nationales

Identification des objectifs dans le domaine transversal du GENRE

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET L'ÉQUITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN MAURITANIE

BUT	1- Améliorer le statut économique, social et financier des femmes	2- Renforcer l'égalité entre hommes et femmes dans l'accès aux services sociaux de base	3- Améliorer la protection sociale et juridique des femmes	4- Promouvoir l'approche genre
Objectifs Généraux	Augmenter la représentativité des femmes au niveau institutionnel et dans la prise de décision à tous les niveaux	Accroître le niveau d'éducation et le taux d'alphabétisation des femmes	Garantir les droits des femmes dans l'interprétation des textes religieux et juridiques (par exemple le Code de la Famille et la CEDEF)	Renforcer la valorisation sociale du bien être physique et moral des femmes
Objectifs Spécifiques	Accroître l'implication des femmes dans l'économie	Améliorer la rétention scolaire des jeunes filles	Réduire la vulnérabilité des femmes chefs de ménage	Accroître les connaissances sur les droits des femmes
	Accroître l'accès et le contrôle des femmes aux ressources et facteurs de production (Ressources financières, productives et information)	Renforcer l'offre et l'accès à des services de la santé de la reproduction de qualité	Éliminer les pratiques néfastes	Renforcer l'analyse et le Suivi de l'évolution des relations de genre (Migration, Féminisation des campagnes, Modernisation, etc.)
	Valoriser le travail des femmes (et des hommes) dans le secteur informel			Renforcer la prise en compte de la dimension genre dans les institutions et les programmes de développement (Y compris la mobilisation des ressources)
	Réduire les charges sociales et familiales des femmes.			

Annexe 3. Institutions ayant pris part à l'atelier de pré-validation (21-22 novembre 2001)

<p>Agences résidentes</p> <p>FAO FNUAP HCR OMS PAM PNUD UNICEF ONUSIDA</p>	<p>Ministères et autres institutions publiques</p> <p>Primature Secrétariat Général du Gouvernement Ministère de l'Intérieur des postes et télécommunications (MIPT) Ministère des Affaires économiques et du développement (MAED) Ministère de la Fonction publique, du travail, de la jeunesse et des sports (MFPTJS) Ministère de la Santé et des affaires sociales (MSAS) Ministère de l'Education nationale (MEN) Ministère du Développement rural et de l'environnement (MDRE) Ministère de l'Hydraulique et de l'énergie (MHE) Ministère du Commerce, de l'artisanat, et du tourisme Ministère de la Justice (MJ) Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) Secrétariat d'Etat à l'alphabétisation et à l'enseignement originel (SEAO) Secrétariat d'Etat auprès du 1er Ministre Chargé des technologies nouvelles (SENT) Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) Commissariat aux Droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI) Centre national d'hygiène (GNH)</p>	<p>Société civile</p> <p>World Vision Caritas Fédération Luthérienne Mondiale OXFAM 10 délégués désignés par les ONGs nationales</p>
<p>Agences non résidentes</p> <p>BIT ONUDI</p>		<p>Partenaires au développement</p> <p>France : MFCAC et AFD Allemagne : GTZ</p>
<p>Institutions de Bretton Woods</p> <p>Banque mondiale FMI</p>		

Facilitation et animation de l'atelier
Jean Le Nay UN-DESA, personne ressource CCA/UNDAF

Annexe 4. Equipe de préparation du document UNDAF

<p>Supervision Générale : Chefs d'agence</p> <p>Michel de La Taille, Représentant résident du PNUD et Coordonnateur résident du SNU</p> <p>Ute Desenis-Gros, Représentant de l'UNICEF</p> <p>Claude Paulet, Représentant du FNUAP</p> <p>Philippe Guyon Le Bouffay, Représentant du PNUD</p> <p>El Hadi Benzerroug , Représentant de l'OMS</p> <p>Adnan Al Fares, Représentant de la FAO</p> <p>Hamdi Bukhari, Chef du Bureau de liaison du HCR</p>	<p>Groupes thématiques :</p> <p>Gouvernance et Droits de l'Homme</p> <p>Djibril Ly, PNUD</p> <p>Giovanie Biha K. et Silly Gandega, PNUD</p> <p>Sarra Mint Maloum, FMI</p> <p>Hervé Péries et Mohameden Fall, UNICEF</p> <p>Seynath Aidara, FNUAP</p> <p>Beatriz Yermenos et Fatimata Sy, PAM</p> <p>Yaya Diallo, OMS</p> <p>Cheikh Tourad Ould Abdel Malick, CDHLCPI;</p> <p>Dr. Yemehlou Ould Mohamed El Fadel, MSAS;</p> <p>Ahmedou Hademine, MAED;</p> <p>Mounina Mint Abdellahi, SECF;</p> <p>Ahmedou Ould Mohamed Soultane, MFTJS;</p> <p>Sidi Yeslem Ould Amar Chein, MIPT;</p> <p>Braham Ould Sid Abdoulah, M. Justice</p>	<p>Education Formation</p> <p>Monique Roch, UNICEF</p> <p>Hervé Péries et Abdoul Sow, UNICEF</p> <p>Beatriz Yermenos, PAM</p> <p>Siham Mint Babana, Projet SNU, BCR</p> <p>Ben Moussa Zohra et Lemlih ould Baba, OMS</p> <p>Clotilde Delorge, FNUAP</p> <p>Giovanie Biha, PNUD</p> <p>Samba Harouna et Mathias Schmidt, PNUD</p> <p>Martem mint Taleb, SECF</p> <p>Haimoud ould Ramdane, M. Justice</p> <p>Nani ould Chrougha, SETN</p> <p>Ba Samba, MEN</p> <p>Mohamedou ould Lekweiri, MEN</p> <p>Ahmedou ould Ahmed, MEN</p> <p>Dah ould Didiya, MEN</p> <p>Mr Taleb Khyar ould Mohamed Bouya, CDHLCPI</p>
<p>Coordination des travaux et rédaction finale :</p> <p>Chantal Verger, Chargée de Coordination</p> <p>Groupe technique CCA/UNDAF :</p> <p>Hervé Péries, Monique Roch et Mohameden Fall, UNICEF</p> <p>Beatriz Yermenos, PAM</p> <p>Djibril Ly, PNUD</p> <p>Seynath Aidara, FNUAP</p> <p>Yaya Diallo et Aminata Kelly, OMS</p> <p>Mohamed Ahmed Ahmeda, FAO</p> <p>Chantal Verger, BCR</p> <p>Personnes ressources CCA/UNDAF étant intervenues en appui au processus CCA/UNDAF :</p> <p>Zineb Touimi-Benjelloun, UNIFEM , atelier 22-24 janvier 2001</p> <p>Ismail Ould-Cheikh-Ahmed, UNICEF, atelier 22-24 janv 2001</p> <p>Makane Kane, FNUAP, atelier 28-29 mars 2001</p> <p>Jean le Nay, UN-DESA, atelier pré-validation 21-22 nov 2001</p>	<p>Mortalité maternelle et infantile-juvénile</p> <p>El Hadi Benzerroug, OMS</p> <p>Aminata Kelly et Lemlih Ould Baba, OMS</p> <p>Zohra Ben Musa et Kane Amadou Racine, OMS</p> <p>Cheikh Mohamed El Hafed Ould Dehah, OMS</p> <p>Thierno Ousmane Coulibaly, FNUAP</p> <p>Issa Coulibaly, UNICEF</p> <p>Fatimata Sy, PAM</p> <p>M.A. O/ Lemrabott et Ankie Frantzen, PNUD</p> <p>Moussa Ould Hmidnah, MHE</p> <p>Ishagh Ould Khalef, MSAS</p> <p>Aichetou Wagué, CDHLCPI</p> <p>Mah Mint Youness, MEN</p> <p>Yahya Ould Kebd, MIPT</p> <p>Boubacar Abdoul Aziz, MSAS</p> <p>Isselmou Oud Elghady, MSAS</p> <p>Saleck Ould Sabou, MAED</p> <p>Bih Ould Abderrahmane, MFPTJS</p>	<p>Combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources</p> <p>Adnan Al Fares, FAO</p> <p>Mohamed Ahmed Ahmeda, FAO</p> <p>Mohamed Lemine Ould Mohamed (FAO) Beatriz Yermenos, PAM</p> <p>Marieme Bekaye, PNUD</p> <p>Lemlih Ould Baba (OMS)</p> <p>Arsène Anzandossessi, UNICEF</p> <p>Ahmed Salem Ould Khtour (FLM)</p> <p>Ahmed Ould Dih (DDS/MAED)</p> <p>Mohamed Ould Abderrahmane (Président de l'Union des ONGs Nationales).</p>

Annexe 5. Sigles et abréviations

APE	Association des parents d'élèves	MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un referendum au Sahara Occidental
BAD	Banque africaine de développement	MIPT	Ministère de l'intérieur, des postes et des télécommunications
BID	Banque Islamique de développement	MJ	Ministère de la Justice
BM	Banque mondiale	MINI :	Ministère des Mines et de l'Industrie
CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion	MPEM	Ministère de la Pêche et de l'économie maritime
CEA	Commission économique pour l'Afrique	MSAS	Ministère de la Santé et des affaires sociales
CAC/CNC	Centre d'alimentation/nutrition communautaire	NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
CREN	Centre de récupération et d'éducation nutritionnelle	OIT	Organisation internationale du Travail
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	OMS	Organisation mondiale de la santé
EDSM	Enquête Démographique et de Santé auprès des ménages	ONS	Office national de la statistique
EMP/EVF	Education en matière de population / Education à la vie familiale	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de vie des ménages	ONUSIDA	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/SIDA
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	PAM	Programme alimentaire mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole	PM	Primature
FMI	Fonds Monétaire International	PNUJ	Programme des Nations Unies pour le développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population	SEAE0	Secrétariat d'Etat à l'Alphabétisation et à l'enseignement originel
HCUUDH	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme	SECF	Secrétariat d'Etat à la Condition féminine
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	SEEC	Secrétariat d'Etat chargé de l'Etat-civil
MAED	Ministère des Affaires économiques et du développement	SENT	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des technologies nouvelles
MC	Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement	SiG	Système d'information géo-référencée
MCAT	Ministère du Commerce de l'artisanat et du tourisme	SNIS	Système national d'information et de statistique
MCOI	Ministère de la Culture et de l'orientation islamique	SNU	Système des Nations Unies
MD	Ministère de la Défense	SR	Santé de la reproduction
MDRE	Ministère du Développement rural et de l'environnement	UE	Union européenne
MEN	Ministère de l'Education nationale	UN-DESA	Département des Affaires économiques et sociales Nations Unies
MET	Ministère de l'Equippement et des transports	UNESCO	Organisation des NU pour l'éducation, la science et la culture
MF	Ministère des Finances	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
MFTJS	Ministère de la Fonct° publique, du travail, de la jeunesse et Sports	UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
MHE	Ministère de l'Hydraulique et de l'énergie		

